

PLF 2015 - EXTRAIT DU BLEU BUDGÉTAIRE DE LA MISSION : RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Version du 07/10/2014 à 08:43:25

PROGRAMME 172 :
RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES

MINISTRE CONCERNÉ : NAJAT VALLAUD-BELKACEM, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

TABLE DES MATIÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	2
Objectifs et indicateurs de performance	5
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	18
Justification au premier euro	24
Opérateurs	51
Analyse des coûts du programme et des actions	119

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Roger GENET

Directeur général de la recherche et de l'innovation

Responsable du programme n° 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Le programme 172 constitue un instrument majeur pour le pilotage du système français de recherche et d'innovation et pour la mise en œuvre des politiques nationales afférentes sous l'égide du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de file de la politique de recherche mise en œuvre par l'intermédiaire de l'ensemble des programmes de la mission interministérielle. Dans le cadre du PLF 2015 et dans un souci de simplification et d'une meilleure coordination des opérateurs de recherche, les programmes 172 et 187 sont fusionnés et les actions redéfinies selon les contours des thématiques des alliances.

Le programme s'appuie sur six éléments essentiels :

- son poids financier (plus de 6 Md€), qui en fait le premier programme entièrement consacré à la recherche au sein de la MIRE ;
- ses opérateurs de recherche, qui désormais y sont tous regroupés, hormis le CNES, et couvrent la totalité des disciplines scientifiques. Ces organismes se retrouvent logiquement au cœur des coordinations stratégiques et programmatiques qui se nouent avec les établissements d'enseignement supérieur, notamment par l'intermédiaire des cinq alliances nationales de recherche couvrant les domaines des sciences de la vie et de la santé, de l'énergie, de l'environnement, du numérique et des sciences humaines et sociales. Pour une meilleure mise en cohérence, les périmètres des nouvelles actions du programme 172 correspondent à ceux de ces alliances ;
- le financement des très grandes infrastructures de recherche (TGIR) et les contributions de la France aux organisations internationales (OI), telles que le Centre européen de recherche nucléaire (CERN). Le ministère chargé de la recherche, en relation étroite avec les organismes concernés, a rationalisé le pilotage des TGIR en créant un comité directeur des TGIR en charge de la politique scientifique et du déploiement d'une démarche de comptabilité en coûts complets ;
- l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui joue un rôle important dans la mise en œuvre des priorités programmatiques de la politique nationale de recherche et d'innovation. L'agence est le véhicule du volet recherche du programme « Investissements d'avenir ». Les alliances, maintenant placées au cœur de la programmation de la recherche, fournissent dorénavant les éléments programmatiques utilisés par l'Agence pour construire un plan d'action simplifié et articulé avec le prochain programme cadre européen Horizon 2020 ;
- le crédit d'impôt recherche (CIR), instrument incitatif essentiel dont dispose le Gouvernement en matière de recherche et de développement de l'innovation des entreprises, rattaché au programme 172 au titre des dépenses fiscales ;
- enfin, le programme 172 retrace les moyens et dispositifs ministériels (action 1) nécessaires au pilotage du système français de recherche et d'innovation.

Ces différents éléments du programme 172 ont un impact déterminant sur les opérateurs de recherche qui en relèvent directement, ainsi que pour les autres organismes de recherche et les universités avec lesquels ils nouent des partenariats stratégiques.

Les objectifs de ce programme sont particulièrement ambitieux et ont été réaffirmés par la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, mais aussi par l'agenda stratégique de la recherche

présenté par la ministre en mai 2013 qui s'inscrit résolument dans l'espace européen de la recherche et doit mettre en place des conditions favorables à un accroissement du taux de succès des équipes françaises dans Horizon 2020.

Le premier des objectifs de la recherche française doit rester celui de l'excellence scientifique, dans un contexte international de plus en plus concurrentiel. Cette excellence se mesure essentiellement par le nombre et surtout la qualité des publications scientifiques, ainsi que par les prix internationaux et le taux de réussite aux appels d'offres européens et internationaux. Si la montée en puissance de la recherche scientifique dans les grands pays émergents comme la Chine ou la spécialisation de pays européens sur certains domaines de recherche rendent plus difficile, pour la France comme pour les autres pays industrialisés, le maintien de leur part relative dans les revues de référence internationale, l'amélioration de la reconnaissance scientifique des travaux de nos chercheurs, mesurée par les citations à deux ans de leurs publications, et l'amélioration de notre position par rapport aux autres pays industrialisés comparables (Allemagne, Royaume-Uni) restent prioritaires.

La France doit par ailleurs être en mesure d'identifier un nombre limité de très grandes priorités scientifiques et technologiques qui permettent de relever les défis socio-économiques et/ou environnementaux majeurs auxquels elle aura faire face dans les prochaines décennies. Dix défis ont été identifiés, en cohérence avec Horizon 2020, dans l'agenda stratégique France-Europe 2020 :

1. « Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique » ;
2. « Une énergie, propre, sûre et efficace » ;
3. « Stimuler le renouveau industriel » ;
4. « Santé et bien-être » ;
5. « Sécurité alimentaire et défi démographique » ;
6. « Mobilité et systèmes urbains durables » ;
7. « Société de l'information et de la communication » ;
8. « Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives » ;
9. « Une ambition spatiale pour l'Europe » ;
10. « Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents ».

La stratégie nationale de recherche (SNR) prévue par la loi du 22 juillet 2013, préfigurée par l'agenda stratégique France Europe 2020, sera construite autour de ces défis. Elle a pour objectif majeur de proposer une stratégie scientifique et une feuille de route technologique en réponse aux enjeux prioritaires identifiés. La SNR s'appuie sur une concertation avec la communauté scientifique et universitaire et le monde socio-économique. Sur la base des propositions des alliances, de nombreux experts des milieux universitaires, des organismes publics et du secteur privé ont été sollicités pour établir l'orientation scientifique générale nécessaire pour répondre au mieux à ces défis sociétaux. Pour respecter la volonté du législateur, une consultation publique a permis d'élargir la réflexion sur les priorités scientifiques. Après un avis des différentes institutions et ministères impliqués par les activités de recherche, le Conseil stratégique de la recherche (CSR) émettra ses propositions de priorités au Gouvernement avant la fin 2014. La programmation de l'ANR, les contrats de site conclus avec les regroupements d'établissements et les contrats d'objectifs des organismes ont vocation à intégrer ces priorités scientifiques et technologiques.

Enfin, la contribution de la recherche à l'amélioration de la valorisation et au soutien à l'innovation dans les entreprises est un objectif fondamental du programme, qu'il s'agisse d'accroître la valorisation et le transfert des résultats des laboratoires publics vers les partenaires économiques ou de favoriser directement l'innovation au sein des entreprises. Cette volonté de contribuer à la compétitivité et à la croissance est le fil conducteur des « Investissements d'avenir » dont bénéficient les opérateurs du programme.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
INDICATEUR 1.1	Production scientifique des opérateurs du programme

- **OBJECTIF 2** **Promouvoir le transfert et l'innovation**
 - INDICATEUR 2.1 Part des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources des opérateurs
 - INDICATEUR 2.2 Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs
 - INDICATEUR 2.3 Mesures de l'impact du crédit d'impôt recherche (CIR)
- **OBJECTIF 3** **Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche**
 - INDICATEUR 3.1 Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne
 - INDICATEUR 3.2 Part du PCRD attribuée à des équipes françaises
 - INDICATEUR 3.3 Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme
- **OBJECTIF 4** **Développer le rayonnement international de la recherche française**
 - INDICATEUR 4.1 Chercheurs étrangers recrutés ou accueillis temporairement dans les laboratoires
 - INDICATEUR 4.2 Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le nouveau programme 172 présenté au PLF 2015 résulte de la fusion des programmes 172 et 187 des PLF précédents et regroupe l'ensemble des opérateurs de recherche de tous les domaines scientifiques, à l'exception du domaine spatial qui dispose d'un programme en propre (programme 193). En effet, la création du programme 187 répondait, au moment du passage à la LOLF en 2006, au besoin exprimé par la Cour des comptes d'une meilleure coordination des opérateurs de recherche dans le champ de la gestion des milieux et ressources. Elle a été par la suite jugée sans réelle efficacité (note d'exécution budgétaire du programme 187 de mai 2011 portant sur l'exercice 2010), du fait notamment de l'absence d'acteurs clé dans ce domaine tel que le CNRS. En outre, la distinction entre recherche de base et recherche finalisée que sous-tendait l'existence de ces deux programmes ne correspond ni à la réalité des activités des acteurs qui en relèvent, ni à la nécessité de créer un continuum allant de la recherche fondamentale au transfert vers le monde socio-économique. Comme le souligne la Cour, la création des alliances nationales, notamment AllEnvi dans le champ agro-environnemental, répond à cette exigence d'une meilleure coordination et d'un meilleur pilotage par le ministère en charge de la recherche.

L'évolution de la nomenclature des actions concomitante au changement de périmètre du programme garantit sa cohérence scientifique, améliore la présentation de la budgétisation des crédits affectés à la recherche et positionne clairement les alliances dans leur fonction de programmation nationale de la recherche ainsi que dans leur rôle d'interface entre les orientations définies par le Gouvernement et la recherche réalisée par les opérateurs.

Les indicateurs du programme 172 pour 2015 sont largement identiques à ceux des anciens programmes 172 et 187 avec quelques ajustements.

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

La présence de la science française au meilleur niveau international se manifeste principalement par sa capacité à publier dans les journaux internationaux les plus visibles dans les domaines couverts par les opérateurs du programme. Deux indicateurs bibliométriques mesurent la place et l'influence de la science française.

Les premiers sous-indicateurs sont essentiellement quantitatifs : ils mesurent la part des publications de référence internationale produites par les opérateurs du programme dans le monde, en Europe (UE 27) et au sein de l'espace France-Allemagne-Royaume-Uni, pays comparables à la France en termes de dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et de dynamique de recherche.

Le dernier sous-indicateur bibliométrique est plus qualitatif : il exprime l'influence de la production scientifique d'un opérateur sur l'élaboration des connaissances nouvelles par la communauté internationale des chercheurs.

INDICATEUR 1.1 : Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	2,18	2,10 (valeur provisoire)	2,05	2,05	2,01	1,95
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 27)	%	7,29	7,28 (valeur provisoire)	6,82	7,18	7,12	7,00

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Part de la production scientifique des opérateurs du programme dans l'espace France-Allemagne-Royaume-Uni	%	15,9	15,8 (valeur provisoire)	14,9	16,0	16,0	16,0
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme	indice	1,22	1,26 (valeur provisoire)		1,30	1,29	1,32

Précisions méthodologiques

Les valeurs d'indicateur ont été revues du fait du nouveau périmètre du programme qui inclut désormais tous les opérateurs de recherche à l'exclusion du CNES qui relève du programme 193 (« Recherche spatiale »). La comparaison avec le PAP 2014 n'est donc pas pertinente.

Mode de calcul :

Sous-indicateurs « Part des publications ... »

Le calcul est en compte fractionnaire : il tient compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication.

Sous-indicateur « reconnaissance scientifique »

L'impact immédiat des opérateurs du programme se calcule en divisant la « part mondiale de citations à deux ans des publications de référence internationale des opérateurs du programme » par « la part mondiale de publications de référence internationale des opérateurs du programme ». Ce calcul est en compte fractionnaire : il tient compte du nombre de laboratoires signataires de chaque publication.

Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, on adopte l'usage, habituel en bibliométrie, de calcul de l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

Compte tenu du temps nécessaire pour le recueil des données, l'identification des adresses et le calcul de valeurs fiables, la dernière valeur définitive disponible au moment de la préparation du RAP de l'année n est celle de n-2.

Certains opérateurs du programme ont des laboratoires implantés à l'étranger mais seuls les articles produits depuis la France et les DOM-TOM sont ici pris en compte.

Sources des données : Thomson Reuters-Web of Science, indicateurs OST

Observations méthodologiques :

Sous-indicateur « reconnaissance scientifique »

Ce sous-indicateur permet de mesurer l'influence internationale des publications des opérateurs du programme. Les citations qui sont faites aux publications de ces opérateurs par d'autres publications sont en effet considérées comme une indication fiable de l'impact des publications des opérateurs sur les travaux de leurs collègues chercheurs. Il s'agit donc d'une mesure précieuse, qui permet de qualifier la production scientifique d'un acteur en mesurant l'« utilité scientifique », au niveau international, des connaissances produites. L'indice d'impact est largement reconnu comme un indicateur essentiel pour évaluer la performance de la recherche, et il est utilisé comme tel dans les classements académiques internationaux. En effet, la mesure d'une part de la production (cf. indicateur précédent) doit être complétée par un indicateur plus qualitatif afin de ne pas induire un éventuel comportement « productiviste » de la part des chercheurs, au détriment de la qualité.

Les variations de l'indicateur sont lentes. C'est son évolution au cours du temps, notamment en comparaison avec celles d'acteurs comparables, qui constitue le signal le plus important.

Limites et biais connus :

La base de données bibliographiques utilisée recense les publications et comptes rendus de colloques parus dans une sélection de journaux scientifiques d'audience internationale. Mais le calcul est limité pour l'instant aux sciences de la matière et de la vie, incluant les mathématiques. La mesure de la part de la production scientifique des établissements du programme dans les disciplines relevant du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) nécessite un travail structurel sur le long terme. En effet, l'absence à ce jour d'univers de référence international comparable à celui qui existe pour les sciences de la matière et de la vie ne permet pas de renseigner dans l'immédiat un indicateur de performance global. La Fondation européenne de la science (ESF) a, à l'initiative de la France, lancé un plan d'action pour la création d'une base de données européenne des SHS, sur lequel l'OST s'appuiera pour proposer des indicateurs complémentaires qui seront dans un premier temps expérimentés. Comme au précédent PAP, seules les évolutions en base 100 pour 2004 sont donc fournies.

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Estimation 2013	Prévision 2014
100	109	113	116	119	121	118	115	110	107	105

Source Thomson Reuters, Web of Science, repérages par les établissements, années lissées

Sous-indicateurs « Part des publications ... »

La base est une sélection des publications des acteurs, et non le reflet de la totalité de leur production scientifique. En ce sens, les indicateurs bibliométriques sont des mesures indirectes de l'activité scientifique, utiles notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et pour observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

Sous-indicateur « reconnaissance scientifique »

Toutes les citations n'ont pas la même valeur. Deux ans est un laps de temps très court pour mesurer l'utilité scientifique d'une publication. Seule une partie des citations est décomptée et l'indice d'impact est, en ce sens, une mesure indirecte de l'utilité scientifique des publications, utile notamment pour comparer entre eux des acteurs comparables et observer l'évolution de leurs performances au cours du temps.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateurs « Part des publications... »

Les opérateurs de recherche financés par le programme 172 évoluent dans un espace international extrêmement concurrentiel. Les publications scientifiques de la Chine sont en plein essor. L'Inde, le Brésil ainsi que d'autres pays enregistrent une progression significative. Une érosion de la part mondiale de production est dans ces conditions mécaniquement inévitable. Au niveau européen, il faut également compter avec l'effort de rattrapage entrepris par les pays ayant intégré l'Union européenne depuis 2004.

Dans ce contexte, c'est notamment l'évolution de la place relative de la France par rapport à ses partenaires les plus immédiatement comparables, à savoir l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui permet d'apprécier le niveau de performance des opérateurs du programme. Il est attendu que la dynamique du programme des « Investissements d'avenir » (PIA) permette aux opérateurs de développer leur activité à un niveau qui reste comparable à celui de ces deux voisins et relativement stable.

Sous-indicateur « reconnaissance scientifique »

Là aussi, les opérateurs du programme s'insèrent dans un espace international extrêmement concurrentiel marqué par le poids croissant des nouvelles nations scientifiques. S'il est impossible de progresser en part relative de production, les ambitions des opérateurs français doivent se focaliser sur la montée en qualité qu'autorisent les atouts de notre système et qui doivent se traduire sur l'impact et le rayonnement international de cette production.

En sciences de la matière et de la vie, les États-Unis, qui restent la principale puissance scientifique mondiale, ont un impact relatif à deux ans de 1,47 (valeur 2013) très au-dessus de la moyenne internationale de référence, qui est de 1. En 2012, l'indice d'impact relatif à deux ans de la France est de 1,12 (c'est-à-dire qu'il est toujours en progression, après avoir dépassé la valeur de référence de 1 en 2008, pour la première fois depuis 20 ans), celui de l'Allemagne est de 1,28.

La cible fixée pour 2015 est ambitieuse dans un contexte où les pays émergents voient leur bibliométrie croître dans de fortes proportions : par exemple l'indice d'impact de la Chine, qui était de 0,37 en 1998, est de 0,69 en 2013, soit une augmentation de 87 %. Entre 2003 et 2013, l'indice d'impact de la Chine a ainsi augmenté de 42 %, celui de l'Inde de 44 %, celui de Taiwan de 34 % et celui de la Corée du Sud de 25 %. Dans ce contexte, les impacts relatifs restant de plus en plus difficiles à faire progresser, la valeur de la cible fixée pour 2017 demeure exigeante.

OBJECTIF n° 2 : Promouvoir le transfert et l'innovation

Les opérateurs de recherche produisent des connaissances qui peuvent être transférées vers le monde socio-économique et constituent plus généralement un réservoir d'idées et d'innovations irriguant notre économie et contribuant à sa croissance. La culture de la valorisation et du transfert des savoirs et des technologies doit se renforcer au sein de la recherche publique afin de raccourcir le cycle de l'innovation. De façon complémentaire, les entreprises doivent soutenir leur effort de R&D de façon à disposer d'une capacité d'absorption des connaissances et d'innovation au meilleur niveau.

L'indicateur 2.1 mesure le développement de la culture de la valorisation chez les opérateurs de recherche : il permet une appréciation qualitative de la pertinence des brevets déposés en fonction des redevances qu'ils génèrent. L'indicateur 2.2 mesure financièrement l'intensité du transfert des laboratoires de recherche vers les entreprises. Le principal instrument d'incitation à la R&D des entreprises reste le crédit d'impôt recherche, dispositif fiscal rattaché au programme 172 : les indicateurs 2.3 visent à rendre compte de ses effets.

INDICATEUR 2.1 : Part des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle	M€	57,14	51,78	38	49,56	40	46
Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle	%	0,82	0,83	0,70	0,70	n.d.	n.d.

Précisions méthodologiques

Les valeurs d'indicateur ont été revues du fait du nouveau périmètre du programme qui inclut désormais tous les opérateurs de recherche à l'exclusion du CNES qui relève du programme 193 « Recherche spatiale ». La comparaison avec le PAP 2014 n'est donc pas pertinente.

Mode de calcul : pour le 2^{ème} sous indicateur, le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de redevances sur titre de propriété intellectuelle (1^{er} sous indicateur) par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas).

Source des données : comptes financiers et budgets des opérateurs.

Observations méthodologiques : la variation du sous-indicateur « Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle » peut résulter non seulement de la variation de la recette de propriété intellectuelle (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

L'ensemble des formes de propriété intellectuelle est ici pris en compte en termes de ressources des opérateurs. Il faut cependant noter les difficultés concernant l'identification de ces ressources : certaines conventions entre opérateurs et entreprises globalisent différents types de revenus, ce qui complique l'affectation comptable.

L'évolution de cet indicateur permet ainsi de qualifier globalement l'efficacité de la stratégie d'ensemble des opérateurs en matière de valorisation, même s'il ne saurait être exhaustif. En effet, la valorisation de la propriété intellectuelle peut dans certains cas être incluse dans des accords « croisés » de partenariats, ne laissant pas apparaître de trace comptable systématique de l'exploitation par la sphère économique des résultats issus de la recherche publique.

Limites et biais connus : l'absence de données détaillées sur l'indicateur lié au montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle ne permet pas de faire une analyse qualitative de la baisse observée. En effet, ceci nécessiterait des informations sur la structure des portefeuilles de brevets des organismes en vue de déterminer si cette baisse est principalement due à la fin du monopole lié à certains brevets clés (Taxotère par exemple), à une baisse du nombre de licences ou à celle du niveau d'exploitation de ces brevets par les licenciés, baisse notamment due à la crise économique qui a réduit la demande et donc la production de biens génératrice de redevances.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La valeur de cet indicateur subit ces dernières années une baisse sensible qui peut être expliquée par la structure des portefeuilles de brevets des établissements publics qui perdent progressivement des brevets à fort potentiel (Taxotère).

Cependant, de nouveaux brevets à très fort potentiel sont déjà identifiés au CNRS dans le domaine de la chimie (batteries notamment) ou à l'INSERM dans le domaine médical. Ils pourraient commencer à compenser l'évolution défavorable dès 2015 si des produits correspondants sont mis sur le marché.

La tendance à la baisse ne devrait toutefois pas s'inverser dans l'immédiat dans la mesure où, bien que les sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT) aient pour objectif d'augmenter significativement les revenus tirés du transfert de technologie via des licences d'exploitation, elles prélèvent une part des revenus générés par les brevets des organismes de recherche afin de se rembourser du risque pris dans l'investissement en maturation. C'est pourquoi les chiffres de prévision et de cible sont encore fixés à la baisse.

S'agissant du sous-indicateur portant sur la « Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle », il n'a pas été fixé de cible en raison de la trop grande dépendance à la variation du montant des ressources des opérateurs.

INDICATEUR 2.2 : Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Montant des contrats de recherche passés avec des entreprises	M€	262,25	259,43	232	290,32	300	320
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs	%	3,78	3,59	4,20	4,09	n.d.	n.d.

Précisions méthodologiques

Les valeurs d'indicateur ont été revues du fait du nouveau périmètre du programme qui inclut désormais tous les opérateurs de recherche à l'exclusion du CNES qui relève du programme 193 « Recherche spatiale ». La comparaison avec le PAP 2014 n'est donc pas pertinente.

Mode de calcul : le pourcentage est obtenu en divisant la recette nette réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas) du fait de contrats de recherche passés avec une entreprise française ou étrangère, publique ou privée par la recette nette totale réalisée (ou la prévision de recette, selon le cas).

Source des données : comptes financiers et budget des opérateurs.

Observations méthodologiques : la variation de l'indicateur peut résulter non seulement de la variation de la recette de contrats de recherche passés avec des entreprises (au numérateur) mais aussi de celles des autres recettes avec lesquelles elle est cumulée au dénominateur.

Les ressources des contrats prises en compte sont celles en provenance du tiers, à l'exclusion de toute subvention publique obtenue sur justification dudit contrat de recherche conclu avec l'entreprise, même si ladite subvention publique transite par le tiers industriel. Toutes les formes juridiques d'entreprises sont prises en compte, y compris les entreprises dont l'État est actionnaire majoritaire ; les contrats passés avec des organisations fédérant des entreprises sont aussi pris en compte dès lors qu'elles agissent pour le compte de leurs mandants et que ce sont ces derniers qui sont les bénéficiaires réels des résultats de la recherche.

L'évolution de cet indicateur permet ainsi de qualifier globalement l'efficacité du lien entre sphère économique et recherche publique, par la capacité de la recherche publique à mobiliser des ressources privées pour son financement.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs repart à la hausse en 2014 après un fléchissement en 2013 due à une baisse conjoncturelle pour certains opérateurs de recherche. Le dispositif des instituts Carnot, ainsi que le programme des laboratoires communs («LabCom») lancé en 2013 par l'ANR, participent à l'accroissement des recettes industrielles des organismes de recherche. La mise en place en 2013 de l'expérimentation relative à la création par le CEA de nouvelles plates-formes régionales de transfert technologique contribue également à l'augmentation de ces recettes. La prévision pour 2015 et la cible pour 2017 du montant des contrats sont estimées sur la base d'une croissance de 3 % par an. Cela peut paraître prudent en comparaison avec la croissance prévue en 2014 (prévision PAP 2014, 11,9 %) et à la croissance moyenne affichée par les Instituts Carnot depuis 2012 par exemple. Mais il faut désormais prendre en compte de nouvelles structures public/privé comme les Instituts de recherche technologiques (IRT) et les Instituts pour la transition énergétique (ITE) : les financements des projets de R&D par les entreprises s'effectuent au profit des IRT/ITE et non directement des opérateurs de recherche qui peuvent cependant en être membres.

Concernant le sous-indicateur portant sur la « Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs », il n'a pas été fixé de cible en raison de sa trop grande dépendance à la variation du montant des ressources globales des opérateurs.

INDICATEUR 2.3 : Mesures de l'impact du crédit d'impôt recherche (CIR)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Dépenses de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche	ratio	1,31	1,31 (valeur provisoire)	1,31	1,31	>=1	>=1
Taux de croissance de l'intensité en R&D des secteurs marchands	%	3,1	>=0	>=0	>=0	>=0	>=0

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur « Dépenses de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche »

Les résultats indiqués sont des résultats d'études d'impact :

- pour 2012, l'étude d'impact était une simulation du surplus de dépense de R&D dû à la réforme 2008 (Mulkay, B. et J. Mairese, 2011, *Evaluation de l'impact du crédit d'impôt recherche*, Rapport pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/94/8/evaluation-impact-cir-mulkay-mairese_203948.pdf).

- à partir de 2013, les résultats reportés concernent une étude d'impact ex post incluant des données pour 2008 et 2009 (Lhuillery S., M. Marino et P. Parrotta, 2013, *Evaluation de l'impact des aides directes et indirectes à la R&D en France*, Rapport pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/RetD/88/0/2_Rapport_externer_final_CIR_2014_334880.pdf)

Mode de calcul : l'indicateur est un ratio d'impact « Dépense de R&D supplémentaire / CIR perçu par les entreprises ». Il est obtenu à partir d'études économétriques qui estiment l'impact effectif de la mesure sur son objectif principal, à savoir les dépenses de R&D des entreprises.

Pour 2012 : un modèle structurel de l'investissement en R&D des entreprises a permis de simuler l'impact de la réforme 2008 (Mulkay et Mairese 2011). Le ratio d'impact est une simulation obtenue par le rapport entre dépenses de R&D supplémentaires dues à la réforme et CIR supplémentaire après réforme. Le modèle a indiqué que ce ratio d'impact atteint son régime de croisière à 1,3 après 4 ans.

Pour les années suivantes : étude d'impact ex post (Lhuillery et al. 2013).

Sources des données : pour 2012, Mulkay et Mairese (2011) et pour les années suivantes, Lhuillery et al. (2013).

Modalités d'interprétation : un indicateur supérieur à 0 indique que 1 € de CIR se traduit par un accroissement des dépenses de R&D : les entreprises utilisent le financement reçu pour faire des dépenses de R&D. Un indicateur égal à 1 signifie qu'1 euro de CIR est complètement utilisé pour de nouvelles dépenses de R&D : il y a un effet d'addition. Un indicateur supérieur à 1 indique que les entreprises ont accru leurs dépenses de R&D au-delà du CIR perçu : il y a alors un effet multiplicateur.

Limites et biais connus : le calcul de cet indicateur nécessite une étude économétrique qui n'est pas conduite tous les ans. Une nouvelle étude lancée en 2014 va pouvoir allonger la période prise en compte après la réforme. La disponibilité limitée de cet indicateur d'impact dépendant d'études spécifiques a suscité la proposition d'un sous-indicateur complémentaire (ci-dessous).

Sous-indicateur « Taux de croissance de l'intensité en R&D des secteurs marchands »

Taux de croissance de l'intensité en R&D par secteurs clés

	2009	2010	2011	2012
Industrie chimique	2,7 %	0,1 %	-6,8 %	3,6 %
Industrie pharmaceutique	2,0 %	6,0 %	5,2 %	5,4 %
Fabrication de produits en caoutchouc, en plastique et d'autres produits minéraux non métalliques	10,5 %	6,1 %	6,2 %	19,9 %
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, hors machines et équipements	14,1 %	8,7 %	-4,8 %	13,6 %
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	25,8 %	13,7 %	13,1 %	3,6 %
Fabrication de machines et équipements	21,2 %	-0,7 %	6,6 %	-1,4 %
Fabrication de matériels de transport	12,7 %	-15,1 %	14,7 %	6,0 %
Autres industries manufacturières	12,0 %	7,3 %	2,6 %	-3,2 %
Information et communication	14,8 %	13,4 %	4,3 %	11,3 %
Autres activités	33,6 %	21,1 %	5,2 %	10,8 %
Ensemble des activités marchandes, hors agriculture et activités financières et d'assurance (sections B à F, J, M, N)	8,4 %	3,0 %	1,4 %	3,1 %

Mode de calcul : calculé à partir des résultats de l'enquête sur les dépenses de R&D et du PIB, l'indicateur est proche de la mesure de l'intensité en R&D du PIB. La restriction aux secteurs marchands permet d'être plus proche des dépenses de R&D des entreprises. Cet indicateur, complémentaire

du précédent, prend en compte la déformation de l'activité économique française au détriment de l'industrie qui tend à réduire mécaniquement l'intensité en R&D au niveau macroéconomique. L'indicateur pour l'ensemble prend en compte les activités marchandes hors agriculture et activités financières et d'assurance.

Source des données : sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES, pôle recherche), à partir des résultats de l'enquête sur les dépenses de R&D et du PIB (INSEE).

Modalités d'interprétation : un taux positif indique que la croissance de la R&D des secteurs marchands est supérieure à la croissance de leur production. La croissance de la R&D dépend notamment du PIB, mais aussi du CIR. L'indicateur éliminant l'effet croissance du PIB, il donne une première indication sur l'impact du CIR. Le taux obtenu n'est pas aussi rigoureux qu'un indicateur d'impact car il ne dépend pas uniquement du CIR. Il suggère néanmoins qu'il y a un impact positif du CIR sur la croissance de la dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE). En effet, la diminution de la part de l'industrie dans le PIB entraîne une tendance structurelle à la baisse de cet indicateur dans la mesure où les secteurs manufacturiers ont en moyenne une intensité en R&D supérieure aux services ou au secteur agricole. Aussi, le maintien ou la croissance de ce taux peut être attribué aux politiques publiques (aides directes et aides indirectes) et à la conjoncture économique. Ce type d'analyse tenant compte de la déformation de la structure productive française a été développée dans le rapport sur le CIR publié par le MENESR en 2014 (Développement et impact du CIR : 1983-2011, http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Rapports/85/7/1_Synthese_CIR_Publication_334857.pdf).

En 2012 (dernière année disponible), le taux de croissance de l'intensité en R&D pour l'ensemble des activités marchandes augmente fortement par rapport à l'année précédente. Il est positif (3,1 %), ce qui signifie que la hausse de la DIRD sur la période 2011-2012 a été plus importante que la hausse de la valeur ajoutée sur la période (respectivement +4 % et +1 %). La diminution du taux de croissance par rapport à 2009 provient du fait de la stabilisation de l'économie et du décalage temporel entre les niveaux de valeur ajoutée et de R&D. Le taux très élevé en 2009 s'expliquait par un contexte particulier avec notamment un PIB en recul. Concernant le CIR, outre la réforme 2008, au cours de l'année 2009, les entreprises ont pu bénéficier d'un remboursement anticipé de la créance.

Il est intéressant de noter que l'intensité en R&D a augmenté en 2012 dans de nombreux secteurs industriels et de service. A noter également que tous les secteurs connaissent une hausse de leur DIRDE en valeur. Les augmentations les plus importantes ont lieu dans les secteurs de la fabrication de produits de caoutchouc, en plastique et d'autres produits minéraux non métalliques (qui maintient une croissance élevée depuis 2009 ; +19,9 % en 2012), la métallurgie (+13,6 % après une baisse l'année précédente) et les activités d'information et de communication (+11,3 %). Ces trois secteurs ont connu une baisse de leur valeur ajoutée ce qui explique en partie cette hausse importante. A noter cependant que le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc, en plastique et d'autres produits minéraux non métalliques a également connu une hausse significative de sa DIRDE (+7 %).

Les secteurs de la pharmacie et de la fabrication de matériels de transport maintiennent un taux de croissance supérieur à 5 % depuis deux ans, du fait notamment de la baisse de leur valeur ajoutée et de la stabilité de leur DIRD. Il est intéressant de noter que malgré un contexte économique difficile, ces secteurs conservent une activité de R&D stable. L'industrie chimique connaît également une hausse de son intensité en R&D alors que sa valeur ajoutée augmente (la DIRDE du secteur a augmenté fortement en 2012, +6 %). A noter également que le secteur de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques connaît également une hausse de son intensité en R&D mais cette croissance est moins importante que lors des années précédentes du fait de la hausse de la valeur ajoutée du secteur. Enfin, si le secteur de la fabrication de machines et équipements connaît une légère baisse de son intensité ceci s'explique par une hausse de sa valeur ajoutée importante (+8 %), alors que la DIRDE du secteur augmente également mais moins rapidement (+7 %).

L'intensité en R&D des secteurs marchands a continué à progresser ces dernières années ce qui s'explique notamment par la hausse de la DIRDE dans tous les secteurs cette année et non pas seulement par le recul de la valeur ajoutée.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur « Dépenses de R&D privée supplémentaires par euro de crédit d'impôt recherche »

L'objectif est d'atteindre un niveau égal ou supérieur à 1 en 2015 et pour les années suivantes.

Sous-indicateur « Taux de croissance de l'intensité en R&D des secteurs marchands »

Il n'est pas proposé de prévision pour 2013, 2014 et 2015. La baisse de la part de l'industrie dans le PIB exerce un effet négatif sur l'indicateur, le secteur des services étant en moyenne moins intensif en R&D. Aussi, le maintien de taux positifs constitue-t-il un bon résultat. L'objectif est donc de conserver des taux positifs dans le futur.

OBJECTIF n° 3 : Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

L'Espace européen de la recherche (EER) est structuré par des politiques communautaires et nationales de recherche. A l'issue du débat lancé par la Commission européenne dans son « livre vert » de 2007 sur la relance de l'EER, le Conseil compétitivité a adopté dans ses conclusions de mai 2008 le processus désormais connu sous le nom de « processus de Ljubljana », qui vise à doter l'Europe d'une vision commune de l'EER à long terme. Ce processus a été renforcé et doit bénéficier pleinement de l'augmentation de près de 40 % des crédits consacrés au volet « Croissance-emploi-recherche » du cadre financier pluriannuel 2014-2020 de l'Union européenne défendue et obtenue par la France à l'automne 2012. L'une des grandes nouveautés du « processus de Ljubljana » repose sur la volonté des États membres de s'engager dans des programmes de recherche conjoints en réponse aux grands enjeux sociétaux. Ce processus de programmation conjointe initié sous la présidence française de l'UE produit aujourd'hui ses premiers résultats et constitue l'une des actions les plus prometteuses pour réduire la fragmentation dont souffre le système de recherche européen. Il s'agit, par une collaboration entre les acteurs nationaux responsables de la programmation de la recherche, d'élaborer un agenda stratégique de recherche partagé, dont la réalisation conjointe et coordonnée dans les différents États membres permettra de réunir les masses critiques de moyens permettant de répondre aux défis de société auxquels l'Europe est confrontée.

Par ailleurs, en annonçant l'« Union de l'innovation » le 4 février 2011, le Conseil européen s'est fixé comme objectif d'achever, en 2014, la réalisation de l'Espace européen de la recherche, conduisant à un « marché unique de la connaissance, de la recherche et de l'innovation ». Le traité de Lisbonne donne en outre une nouvelle compétence à l'Union européenne en la matière, puisqu'au-delà de l'adoption et la mise en place du PCRD (programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation), l'Union peut désormais prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'Espace européen de la recherche. Lors de la consultation publique qui a suivi et qui a porté sur les obstacles rencontrés par la mise en place d'un « cadre pour l'Espace européen de la recherche », la France – comme de nombreux États membres – a en particulier indiqué qu'une législation européenne en la matière était à ce stade inappropriée.

En parallèle, depuis la fin de l'année 2011 s'est engagée la préparation active de la prochaine génération des programmes de l'Union européenne. En cohérence avec la nouvelle stratégie « Europe 2020 » et l'initiative « Union de l'innovation », la Commission propose le rapprochement des différents programmes de financement de la recherche et de l'innovation (PCRD et Institut européen d'innovation et de technologie) au sein d'un programme unique, Horizon 2020 qui constitue un changement radical dans la vision européenne de la recherche.

Le Conseil compétitivité, en charge des questions de recherche, a adopté au cours de l'année 2012 une série d'accords (orientations générales partielles) sur chacun des textes constituant le paquet législatif fondant Horizon 2020, y compris l'Institut européen d'Innovation et de technologie (IET). Un accord avec le Parlement européen sur le budget d'Horizon 2020 et les textes de ce paquet relevant de la procédure législative ordinaire (ex-codécision) a été atteint en juin 2013 ; il a été validé par le Conseil en juillet et le Parlement s'est prononcé favorablement à l'automne 2013. HORIZON 2020 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, les premiers appels à proposition ayant été lancé le 11 décembre 2013.

Trois indicateurs permettent de mesurer l'intensité de l'engagement des laboratoires français dans la construction de l'EER. Les deux premiers sous-indicateurs concernent les seuls opérateurs du programme. La participation aux projets sélectionnés par le PCRD (indicateur 3.1.1) traduit l'existence de collaborations européennes pour la conception et la réalisation de projets communs de recherche de qualité et l'intérêt des équipes à candidater à ces appels d'offre. Au-delà, la coordination de ces projets sélectionnés (indicateur 3.1.2) marque une prééminence dans la conception et la conduite du projet mais aussi la capacité des laboratoires à assurer le pilotage de réseaux d'envergure européenne ou même internationale. Le nombre de candidatures françaises (3.1.3) mesure la mobilisation des équipes. Enfin, le taux de sélection des projets des équipes françaises évalue la qualité des propositions déposées par les candidats français (indicateur 3.1.4) et leur capacité à s'intégrer dans les meilleurs « consortia » européens. Quant aux publications écrites en collaboration (indicateur 3.2), elles marquent la capacité à construire des synergies scientifiques de qualité. Le troisième indicateur (3.3) élargit l'observation au-delà des opérateurs du programme à l'ensemble des équipes

françaises : la part de financement du PCRD attribuée à des équipes françaises mesure de façon synthétique et intégratrice la position de la France dans les programmes européens par comparaison avec les autres pays membres.

INDICATEUR 3.1 : Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	7ème PCRD : 3,13	7ème PCRD : 3,00 (valeur provisoire)	2,6	H2020 : 3,00	H2020 : 3,1	3,1
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne	%	5,81	5,61 (valeur provisoire)	5,15	H2020 : 5,61	H2020 : 5,61	5,80
Nombre de candidatures françaises	nombre	7ème PCRD : 31 148	7ème PCRD : 38 729 (valeur provisoire)		H2020 : n.d.	H2020 : n.d.	n.d.
Taux de sélection des projets des équipes françaises	%	7ème PCRD : 23,6	7ème PCRD : 23,3 (valeur provisoire)		H2020 : 23,3	H2020 : 23,3	23,5

Précisions méthodologiques

Les valeurs d'indicateur ont été revues du fait du nouveau périmètre du programme qui inclut désormais tous les opérateurs de recherche à l'exclusion du CNES qui relève du programme 193 « Recherche spatiale ». La comparaison avec le PAP 2014 n'est donc pas pertinente.

Mode de calcul

Sous indicateur « Taux de participation » : on observe ici les participations d'équipes françaises affiliées à l'un des opérateurs du programme, dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. Le taux de participation est calculé en divisant le nombre d'équipes affiliées aux opérateurs du programme qui participent aux projets sélectionnés par le nombre total d'équipes de tous pays participant à ces projets. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD, y compris les actions Marie Curie et les bourses du Conseil européen de la recherche.

Sous indicateur « Taux de coordination » : on observe ici le nombre de projets sélectionnés et financés par le PCRD coordonnés par une équipe française affiliée à l'un des opérateurs du programme. Le taux de coordination est calculé en divisant le nombre de projets retenus coordonnés par une équipe affiliée aux opérateurs du programme par le nombre total de projets retenus. Le décompte est fait sur l'ensemble des projets en cumul depuis le début du PCRD, y compris les actions Marie Curie et les bourses du Conseil européen de la recherche. Le périmètre des programmes a été élargi à ces dernières dans un souci d'exhaustivité et de transparence.

Sous indicateur « Nombre de candidatures françaises » : cet indicateur ouvert est le dénombrement du nombre de participants français aux projets proposés par l'ensemble des laboratoires des pays européens et admis au processus de sélection des appels d'offres de la Commission européenne. L'évolution de l'indicateur mesure directement la mobilisation des acteurs français pour accéder ainsi à des ressources, financières et partenariales essentielles.

Sous indicateur « Taux de sélection des projets des équipes françaises » : cet indicateur (en %) est le ratio, pour les projets comportant un participant français, entre le nombre de projets acceptés et le nombre de projets évalués. Il reflète la qualité et la pertinence des projets proposés en réponse aux appels d'offres.

Source des données : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST.

Observations méthodologiques : les programmes de l'Union européenne sont mis en œuvre par des appels à propositions successifs, dont les résultats sont affichés par la Commission dans une base de données des propositions déposées et retenues. La Commission fournit également dans un deuxième temps une base des contrats qu'elle passe, mais avec un certain délai nécessaire à la négociation et à la passation de ces contrats. Depuis 2008, les indicateurs sont calculés d'abord avec la base des propositions retenues dans le 7^{ème} PCRD (2007-2013), éventuellement corrigée dans un deuxième temps par les informations provenant de la base des contrats du 7^{ème} PCRD. Les données fournies par les services de la Commission sont validées, calibrées, structurées et agrégées sans double compte.

Sous-indicateur « Nombre de candidatures françaises » : cf. ci-dessous « Justification des prévisions et de la cible » pour les modalités d'interprétation.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateurs « Taux de participation » et « Taux de coordination »

Pendant la période couvrant le 7^{ème} PCRD (2007-2013), la participation des opérateurs français au PCRD a souffert d'un manque de disponibilité des équipes lié à la lourdeur administrative du montage et de la gestion des projets européens ainsi qu'à l'implication des équipes dans les actions de la programmation nationale (appels à projets ANR et « Investissements d'avenir »). A l'occasion du lancement d'HORIZON 2020, il est demandé aux opérateurs de renforcer leurs efforts en direction de ces programmes. Les cibles 2017, malgré la politique volontariste menée par le

ministère chargé de la recherche, tiennent compte de la forte concurrence européenne et du fait que les premiers appels d'HORIZON 2020 sont marqués par une très forte souscription.

Sous-indicateur « Nombre de candidatures françaises »

Le sous-indicateur porte sur le nombre de participations d'équipes françaises à des projets proposés en réponse aux appels à projets de la Commission et admis à sélection. Il tente – surtout son évolution – de mesurer directement la mobilisation des acteurs français dans les dynamiques européennes de recherche et pour l'accès à des ressources financières et partenariales essentielles. Cet indicateur exprimé en valeur absolue est cependant lié à des facteurs qui échappent aux leviers d'actions du ministère chargé de la recherche : le nombre de projets annuels financés par l'Union européenne, lequel est susceptible d'évoluer car dépendant à la fois des financements disponibles et des types de projets financés.

Sous-indicateur « Taux de sélection des projets des équipes françaises »

Le sous-indicateur montre des taux supérieurs à la moyenne communautaire, témoignant de la qualité des projets français. En termes d'objectifs, il conviendra de maintenir cette moyenne tout en augmentant le dépôt de propositions.

INDICATEUR 3.2 : Part du PCRD attribuée à des équipes françaises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Part de financement du PCRD attribuée à l'ensemble des équipes françaises	%	7ème PCRD : 11,7	7ème PCRD : 11,5	11,7	11,7	11,5	11,5

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : on observe ici le montant total de financement communautaire reçu par les équipes françaises dans les projets sélectionnés et financés par le PCRD. La part de financement pour la France est calculée en divisant le financement reçu par toutes les équipes françaises (et pas seulement celles qui sont affiliées aux opérateurs du programme) par le montant total de financement reçu par tous les pays participant à ces projets. Le cumul est fait sur l'ensemble des contrats signés depuis le début du programme cadre (CE et Euratom), de façon à éviter le risque de fluctuations peu significatives qui pourraient apparaître sur la somme des contrats d'une seule année. Le périmètre des programmes a été élargi aux actions Marie Curie dans un souci d'exhaustivité et de transparence. Ce changement se traduit par une évolution significative des valeurs.

Source des données : bases du PCRD de la Commission, indicateurs OST

Observations méthodologiques : l'indicateur est calculé sur les projets retenus du 7^{ème} programme cadre (2007-2013), mis à jour en avril 2013.

Limites et biais connus : il se confirme qu'avec l'élargissement du PCRD à de nouveaux partenaires (nouveaux États membres mais aussi autres pays tiers qui ont maintenant accès aux programmes cadres), les taux ont mécaniquement tendance à diminuer, toutes choses égales par ailleurs.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La participation aux réseaux européens qui est demandée aux opérateurs doit s'accompagner d'une volonté de leadership pour une partie significative des projets acceptés. L'exercice est exigeant et constitue un enjeu de reconquête pour les équipes françaises, sachant que les difficultés sont plutôt accrues en termes de concurrence. Cependant, en cette période de transition vers HORIZON 2020, porteuse de nombreux changements (HORIZON 2020 est un programme beaucoup plus aval sur la chaîne de l'innovation que le 7^{ème} PCRD), il importe de conserver des indicateurs stables, quitte à les faire évoluer ensuite.

INDICATEUR 3.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 27) dans les articles des opérateurs du programme	%	28,6	29,8 (valeur provisoire)	33	31,0	31,5	33,0

Précisions méthodologiques

Les valeurs d'indicateur ont été revues du fait du nouveau périmètre du programme qui inclut désormais tous les opérateurs de recherche à l'exclusion du CNES qui relève du programme 193 (« Recherche spatiale »). La comparaison avec le PAP 2014 n'est donc pas pertinente.

Mode de calcul : nombre de publications produites par les opérateurs du programme en collaboration avec un pays de l'UE 27 / nombre de publications des opérateurs du programme. Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, on adopte l'usage habituel en bibliométrie de calcul de l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

Source des données : Thomson Reuters-Web of Science, indicateurs OST

Observations méthodologiques : les collaborations scientifiques efficaces donnent généralement lieu à des publications co-signées (co-publications). Les co-publications sont mesurées ici en compte de présence (c'est-à-dire que lorsqu'une institution française et une institution européenne sont associées à une publication, on comptabilise une unité), car le fait de co-signer suppose l'établissement d'un lien entre les laboratoires co-signataires, indépendamment du nombre total de laboratoires co-signataires. Toutefois, ce mode de décompte interdit d'additionner ou de soustraire différentes valeurs de l'indicateur (création de doubles comptes) et il produit des indicateurs plus susceptibles de fluctuations non significatives ; il doit donc être interprété avec prudence. L'ensemble du travail de collecte, de mise en base et de repérage conduit à renseigner ces indicateurs en utilisant les publications de l'année n-1.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Il est demandé aux opérateurs de continuer à jouer un rôle central actif dans les réseaux scientifiques européens et de s'investir dans des recherches partenariales qui contribueront directement à préserver le rôle de l'Union européenne comme acteur majeur de la recherche dans le monde.

OBJECTIF n° 4 : Développer le rayonnement international de la recherche française

L'activité de recherche est aujourd'hui de plus en plus internationalisée et la capacité pour un pays d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers est devenue un enjeu essentiel pour donner de la visibilité à la recherche française et améliorer la compétitivité industrielle. Sixième puissance scientifique mondiale en 2012 avec 3,7 % de part mondiale en termes de publications, la France s'inscrit au cœur des réseaux européens dont elle est étroitement partie prenante (ex. initiatives de programmation conjointe) et de réseaux internationaux (laboratoires internationaux virtuels et implantés sur le territoire du pays partenaire). Elle dispose d'atouts incontestables en termes de rayonnement scientifique et technologique à l'international. Avec un indice d'impact en augmentation et supérieur à la moyenne mondiale, mais une part de publications relative en baisse constante, compte tenu de la montée en puissance des pays émergents comme la Chine et le Brésil, à l'instar de ses grands homologues européens, la France doit accroître sa visibilité, favoriser la mobilité des étudiants et des chercheurs, développer ses partenariats européens et internationaux.

C'est pourquoi l'agenda stratégique « France Europe 2020 » propose :

- d'adopter une politique volontariste (stratégie d'influence dans les organisations internationales ; utilisation des fonds européens au service de la coopération internationale) ;
- d'ouvrir les établissements à l'international dans le cadre des contrats de site (priorités géographiques définies en cohérence avec les priorités scientifiques du site ; mobilité internationale des étudiants et des chercheurs / enseignants-chercheurs inscrite dans la stratégie des établissements) ;
- de favoriser la mobilité entrante et sortante des chercheurs (évolution du programme « Retour post-docs » de l'ANR ; valorisation de la mobilité internationale dans le recrutement, l'évaluation et le parcours de carrière ; valorisation de la participation à des appels d'offre et projets internationaux ; évolution de la législation et de la réglementation pour faciliter l'accueil des chercheurs étrangers en France).

Une attention toute particulière sera portée aux coopérations euro-méditerranéennes et aux pays émergents, qui fondent leur développement sur l'élévation du niveau de qualification et de recherche. L'un des enjeux nationaux est d'encourager les partenariats et les échanges entre établissements de recherche français et étrangers pour offrir aux chercheurs étrangers des opportunités d'insertion professionnelle temporaire ou définitive au sein de notre dispositif de recherche. Cet indicateur est particulièrement pertinent pour évaluer l'évolution de l'attractivité de la recherche française.

La recherche française est une des recherches les plus internationalisées au monde. La France comptait 48,6 % de co-publications internationales en 2011.

Le changement global, les risques naturels et les pressions anthropiques impactent fortement les populations, les écosystèmes et la biodiversité, non seulement dans les zones tropicales et les pays du Sud où ils se situent en grande

partie, mais également dans les pays du Nord. Afin de répondre aux défis majeurs que ces changements posent en matière de développement, les opérateurs s'attachent à construire des partenariats scientifiques dans les pays du Sud. L'indicateur retenu pour mesurer la performance du programme met l'accent sur la volonté de construire des partenariats équilibrés et respectueux avec les pays du Sud.

INDICATEUR 4.1 : Chercheurs étrangers recrutés ou accueillis temporairement dans les laboratoires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements	%	28	30	29	29	30	33
Nombre de chercheurs de pays tiers accueillis temporairement dans les laboratoires de recherche	nombre	1 800	1 800	1 850	1 850	1 850	1 900

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements : nombre de chercheurs étrangers recrutés dans l'année / nombre total des recrutements de l'année.

Nombre de chercheurs de pays tiers accueillis temporairement : nombre de visas scientifiques long séjour (plus de 3 mois) délivrés aux chercheurs ressortissants d'une sélection de 9 pays tiers (hors Union européenne) dont l'activité de recherche est attractive au niveau mondial ou sur le point de le devenir (États-Unis, Japon, Russie, Chine, Inde, Brésil, Canada, Corée et Australie)

Source des données :

Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements : EPST du programme

Nombre de chercheurs de pays tiers accueillis temporairement : données transmises par le Ministère de l'intérieur

Observations méthodologiques :

Taux de chercheurs étrangers dans les recrutements : le mode de calcul porte sur le flux mettant en évidence l'évolution. Le périmètre actuel de l'indicateur est limité aux recrutements des chercheurs en EPST.

Le critère de la nationalité de la personne recrutée, seule observable, n'est pas entièrement satisfaisant : il inclut un chercheur étranger ayant fait sa thèse en France ; il exclut un français ayant fait sa thèse à l'étranger ou ayant fait sa thèse en France et un post-doc à l'étranger.

Nombre de chercheurs de pays tiers accueillis temporairement : le critère du visa long-séjour n'inclut pas le nombre de visas court séjour délivrés, un nombre important de chercheurs étrangers étant dispensés de visa quand ils effectuent des courts séjours (États-Unis, Japon, Russie, Chine, Inde, Brésil, Canada, Corée et Australie). Le recensement est limité aux 9 pays les plus attractifs sur la scène internationale. Enfin, ces chercheurs sont accueillis dans les laboratoires français, indépendamment du statut de l'établissement (EPST/EPSCP...) ce qui en fait un indicateur transversal, non strictement limité au P172.

En l'état actuel des données disponibles, l'actualisation des données 2014 n'est pas possible, la plupart des concours de recrutement n'étant pas achevés.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Des mesures en faveur de l'attractivité sont inscrites dans le projet de loi porté par le ministère de l'intérieur qui sera déposé à l'Assemblée nationale à la rentrée. Ainsi, une carte pluriannuelle intitulée « carte talent » sera proposée aux chercheurs étrangers dès leur première année d'accueil, avec la mise en place de guichets spécialisés au sein des préfectures permettant de réduire les délais d'instruction des demandes de titre de séjour. Ces mesures devraient se traduire par un léger accroissement du nombre de scientifiques accueillis dès 2015 et par une meilleure fluidité des mobilités.

INDICATEUR 4.2 : Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme	%	14,6	15,3 (valeur provisoire)	SO	16,0	16,5	17,5

Précisions méthodologiques

Les valeurs d'indicateur ont été revues du fait du nouveau périmètre du programme qui inclut désormais tous les opérateurs de recherche à l'exception du CNES qui relève du programme 193 « Recherche spatiale ». La comparaison avec le PAP 2014 n'est donc pas pertinente.

Mode de calcul : au numérateur figure le nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays du Sud ; au dénominateur figure le nombre total d'articles publiés par les opérateurs.

Afin de lisser les variations non significatives liées à l'évolution des journaux référencés dans chaque discipline, on adopte l'usage habituel en bibliométrie de calcul de l'indicateur en moyenne triennale glissante : la valeur indiquée en année n est alors la moyenne des valeurs constatées en n, n-1 et n-2.

Source des données : Thomson Reuters-Web of Science, indicateurs OST

Cet indicateur permet de mesurer la part des publications des opérateurs du programme en co-publication avec des partenaires des pays du Sud.

La liste des pays retenus est la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) définie par le Comité de l'aide au développement de l'OCDE (CAD). Elle figure dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « Aide publique au développement ».

Chacun des établissements du programme identifie les articles produits par ses laboratoires dans la base de données de la production scientifique internationale pour les sciences (hors sciences humaines et sociales). La base OST est une sélection qualitative et représentative. Il ne s'agit donc pas du simple reflet de la totalité de la production des opérateurs.

Une fois ce repérage effectué avec l'ensemble des établissements, les doublons (articles écrits en collaboration par plusieurs établissements du programme) sont éliminés pour déterminer le périmètre des articles du programme.

L'OST calcule alors la part des articles produits en co-publication avec des pays du Sud parmi les articles produits par les opérateurs du programme.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La progression de l'indicateur traduit la politique de partenariat avec les pays du Sud : un ensemble d'actions résolues de la part de la France et attendues de la part de ses partenaires au Sud en vue de générer, dans ces pays, une dynamique propre et une plus grande autonomie pour évoluer vers des "sociétés de la connaissance". La cible est fixée de façon volontariste en augmentation, dans le prolongement de la dynamique constatée.

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2015	FDC et ADP attendus en 2015
01 Pilotage et animation	27 953 210	97 489 354	16 818 917	142 261 481	
02 Agence nationale de la recherche	30 000 000	575 154 491		605 154 491	
11 Recherches interdisciplinaires et transversales	62 938 298			62 938 298	
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	149 113 807			149 113 807	
13 Grandes infrastructures de recherche	275 733 000	14 700 000		290 433 000	
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche	781 029 768			781 029 768	
15 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé	1 113 954 519	103 169 663		1 217 124 182	
16 Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information	984 826 687	642 000		985 468 687	
17 Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	369 591 306	210 323 620		579 914 926	
18 Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	1 071 086 874	29 795 686		1 100 882 560	
19 Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales	404 503 527	1 254 875		405 758 402	
Total	5 270 730 996	1 032 529 689	16 818 917	6 320 079 602	

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2015	FDC et ADP attendus en 2015
01 Pilotage et animation	27 953 210	97 489 354	16 818 917	142 261 481	
02 Agence nationale de la recherche	30 000 000	580 034 429		610 034 429	
11 Recherches interdisciplinaires et transversales	62 938 298			62 938 298	
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	149 113 807			149 113 807	
13 Grandes infrastructures de recherche	275 733 000	14 700 000		290 433 000	
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche	781 029 768			781 029 768	
15 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé	1 113 954 519	103 169 663		1 217 124 182	
16 Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information	984 826 687	642 000		985 468 687	
17 Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	369 591 306	210 323 620		579 914 926	
18 Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	1 071 086 874	29 795 686		1 100 882 560	
19 Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales	404 503 527	1 254 875		405 758 402	
Total	5 270 730 996	1 037 409 627	16 818 917	6 324 959 540	

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2014 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE RETRAITÉE)**2014 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2014	Prévisions FDC et ADP 2014
01 Pilotage et animation	19 194 195	123 549 248	142 743 443	
02 Agence nationale de la recherche	30 000 000	575 154 491	605 154 491	
11 Recherches interdisciplinaires et transversales	62 420 918		62 420 918	
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	153 472 088		153 472 088	
13 Grandes infrastructures de recherche	277 197 000	14 700 000	291 897 000	
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche	778 948 917		778 948 917	
15 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé	1 114 749 182	103 185 663	1 217 934 845	
16 Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information	985 233 036	581 000	985 814 036	
17 Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	368 691 045	210 323 620	579 014 665	
18 Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	1 065 086 334	29 795 686	1 094 882 020	
19 Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales	417 708 855	1 259 875	418 968 730	
Total	5 272 701 570	1 058 549 583	6 331 251 153	

2014 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2014	Prévisions FDC et ADP 2014
01	Pilotage et animation	19 194 195	123 549 248	142 743 443	
02	Agence nationale de la recherche	30 000 000	575 154 491	605 154 491	
11	Recherches interdisciplinaires et transversales	62 420 918		62 420 918	
12	Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	153 472 088		153 472 088	
13	Grandes infrastructures de recherche	277 197 000	14 700 000	291 897 000	
14	Moyens généraux et d'appui à la recherche	778 948 917		778 948 917	
15	Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé	1 114 749 182	103 185 663	1 217 934 845	
16	Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information	985 233 036	581 000	985 814 036	
17	Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	368 691 045	210 323 620	579 014 665	
18	Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	1 065 086 334	29 795 686	1 094 882 020	
19	Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales	417 708 855	1 259 875	418 968 730	
Total		5 272 701 570	1 058 549 583	6 331 251 153	

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2014	Demandées pour 2015	Ouverts en LFI pour 2014	Demandés pour 2015
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	5 272 701 570	5 270 730 996	5 272 701 570	5 270 730 996
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 776 027	23 535 041	14 776 027	23 535 041
Subventions pour charges de service public	5 257 925 543	5 247 195 955	5 257 925 543	5 247 195 955
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 058 549 583	1 032 529 689	1 058 549 583	1 037 409 627
Transferts aux entreprises	70 161 893	76 658 693	70 161 893	76 658 693
Transferts aux collectivités territoriales	28 306 717	11 360 262	28 306 717	11 360 262
Transferts aux autres collectivités	960 080 973	944 510 734	960 080 973	949 390 672
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		16 818 917		16 818 917
Dotations en fonds propres		16 818 917		16 818 917
Total	6 331 251 153	6 320 079 602	6 331 251 153	6 324 959 540

DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2015 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2015. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2015 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage pour 2013	Chiffrage pour 2014	Chiffrage pour 2015
200302	Crédit d'impôt en faveur de la recherche Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche</i> <i>Bénéficiaires 2013 : 16 200 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2014 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 244 quater B, 199 ter B, 220 B, 223 O-1-b</i>	3 269	5 550	5 340
300208	Exonération des établissements publics de recherche, des établissements publics d'enseignement supérieur, des personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur et des fondations d'utilité publique du secteur de la recherche pour leurs revenus tirés d'activités relevant d'une mission de service public Impôt sur les sociétés <i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (universités)</i> <i>Bénéficiaires 2013 : (nombre non déterminé) entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 207-1-9°, 10° et 11°</i>	5	5	5
Coût total des dépenses fiscales²		3 274	5 555	5 345

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2014 ou 2013) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Pilotage et animation		142 261 481	142 261 481		142 261 481	142 261 481
02 Agence nationale de la recherche		605 154 491	605 154 491		610 034 429	610 034 429
11 Recherches interdisciplinaires et transversales		62 938 298	62 938 298		62 938 298	62 938 298
12 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies		149 113 807	149 113 807		149 113 807	149 113 807
13 Grandes infrastructures de recherche		290 433 000	290 433 000		290 433 000	290 433 000
14 Moyens généraux et d'appui à la recherche		781 029 768	781 029 768		781 029 768	781 029 768
15 Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé		1 217 124 182	1 217 124 182		1 217 124 182	1 217 124 182
16 Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information		985 468 687	985 468 687		985 468 687	985 468 687
17 Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie		579 914 926	579 914 926		579 914 926	579 914 926
18 Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement		1 100 882 560	1 100 882 560		1 100 882 560	1 100 882 560
19 Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales		405 758 402	405 758 402		405 758 402	405 758 402
Total		6 320 079 602	6 320 079 602		6 324 959 540	6 324 959 540

PARTICIPATION DE LA FRANCE AUX ORGANISATIONS SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES

La France est membre de plusieurs organisations scientifiques internationales, dont les activités sont détaillées dans les actions 15, 17 et 18. Les budgets de ces organisations pour 2015 étant en cours de discussion, les contributions de la France prévues dans le présent document ont une valeur indicative et évolueront en fonction des contributions réellement appelées.

La France concourt à l'élaboration et au contrôle des budgets des organisations internationales, en veillant à leur adéquation aux besoins réels et à ses propres capacités financières, ainsi qu'à la justification au premier euro de ces contributions.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

LFI 2014 sortante			LFI 2014 entrante		
Programmes 2014	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Programmes 2015
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 053 673 242	5 053 673 242	6 331 251 153	6 331 251 153	172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 277 577 911	1 277 577 911			
Total	6 331 251 153	6 331 251 153	6 331 251 153	6 331 251 153	

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Les anciens programmes 172 et 187 sont désormais fusionnés au sein d'un unique programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Les actions qui les composaient sont redéfinies en cohérence avec les thématiques des Alliances de recherche.

L'action 5 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie, biotechnologies et santé » de l'ancien programme 172 devient l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » qui correspond à l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN).

L'action 6 « Recherches scientifiques et technologiques en mathématiques, STIC, micro et nanotechnologies » et l'action 7 « Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur », pour partie, fusionnent au sein de la nouvelle action 16 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information » qui correspond à l'Alliance des sciences et technologies du numérique (ALLISTENE).

Le reste de l'action 7 « Recherches scientifiques et technologiques en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur » et l'action 8 « Recherches scientifiques et technologiques en physique nucléaire et des hautes énergies » du programme 172, ainsi que, pour partie, l'action 2 « Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés » du programme 187 sont fusionnées au sein de la nouvelle action 17 « Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie » qui correspond à l'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRE).

L'action 9 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement » du programme 172 et les actions 1 « Recherches scientifiques et technologiques sur les ressources, les milieux et leur biodiversité », 2 « Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes de production et de transformation associés » (pour partie), 4 « Recherches scientifiques et technologiques sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être » et 5 « Recherches scientifiques et technologiques pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale et sur les risques naturels » du programme 187 fusionnent et deviennent la nouvelle action 18 « Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement » qui correspond à l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (ALLENVI).

L'action 10 « Recherches scientifiques en sciences de l'homme et de la société » du programme 172 et l'action 3 « Recherches scientifiques et technologiques sur les systèmes socio-économiques associés » du programme 187 sont fusionnées au sein de l'action 19 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales » qui correspond à l'Alliance nationale des sciences humaines et sociales (ATHENA).

Les actions communes aux deux anciens programmes (moyens de la recherche, diffusion, valorisation et transferts et grandes infrastructures de recherche) fusionnent par ailleurs chacune avec leur homologue.

Les actions 1 « Pilotage et animation », 2 « Agence nationale de la recherche » et 11 « Recherches interdisciplinaires et transversales » de l'ancien programme 172 demeurent inchangées.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2014	CP réalisés au 31/12/2014	AE demandées pour 2015	CP demandés pour 2015	CP sur engage- ments à couvrir après 2015
01 Pilotage et animation	371 526 000	273 719 000	269 380 000		4 339 000	
Total	371 526 000	273 719 000	269 380 000		4 339 000	

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2015	CP sur engagements à couvrir après 2015
4 339 000	

Le montant inscrit au PAP 2014 au titre du CPER 2007-2013 incluait les financements en provenance d'opérateurs, ce qui n'est pas le cas pour le PAP 2015. Par ailleurs, le montant 2015 intègre désormais les opérations réalisées dans les collectivités d'outre-mer.

Les enveloppes de crédits sont ouvertes en AE=CP même pour des opérations qui s'articulent essentiellement autour d'équipement scientifique dont les AE ouvertes sont couvertes en CP de façon « glissante », sur une ou plusieurs années. Cela a pour effet un décalage par rapport à l'année d'ouverture des AE, dans le cas présent l'année 2014. Ce phénomène s'est amplifié à partir du mi-parcours des CPER, dans la mesure où les dispositifs ont atteint leur rythme de croisière et où se sont accumulés les différentiels entre AE et CP (retard d'opérations, glissement d'un exercice à l'autre des paiements...). De plus la consommation d'AE et de CP 2014 n'est encore à ce stade qu'une prévision.

Les opérations prévues pour le CPER 2007-2013 se sont prolongées en 2014. Les engagements directement inscrits sur l'action 1 du programme 172, qui s'établissent à 371,526 M€ sur 2007-2013 prolongé en 2014, se répartissent en 96,936 M€ pour le financement des structures labellisées de transfert et de diffusion technologique (sous-action 6), 274,590 M€ pour le financement de programmes de recherche et de développement technologique (sous-action 3). Par ailleurs, 27,955 M€ dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique correspondent au soutien des centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI). Ces crédits relèvent depuis 2011 du programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » de la MIREs.

Les économies portées depuis 2011 par l'action 1 sur les crédits de fonctionnement et d'intervention, poursuivies en 2014, conduiront à un taux de couverture transversal légèrement inférieur à 75 % à échéance 2014.

La nouvelle génération de CPER 2014-2020

Les investissements réalisés par l'État, les régions, les autres collectivités territoriales et l'Union européenne dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) doivent œuvrer à un rapprochement des trois piliers Formation-Recherche-Innovation et participer ainsi, au sein d'une société de la connaissance, au renforcement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires. Le CPER 2014-2020 permettra le renforcement du dialogue et du portage d'une vision stratégique partagée entre l'État et les régions sur la thématique de l'ESRI. La réflexion stratégique lancée dans le cadre du CPER 2014-2020 a associé les différents partenaires financeurs et acteurs académiques, scientifiques et socio-économiques. Elle a dégagé des priorités en cohérence avec :

- la stratégie européenne (Horizon 2020, « Smart specialisation » et accord de partenariat sur le FEDER) ;
- les stratégies nationales d'enseignement supérieur et de recherche (France Europe 2020) prévues par la loi du 22 juillet 2013 ;
- les schémas régionaux pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI) également prévus par la même loi ;
- les politiques publiques connexes.

En cohérence avec les objectifs de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'État a souhaité organiser son dialogue avec les régions et les collectivités autour de deux priorités thématiques et d'une priorité transversale :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires ;
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels ;
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Opérateur(s) financé(s)	AE PLF 2015	CP PLF 2015
Académie des technologies (P172)	1 375	1 375
Subventions pour charges de service public	1 375	1 375
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	605 154	610 034
Subventions pour charges de service public	30 000	30 000
Transferts	575 154	580 034
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	49 529	49 529
Subventions pour charges de service public	49 529	49 529
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	606 598	606 598
Subventions pour charges de service public	514 598	514 598
Transferts	92 000	92 000
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	130 528	130 528
Subventions pour charges de service public	130 528	130 528
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	2 596 243	2 596 243
Subventions pour charges de service public	2 596 243	2 596 243
Génope (P172)	3 000	3 000
Subventions pour charges de service public	3 000	3 000
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	150 636	150 636
Subventions pour charges de service public	150 636	150 636
IHEST - Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie (P172)	1 547	1 547
Subventions pour charges de service public	1 547	1 547
INED - Institut national d'études démographiques (P172)	16 826	16 826
Subventions pour charges de service public	16 826	16 826
INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)	676 195	676 195
Subventions pour charges de service public	676 195	676 195
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	169 615	169 615
Subventions pour charges de service public	169 615	169 615
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	619 228	619 228
Subventions pour charges de service public	619 228	619 228
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor (P172)	22 643	22 643
Subventions pour charges de service public	22 643	22 643
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	204 681	204 681
Subventions pour charges de service public	204 681	204 681
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (ex-CEMAGREF) (P172)	59 057	59 057
Subventions pour charges de service public	59 057	59 057

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en milliers d'euros)

Opérateur(s) financé(s)	AE PLF 2015	CP PLF 2015
OST - Observatoire des sciences et des techniques (P172)	1 497	1 497
Subventions pour charges de service public	1 497	1 497
Total	5 914 352	5 919 232

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2014

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2013 (RAP 2013)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2013 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2013	AE LFI 2014 + reports 2013 vers 2014 + prévision de FDC et ADP +LFR-I 2014	CP LFI 2014 + reports 2013 vers 2014 + prévision de FDC et ADP +LFR-I 2014	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2014
474 335 337		6 280 047 839	6 260 051 256	494 331 920

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP au-delà de 2017
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2014	CP demandés sur AE antérieures à 2015 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2016 sur AE antérieures à 2015	Estimation des CP 2017 sur AE antérieures à 2015	Estimation des CP au-delà de 2017 sur AE antérieures à 2015
494 331 920	117 339 945 0	91 344 930	76 731 171	208 915 874
AE nouvelles pour 2015 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2015 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2016 sur AE nouvelles en 2015	Estimation des CP 2017 sur AE nouvelles en 2015	Estimation des CP au-delà de 2017 sur AE nouvelles en 2015
6 320 079 602	6 207 619 595 0	27 248 992	22 889 580	62 321 435
Totaux	6 324 959 540	118 593 922	99 620 751	271 237 309

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2015

CP 2015 demandés sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP 2016 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP 2017 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP au-delà de 2017 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015
98,2 %	0,4 %	0,4 %	1 %

Sur le programme 172, sont concernés par des restes à payer les transferts destinés à la programmation de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ainsi que des dispositifs (CIFRE, CPER...) imputés sur l'action 1. Le calcul des CP à ouvrir s'appuie sur l'échéancier fourni par l'ANR donnant lieu à une couverture des AE initiales sur quatre années (15,3 % la première année, 19,3 % la deuxième, 17,4 % la troisième et 48,0 % la quatrième et les suivantes). Sur l'action 1, les chiffres retenus se conforment à l'exécution constatée les années précédentes.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01
Pilote et animation

2,3 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		142 261 481	142 261 481	
Crédits de paiement		142 261 481	142 261 481	

Le ministère chargé de la recherche propose et, en liaison avec les autres ministères intéressés, met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie. Il prépare les décisions du Gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'État dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur », au sein de laquelle il joue donc un rôle de chef de file.

Le pilotage des activités de recherche par l'administration ministérielle

L'administration centrale du ministère chargé de la recherche élabore la politique de l'État en matière de recherche, de développement technologique et d'innovation, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Elle conduit les modifications du cadre réglementaire et statutaire nécessaires à l'activité de recherche et prépare les évolutions législatives du domaine. Elle définit la politique de l'emploi scientifique en liaison, pour les aspects statutaires, avec les directions techniques compétentes. Elle participe à l'élaboration des programmes de recherche et de développement technologique financés par l'Union européenne et définit les moyens de développer la valorisation des résultats de la recherche publique et la coopération technologique avec les entreprises.

Elle assure la tutelle directe de l'ensemble des opérateurs de recherche des programmes 172 et 193 de la mission : elle instruit leurs demandes budgétaires, répartit les moyens qui leur sont alloués annuellement et en contrôle l'utilisation ; elle assure un suivi régulier de leurs activités par la préparation de leurs conseils d'administration ; enfin elle oriente, dans le cadre des contrats d'objectifs conclus avec les organismes, les évolutions de leurs politiques sur le moyen terme en cohérence avec la politique nationale définie par le Gouvernement.

Elle fixe les orientations de la politique scientifique et les priorités de la recherche des établissements d'enseignement supérieur en préparant et mettant en œuvre la stratégie nationale de recherche. Elle est responsable de la diffusion de l'information scientifique et technique (IST). Les délégués régionaux à la recherche et à la technologie (DRRT) mettent en œuvre au niveau régional la politique du ministère.

Le ministère contribue à ces différentes missions par le financement de divers dispositifs décrits ci-dessous.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	27 953 210	27 953 210
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 535 041	23 535 041
Subventions pour charges de service public	4 418 169	4 418 169
Dépenses d'intervention	97 489 354	97 489 354
Transferts aux entreprises	76 658 693	76 658 693
Transferts aux collectivités territoriales	11 360 262	11 360 262
Transferts aux autres collectivités	9 470 399	9 470 399
Dépenses d'opérations financières	16 818 917	16 818 917
Dotations en fonds propres	16 818 917	16 818 917
Total	142 261 481	142 261 481

Les crédits destinés aux dispositifs relevant de l'action 1 sont, à périmètre constant, en reconduction.

SOUS ACTION N° 1 - PROSPECTIVES, ETUDES : 4,127 M€

Instance stratégique pour la recherche : 0,595 M€

Un Conseil stratégique de la recherche a été créé par la nouvelle loi enseignement supérieur et recherche. Il propose les grandes orientations de la stratégie nationale de recherche et participe à l'évaluation de leur mise en œuvre. Présidé par le Premier ministre ou, par délégation, par le ministre chargé de la recherche, il comprend des personnalités françaises et étrangères représentant le monde scientifique et le monde socio-économique, dont un député et un sénateur.

Observatoire des sciences et des techniques (OST) : 1,497 M€

L'OST, opérateur de l'État jusqu'à présent, est appelé à être rattaché au nouveau Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) régi par les articles L.114-3-1 à L. 114-3-7 du code de la recherche (articles modifiés par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche). Dans l'attente de la publication du décret en Conseil d'État relatif à l'organisation et au fonctionnement du HCERES, les crédits alloués à l'Observatoire sont maintenus en 2015 au même montant qu'en 2014.

Académie des technologies : 1,375 M€

L'Académie des technologies est un établissement public administratif (EPA), créé dans le cadre de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 ; les dispositions de l'article 111 de la loi du 22 juillet 2013 ont placé l'Académie sous la protection du Président de la République. L'établissement est présenté dans le volet « Opérateurs » du PAP.

Études : 0,661 M€

Cette enveloppe regroupe les crédits d'études et d'enquêtes menées par la DGRI (analyses des besoins en recherche, identification des opportunités, évaluations des forces et faiblesses du système de recherche et des dispositifs de financement, définition d'ambitions stratégiques, comparaisons internationales, élaboration et calcul d'indicateurs). 200 000 € destinés au paiement des expertises, notamment dans le champ international, sont transférés sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». En effet, ces expertises relèvent désormais des dépenses de personnel alors que le programme 172 ne porte pas de titre 2.

SOUS ACTION N° 2 - ACTION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : 4,690 M€

L'action européenne et internationale dans le domaine de la recherche, le développement des partenariats scientifiques et la mise en place progressive d'un espace européen de la recherche bénéficient de 4,690 M€ au titre de l'année 2015. Cette enveloppe finance les actions bilatérales ou multilatérales de stimulation de l'attractivité et d'appui à la mobilité, l'appui aux coopérations scientifiques prioritaires, le soutien à l'action scientifique et universitaire en faveur de la francophonie et les actions européennes liées à « Horizon 2020 » avec notamment l'animation des 21 « points de contact nationaux » (PCN). Ce réseau, renforcé en 2014, est chargé de porter le plan d'action du ministère en faveur de l'amélioration de la participation française au programme européen, inscrit à l'agenda France Europe 2020. Ces PCN sont investis d'un rôle auprès de toute la communauté de recherche et d'innovation, établi dans un cahier des charges et une lettre de mission du ministère chargé de la recherche.

Les crédits destinés au soutien du Centre international des rencontres mathématiques CIRM (0,61 M€) ont été regroupés sur la subvention globale versée à cette structure (action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information »).

SOUS ACTION N° 3 - SOUTIEN A LA RECHERCHE : 31,079 M€**Soutien aux programmes de recherche (équipement scientifique) dans le cadre des CPER : 16,820 M€**

Le dispositif de financement et de conventionnement de projets financés dans le cadre des contrats de projets État régions (CPER) reçoit en 2015 une dotation de 16,820 M€. Certains de ces crédits sont délégués sur les BOP locaux gérés par les DRRT sous la responsabilité des préfets de région.

L'Institut des hautes études scientifiques (IHES) : 2,900 M€

L'IHES, qui bénéficie du statut de fondation reconnue d'utilité publique depuis 1981, a pour but de « favoriser et de faire effectuer des recherches scientifiques théoriques dans les domaines suivants : mathématiques, physique théorique, méthodologie des sciences de l'homme, et de toute discipline théorique qui entretient des liens avec elles ». L'action de la fondation s'exerce principalement par la mise à disposition de professeurs et chercheurs de l'institut, permanents ou visiteurs, et de ressources matérielles leur permettant de réaliser des recherches.

Actions communes d'animation : 11,360 M€

Les moyens d'intervention de l'administration centrale de la recherche représentent 11,360 M€, qui financent :

- d'une part, dans le domaine des sciences du vivant, des programmes spécifiques demandant un soutien particulier : plans santé, cohortes, plates-formes en sciences du vivant (dispositif qui à terme, devrait atteindre un niveau de maturité ne nécessitant plus une impulsion forte du ministère chargé de la recherche et être géré et suivi par l'INRA) ;
- d'autre part, les subventions de fonctionnement versées à diverses structures, acteurs relais de la politique de recherche du ministère comme l'Association Bernard Gregory ou à des programmes internationaux tels le Groupe consultatif sur la recherche agronomique internationale (GCRAI) ou le Global Biodiversity Information Facility (GBIF) notamment.

SOUS ACTION N° 4 - SUPPORT DU PROGRAMME : 16,806 M€

Cette enveloppe regroupe les crédits de fonctionnement des services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui financent notamment les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale et des délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT), les dépenses de communication et les frais de mission. Les dépenses afférentes à ces crédits sont particulièrement contenues.

Fonctionnement du site Descartes : 6,548 M€

Les crédits de fonctionnement et de communication de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sont regroupés sur le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Les crédits de fonctionnement du site Descartes, d'un montant de 6,548 M€ en 2015 financent les moyens nécessaires au fonctionnement du site Descartes (fluides, gardiennage, nettoyage, chauffage, etc.), les frais de bureautique (impression, routage, reprographie), les frais de déplacement des services (direction générale pour la recherche et l'innovation et direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle) et du cabinet du ministre et ceux du système d'information et d'outils statistiques. Ils ne comprennent pas les dépenses d'investissement, imputées sur le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ». Rapportés à l'effectif qu'accueille le site, ils représentent environ 7 070 € par agent, en baisse régulière (- 4,5 % depuis 2011).

Communication : 2,597 M€

Ces crédits concernent les actions de communication conduites par le ministère ainsi que la revue de presse, les abonnements, la veille documentaire et le développement des sites Internet. Les crédits consacrés à l'abonnement à l'Agence France-Presse (0,014 M€) sont transférés sur le programme 180 « Presse » dans le cadre du regroupement des abonnements des administrations.

Délégations régionales à la recherche et à la technologie : 0,661 M€

Le programme 172 participe à hauteur de 0,661 M€ au fonctionnement des 26 délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) ainsi que des deux missions de recherche et technologie de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française (soit un total de 28 services déconcentrés). Les collectivités de Mayotte et de Wallis et Futuna sont rattachées pour leur fonctionnement respectivement à la Réunion et à la Nouvelle-Calédonie.

Ces crédits permettent de prendre en charge :

- les frais de transport et de déplacement (notamment pour les délégués travaillant outre-mer) ;
- les loyers pour certaines délégations qui ne sont plus logées dans les directions régionales chargées de l'industrie ;
- les besoins en renouvellement de matériel informatique.

Remboursement des mises à disposition : 7,000 M€

Le ministère chargé de la recherche a besoin de faire appel à des collaborateurs issus des organismes de recherche ou des établissements d'enseignement supérieur pour son pilotage stratégique. Dans ce cadre, il est amené à signer des conventions de mise à disposition contre remboursement de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs, qui occupent des fonctions de directeurs scientifiques, de conseillers scientifiques ou de DRRT.

SOUS ACTION N° 5 - ANIMATION SCIENTIFIQUE : 2,565 M€**Information scientifique et technique : 1,675 M€**

Les dépenses d'information scientifique et technique (IST) contribuent à la mise en œuvre de la feuille de route proposée par le comité IST. Les axes stratégiques identifiés par ce comité sont la facilitation de l'accès à l'information scientifique et technique, l'amélioration de la circulation et de la disponibilité de cette information. Ces axes sont des facteurs clés de l'efficacité de la recherche scientifique, de la compétitivité industrielle et du progrès social.

Les propositions du comité IST s'articulent autour de 2 actions :

- le soutien aux revues académiques françaises, à travers la mutualisation des moyens d'édition, de diffusion et de référencement, l'amélioration du rayonnement international des revues et le soutien aux plates-formes de numérisation et de mise en ligne ;
- la mise en place d'un programme d'actions, la bibliothèque scientifique numérique, qui permet la mutualisation et la coordination à l'échelle nationale des actions existantes en faveur de l'IST. Elle a notamment la charge de coordonner la négociation avec les éditeurs commerciaux, de mettre en œuvre la politique de licences nationales menée au niveau national, de favoriser l'accès aux ressources et de développer l'accès libre aux résultats de la recherche.

Colloques : 0,890 M€

Cette dotation est destinée à financer des colloques et séminaires scientifiques sur des thématiques et des sujets de recherche soutenus par le MESR.

SOUS ACTION N° 6 - SOUTIEN A L'INNOVATION : 23 ,828 M€**Transferts de technologie CPER : 6,497 M€**

Les crédits d'intervention relatifs au transfert de technologie s'inscrivent dans la prochaine génération de contrats de projets État régions (CPER) 2014-2020 pour lesquels une enveloppe globale de 96,936 M€ est prévue. Ces crédits s'élèvent, pour 2015, à 6,497 M€, soit une réduction de 6 % par rapport à 2013.

Les dépenses couvertes sont principalement des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de la mission de service public (conseil, diagnostic) effectuée par les structures de diffusion technologique, qu'il s'agisse des Centres de ressources technologiques (CRT), des Cellules de diffusion technologique, des plates-formes technologiques ou d'autres formes d'organisation destinées à favoriser le transfert entre la recherche publique et les PME.

Concours de création d'entreprises : 12,660 M€

Organisé dans toute la France, ce concours récompense et accompagne les meilleurs projets de création d'entreprises s'appuyant sur des technologies innovantes. Il permet de détecter, de faire émerger et de développer ces projets directement issus de la recherche publique ou fruit d'initiatives privées, grâce à une aide financière et un accompagnement adapté.

Soutien aux incubateurs : 4,672 M€

Initiés en 1999, date de lancement des projets « Incubation et capital amorçage des entreprises technologiques », les incubateurs, répartis sur l'ensemble du territoire, sont actuellement 28 en activité. Ils sont financés par une subvention destinée à soutenir leur activité d'incubation. Quoique les incubateurs aient vocation à être, à terme, relayés par les sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT), leur intégration impliquant des montages financiers et juridiques complexes, celle-ci doit être envisagée selon des modalités progressives qui nécessitent le maintien d'une enveloppe spécifique sur l'action 1.

SOUS ACTION N° 7 - DISPOSITIFS D'AIDE AUX JEUNES SCIENTIFIQUES : 56,628 M€**Conventions industrielles de formation par la recherche – CIFRE : 52,830 M€**

Les CIFRE constituent des contrats à durée déterminée de trois ans fondés sur des projets de recherche et de développement confiés à des doctorants (Bac+5) travaillant avec une équipe de recherche extérieure. La gestion de ce dispositif est confiée, par convention annuelle, à l'Agence nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), qui est une association.

Le calcul du coût total théorique se fonde sur la prise en compte du poids respectif sur l'année N de chacune des campagnes de recrutements, celles des années antérieures (N-1, N-2, N-3) et celle de l'année N. Compte tenu du rythme de signature des CIFRE nouvelles fortement concentré en fin de l'année, le poids moyen des recrutements nouveaux est estimé en moyenne à 3,25 mois sur l'année N. Une convention CIFRE ayant une durée de 36 mois, les recrutements effectués les années N-1 et N-2 pèsent intégralement (12 mois) sur l'année N et les recrutements faits en N-3 pour 8,75 mois en moyenne sur l'année N. Cette modélisation est celle utilisée par l'ANRT dans ses prévisions budgétaires. Il convient de retrancher du coût budgétaire théorique un montant correspondant à l'attrition du volume de conventions CIFRE. La sortie du dispositif avant le terme normal est évaluée par l'ANRT entre 3 et 4 % des conventions en cours (hors conventions nouvelles).

Il faut souligner que ces critères, déterminants dans la prévision du coût du dispositif (poids moyen des recrutements nouveaux de l'année et taux d'attrition), s'avèrent particulièrement difficiles à anticiper dans un contexte où la pression s'accroît et les comportements des bénéficiaires de CIFRE, surtout en fin de parcours, se complexifient. S'ajoutent par ailleurs des frais de gestion au bénéfice de l'ANRT (salaires, frais généraux, frais d'animation et de formation), qui représentent 3,7 % du coût budgétaire théorique (attrition déduite).

En fonction de ces différents paramètres qui pèsent sur les chiffres n-3, n-2 et n-1, le nombre de CIFRE nouvelles pour l'année 2015 visera à atteindre les 1 400 conventions.

Accueil de chercheurs post-doctorants : 3,798 M€

La procédure d'accueil de post-doctorants, dans le cadre d'un contrat dont la durée ne peut excéder 18 mois, permet de recruter de jeunes docteurs, français ou étrangers, menant un projet de recherche soutenu par un laboratoire public et favorisant leur insertion professionnelle.

Le coût moyen unitaire mensuel chargé d'un post-doctorant est de 2 927,83 €. Le montant de la dotation à inscrire au PLF résulte du produit du coût du salaire mensuel chargé par le nombre de « mois contrats » à payer dans l'année. Ce coût prend en compte la taxe sur les salaires résiduelle de certains EPIC (BRGM, IRSN, IFREMER, CEA, CIRAD). Cette taxe sur les salaires résiduelle résulte du régime de la TVA calculée sur les subventions versées par le ministère, qui détermine le régime fiscal applicable à chacun des établissements.

La dotation destinée au financement des « post-doc » s'élève à 3,798 M€ en 2015. Elle fera l'objet d'une répartition entre les opérateurs de recherche au cours de l'année 2015.

SOUS ACTION N° 8 - RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE SCIENCE ET SOCIETE : 2,538 M€

Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST) : 1,547 M€

L'IHEST est un établissement public administratif régi par le décret n° 2007-634 du 27 avril 2007. L'établissement est présenté dans le volet « Opérateurs » du PAP.

Actions de diffusion de la culture scientifique et technique (CST) : 0,991 M€

Les dispositifs de CST financés par le MESR sont les suivants :

- la Fête de la science (plus d'un million de visiteurs sur l'ensemble du territoire, 565 évènements, des milliers d'animations organisées en France métropolitaine et dans les DROM-COM) ;
- le soutien aux acteurs nationaux de la CST (association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle - AMCSTI, collectif inter-associatif pour la réalisation d'activités scientifiques, techniques internationales - CIRASTI, Planète science, association française d'astronomie...).

ACTION n° 02

Agence nationale de la recherche

9,6 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		605 154 491	605 154 491	
Crédits de paiement		610 034 429	610 034 429	

L'ANR oriente son action vers les établissements publics de recherche et les entreprises, en France comme à l'étranger, dans le cadre d'une double mission : produire de nouvelles connaissances en cohérence avec les priorités nationales définies en matière de recherche et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprises en développant les partenariats.

Les choix qui président chaque année à la programmation de l'ANR sont fondés à la fois sur une consultation approfondie des communautés scientifiques, conduite en concertation avec les cinq Alliances sur leurs domaines thématiques de compétence (qui ont toutes signé des accords-cadres avec l'ANR en vue de la définition de ses programmes) et sur la prise en compte des priorités gouvernementales définies par la stratégie nationale de recherche (SNR).

Une partie du montant des aides allouées par l'ANR dans le cadre des procédures d'appel d'offres revient à l'organisme de recherche dans lequel le porteur du projet exerce ses fonctions. Cet abondement, appelé « préciput », constitue un mécanisme de reconnaissance du rôle assuré par les établissements de recherche, dans la mise en place, autour des porteurs de projets sélectionnés par l'ANR, d'un environnement de travail leur permettant d'être performants. Le pourcentage du préciput est de 11 % ; il est alloué à l'établissement hôte des équipes soutenues.

L'ANR élabore désormais un plan d'action annuel destiné à présenter à l'ensemble des communautés scientifiques les priorités de recherche et les instruments de financement mobilisables ; élaboré en étroite interaction avec les Alliances thématiques de recherche, ce plan d'action est en cohérence avec l'agenda stratégique « France-Europe 2020 » pour la recherche, le transfert et l'innovation.

L'ANR est aussi le principal opérateur gestionnaire des crédits « Investissements d'avenir » ouverts sur la MIRE.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 000 000	30 000 000
Subventions pour charges de service public	30 000 000	30 000 000
Dépenses d'intervention	575 154 491	580 034 429
Transferts aux autres collectivités	575 154 491	580 034 429
Total	605 154 491	610 034 429

Les crédits de l'action 2, dédiée à l'ANR, se décomposent en subvention pour charges de service public (catégorie 32) et crédits transférés au titre du financement des appels à projets (catégorie 64).

ACTION n° 11
Recherches interdisciplinaires et transversales

1 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		62 938 298	62 938 298	
Crédits de paiement		62 938 298	62 938 298	

Parce que les problèmes et les nouvelles connaissances apparaissent le plus souvent aux interfaces entre disciplines et étant donné la nature de plus en plus complexe des objets scientifiques, il n'existe plus de « continent » disciplinaire de la science qui soit isolé des autres. Tous les secteurs de la science ont besoin des connaissances et des méthodes produites par les autres disciplines pour progresser dans leur propre domaine.

La dynamique interdisciplinaire est donc une des grandes caractéristiques de la science du XXI^e siècle, qui reste cependant profondément structurée sur son socle disciplinaire. La définition d'objectifs ambitieux accompagnée de politiques incitatives adaptées est nécessaire pour polariser l'activité des communautés scientifiques distinctes sur des sujets communs et leur offrir un cadre de travail correspondant à une approche pluridisciplinaire qui est souvent la source de grandes applications technologiques innovantes.

La Stratégie nationale de la recherche est fondée sur le développement des interactions et des projets communs à différentes communautés scientifiques. Les priorités de cette stratégie sont systématiquement l'expression de cette dynamique interdisciplinaire et transversale. Les efforts des opérateurs (CNRS, CEA notamment) sont orientés dans ce sens, à travers leurs contrats d'objectifs et de performance, tant par l'organisation de dynamiques internes à chacun d'entre eux que par des projets communs.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	62 938 298	62 938 298
Subventions pour charges de service public	62 938 298	62 938 298
Total	62 938 298	62 938 298

Dépenses de fonctionnement (SCSP versées aux opérateurs du programme, catégorie 32) :

- CEA : 23,553 M€
- CNRS : 39,385 M€

NB : les opérateurs du programme bénéficiaires de subventions pour charges de service public (SCSP) sont l'objet d'une présentation spécifique dans le volet « opérateurs » du projet annuel de performance.

ACTION n° 12
 Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies

2,4 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		149 113 807	149 113 807	
Crédits de paiement		149 113 807	149 113 807	

L'information scientifique et technique (IST) connaît de profondes transformations avec le développement des technologies de l'information et de la communication. La place prise par les publications scientifiques dans le système d'évaluation de recherche, l'accélération des phénomènes de transfert des connaissances et l'explosion des coûts d'accès aux revues ont incité l'ensemble des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche à construire la « bibliothèque scientifique numérique » (BSN). Ce programme vise trois objectifs principaux : répondre aux besoins des chercheurs en portant l'offre qui leur est fournie en IST à un niveau d'excellence mondiale, éviter les redondances sources de dépenses inutiles et améliorer la visibilité de la recherche française. La BSN couvre plusieurs domaines : l'acquisition des revues et archives, les dispositifs d'accès, les dispositifs de signalement, les archives ouvertes, la numérisation, l'archivage pérenne, l'édition numérique et la fourniture de documents.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	149 113 807	149 113 807
Subventions pour charges de service public	149 113 807	149 113 807
Total	149 113 807	149 113 807

Dépenses de fonctionnement (SCSP versées aux opérateurs du programme, catégorie 32) :

- BRGM : 15,304 M€
- CIRAD : 5,482 M€
- CNRS : 44,309 M€
- IFREMER : 4,481 M€
- INED : 2,036 M€
- INRA : 14,876 M€
- INRIA : 16,932 M€
- INSERM : 14,861 M€
- IRD : 30,182 M€
- IRSTEA : 0,650 M€

NB : les opérateurs du programme bénéficiaires de subventions pour charges de service public (SCSP) sont l'objet d'une présentation spécifique dans le volet « opérateurs » du projet annuel de performance.

ACTION n° 13
 Grandes infrastructures de recherche

4,6 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		290 433 000	290 433 000	
Crédits de paiement		290 433 000	290 433 000	

Les infrastructures de recherche sont des outils dont le premier objectif est de mener une recherche d'excellence et d'assurer une mission de service pour une ou plusieurs communautés scientifiques. Ces infrastructures utilisent des instruments de recherche à la frontière des connaissances technologiques et scientifiques. Elles disposent d'une gouvernance centralisée et de comités scientifiques de haut niveau qui discutent les orientations et assurent l'évaluation. Leur coût de construction et d'exploitation est tel qu'il justifie un processus de décision et de financement concertés au niveau national et éventuellement européen ou international.

L'exercice stratégique mené au cours de l'année 2011 a donné les grands cadres de l'intervention publique pour la période 2012-2020. La diversité des outils et des dispositifs concernés a conduit à être plus explicite sur les principes fondateurs des infrastructures de recherche et à distinguer, en fonction des niveaux de décision politique et d'engagements financiers, trois catégories d'infrastructures : les organisations internationales (OI), les très grandes infrastructures de recherche (TGIR) et les infrastructures de recherche (IR). Chaque catégorie présente un mode de gouvernance et pilotage différencié, les OI et les TGIR faisant de plus l'objet d'un suivi individualisé au niveau de l'État.

Ces principes fondateurs ainsi que la liste des infrastructures par catégorie ont été déclinés dans un document stratégique présenté publiquement en février 2013. Ce nouveau schéma s'appuie sur un Comité directeur des TGIR qui prépare et propose au ministre chargé de la recherche les décisions en matière d'infrastructures de recherche. Ce comité est assisté d'un Haut conseil des TGIR, qu'il saisit pour avis scientifique et stratégique, avec notamment une approche pluridisciplinaire. Ce dispositif est accompagné d'un outil d'aide à la décision : la programmation budgétaire pluriannuelle. De plus, des politiques transverses ont été mises en place, comme la promotion de l'utilisation des TGIR auprès des acteurs économiques, et une meilleure connaissance des coûts complets de la plupart des TGIR obtenue grâce à une étude menée conjointement par la DGME et la DGRI.

La DGRI est chargée de la déclinaison de la politique gouvernementale dans le domaine des TGIR et des OI : elle consolide et coordonne à l'échelle nationale les actions nécessaires à sa mise en place, et en assure le suivi. Les Alliances sont responsables de la programmation des IR dans leur domaine de compétence et les opérateurs sont responsables du pilotage opérationnel des infrastructures hormis pour les OI. Dans ce schéma, l'action regroupe désormais uniquement les TGIR nationales et les participations françaises aux TGIR à caractère international ou projets de TGIR internationales. Cet ensemble d'infrastructures fait l'objet d'une programmation budgétaire pluriannuelle préparée avec les organismes opérateurs, par l'intermédiaire d'une enquête budgétaire annuelle.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	275 733 000	275 733 000
Subventions pour charges de service public	275 733 000	275 733 000
Dépenses d'intervention	14 700 000	14 700 000
Transferts aux autres collectivités	14 700 000	14 700 000
Total	290 433 000	290 433 000

Dépenses de fonctionnement (SCSP versées aux opérateurs du programme, catégorie 32) :

- CEA : 78,438 M€
- CNRS : 134,640 M€
- IFREMER : 43,942 M€
- INRIA : 0,295 M€
- IPEV : 13,618 M€
- IRD : 4,800 M€

IPEV	13 618 000 €
Sciences du système Terre et de l'Univers	13 618 000 €
Concordia	Base scientifique polaire franco-italienne
Flotte (FOF)	Flotte océanographique française (FOF), maintien et exploitation du "MD II" et équipements
CNRS	134 640 200 €
Physique nucléaire et des hautes énergies	25 180 000 €
FAIR	Accélérateur d'antiprotons et d'ions, ESFRI
EGO-VIRGO	Observatoire européen gravitationnel, consortium de droit privé italien (CNRS : 50 %)
GANIL-SPIRAL 2	Grand accélérateur national d'ions lourds : noyaux exotiques, ESFRI
Sciences de la matière et ingénierie	74 833 200 €
ESRF	Installation européenne de rayonnement synchrotron, société civile de droit français (CNRS : 13,75 %)
XFEL	Laser à électrons libres, ESFRI
ILL	Institut Max von Laue Paul Langevin, source européenne de neutrons, société civile (CNRS : 17 %)
ESS*	Source européenne de neutrons par spallation
ORPHEE	Réacteur du laboratoire Léon Brillouin (1/3 du réacteur), source de neutrons
SOLEIL	Source de rayonnement synchrotron de 3ème génération, société civile de droit français (CNRS : 72 %)
Sciences du système Terre et de l'Univers	15 660 000 €
CFHT	Télescope Canada-France-Hawaï, société civile de droit hawaïen (CNRS : 42,5 %)
IRAM	Institut de radioastronomie millimétrique, société civile (CNRS : 47 %)
IODP/ECORD	Programme international de forage profond en mer
ICOS	Système intégré d'observation du carbone
Flotte côtière (FOF)	Flotte océanographique française (FOF), maintien et exploitation navires et équipements INSUE
Sciences du numérique et mathématiques	15 923 000 €
GENCI et PRACE	Grand équipement national en calcul intensif, société civile de droit français (CNRS : 20 %)
IDRIS	Institut du développement et des ressources en informatique scientifique
RENATER	Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche
Sciences humaines et sociales	3 044 000 €
PROGEDO	Production et gestion de données en sciences sociales
HUMA-NUM	Corpus numérique en SHS, production, archivage et accès (regroupement de CORPUS et ADONIS)
CEA	78 437 800 €
Physique nucléaire et des hautes énergies	16 569 000 €
FAIR	Accélérateur d'antiprotons et d'ions, ESFRI
GANIL-SPIRAL 2	Grand accélérateur national d'ions lourds : noyaux exotiques, ESFRI
Sciences de la matière et ingénierie	54 223 800 €
ESRF	Installation européenne de rayonnement synchrotron, société civile de droit français (CEA : 13,75 %)
CRG ESRF	Lignes de lumière françaises (Collaborating Research Group à l'ESRF)
XFEL	Laser à électrons libres, ESFRI
ILL	Institut Max von Laue Paul Langevin, source européenne de neutrons, société civile (CEA : 17 %)
CRG ILL	Faisceaux de neutrons français installés sur le réacteur de l'ILL
ESS*	Source européenne de neutrons par spallation
ORPHEE	Laboratoire Léon Brillouin, source de neutrons (CEA : 50 % de l'UMR, 2/3 du réacteur)
SOLEIL	Source de rayonnement synchrotron de 3ème génération, société civile de droit français (CEA : 28 %)

Sciences du système Terre et de l'Univers	1 745 000 €
ICOS	Système intégré d'observation du carbone
Sciences du numérique et mathématiques	5 900 000 €
GENCI et PRACE	Grand équipement national en calcul intensif, société civile de droit français (CEA : 20 %)

* ESS (Source européenne de neutrons par spallation), nouveau TGIR international, entre dans le périmètre de l'action 13 dès 2015. Le CNRS et le CEA contribueront à son développement selon des modalités encore à préciser.

IFREMER	43 942 000 €
Sciences du système Terre et de l'Univers	43 942 000 €
EURO-ARGO	Infrastructure de flotteurs immersibles pour l'observation des océans, ESFRI
FOF	Flotte océanographique française (FOF), maintien et exploitation des navires, engins et équipements

INRIA	295 000 €
Sciences du numérique et mathématiques	295 000 €
GENCI et PRACE	Grand équipement national en calcul intensif, société civile de droit français (INRIA : 1 %)

IRD	4 800 000 €
Sciences du système Terre et de l'Univers	4 800 000 €
Flotte (FOF)	Navires et engins

Dépenses d'intervention (transferts, catégorie 64) :

Contribution directe de l'État à la société civile GENCI : 14,700 M€

Le Grand équipement national de calcul intensif est une société civile créée en 2007 et détenue à 49 % par l'État (représenté par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche), 20 % par le CEA, 20 % par le CNRS, 1 % par l'INRIA et 10 % par les universités. GENCI est le représentant français au sein du projet européen PRACE, associant 14 pays européens et ambitionnant de créer une infrastructure permanente de superordinateurs. Il porte la politique nationale dans le domaine du calcul intensif et de la simulation numérique auprès des chercheurs académiques et des industriels français et européens.

Les financements de GENCI pour l'année 2015 sont prévus à 30,300 M€. Ses ressources proviennent essentiellement du programme 172 (48,5 %), soit directement (contribution directe de l'État), soit indirectement, au travers des contributions versées par les opérateurs du programme. Une contribution directe de l'État est également versée au GENCI en provenance du programme 150 (pour mémoire, 2,800 M€ en 2014, le montant 2015 n'étant pas encore déterminé).

ACTION n° 14

12,4 %



Moyens généraux et d'appui à la recherche

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		781 029 768	781 029 768	
Crédits de paiement		781 029 768	781 029 768	

Cette action concerne les moyens que les opérateurs de recherche doivent mettre en œuvre pour gérer et administrer le processus de production des connaissances et des technologies à tous les niveaux d'échelle des institutions. Ils viennent en appui à l'activité de recherche pour assurer son efficacité et sa performance, sans se confondre avec elle.

Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

Les crédits détaillés ci-dessous couvrent notamment la participation des opérateurs du programme au financement de la licence nationale négociée par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) avec l'éditeur académique Elsevier au profit de l'ensemble des établissements publics français ayant des missions d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	781 029 768	781 029 768
Subventions pour charges de service public	781 029 768	781 029 768
Total	781 029 768	781 029 768

Dépenses de fonctionnement (SCSP versées aux opérateurs du programme, catégorie 32) :

- BRGM : 9,906 M€
- CEA : 11,776 M€
- CIRAD : 24,148 M€
- CNRS : 322,470 M€
- IFREMER : 31,368 M€
- INED : 5,906 M€
- INRA : 138,620 M€
- INRIA : 59,092 M€
- INSERM : 123,845 M€
- IPEV : 0,947 M€
- IRD : 43,974 M€
- IRSTEA : 8,977 M€

NB : les opérateurs du programme bénéficiaires de subventions pour charges de service public (SCSP) sont l'objet d'une présentation spécifique dans le volet « opérateurs » du projet annuel de performance

ACTION n° 15

19,3 %



Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		1 217 124 182	1 217 124 182	
Crédits de paiement		1 217 124 182	1 217 124 182	

Face aux perspectives ouvertes par le décryptage des génomes et à l'enjeu majeur que constitue l'impact prévisible des changements à l'échelon mondial sur les espèces vivantes, la priorité en sciences de la vie est la mise en œuvre, à côté de la démarche expérimentale traditionnelle, d'une biologie des systèmes intégrés permettant de mieux modéliser et donc de mieux anticiper ces changements. Elle implique une approche fonctionnelle avec, en particulier, l'étude des mécanismes d'intégration de toutes les échelles du vivant, depuis la molécule jusqu'à l'écosystème complexe. Elle complète l'approfondissement nécessaire des recherches visant à la compréhension des phénomènes biologiques sur des modèles de différentes échelles (de la biochimie, à la cellule ou l'organe), animaux ou végétaux.

Les recherches scientifiques en sciences de la vie possèdent un fort potentiel de développement d'applications dans les domaines des biotechnologies, des technologies pour la santé, de la pharmaceutique, des industries de santé en général et de leurs interfaces avec la recherche clinique, les politiques de santé publique et de prévention et la prise en

charge des patients tout au long de leur parcours de soin. Les modalités d'action sont centrées sur le développement d'une approche pluridisciplinaire des objets de recherche, sur les partenariats scientifiques, en particulier avec la recherche universitaire, et sur l'ouverture vers la valorisation médicale et industrielle.

Les opérateurs principaux de cette action sont le CNRS, l'INSERM, les Instituts Pasteur et Curie ainsi que les centres anticancéreux et les différents groupements d'intérêt public de recherche relevant du domaine. Cette action prend aussi en compte les recherches du CEA en sciences de la vie qui font appel aux mêmes techniques d'intégration à toutes les échelles du vivant et utilisent les spécificités des technologies nucléaires (marquage isotopique et imagerie par RMN ou TEP). Ces acteurs sont réunis au sein de l'alliance AVIESAN, créée en 2009, afin d'accroître les performances de la recherche française dans ces domaines, en favorisant la cohérence et la créativité scientifique des grandes thématiques de recherche, transversales à tous les organismes, grâce à la coordination opérationnelle des projets, des ressources et des moyens. Le recours aux très grandes infrastructures de recherche et à la mise en place de réseaux nationaux et internationaux en science de la vie et de la santé sont appelés à s'intensifier.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 113 954 519	1 113 954 519
Subventions pour charges de service public	1 113 954 519	1 113 954 519
Dépenses d'intervention	103 169 663	103 169 663
Transferts aux autres collectivités	103 169 663	103 169 663
Total	1 217 124 182	1 217 124 182

Dépenses de fonctionnement (SCSP versées aux opérateurs du programme, catégorie 32) :

- CNRS : 529,245 M€ ;
- INSERM : 480,521 M€ ;
- CEA : 101,189 M€ ;
- Genopole : 3,000 M€.

NB : les opérateurs du programme bénéficiaires de subventions pour charges de service public (SCSP) sont l'objet d'une présentation spécifique dans le volet « opérateurs » du projet annuel de performance.

Dépenses d'intervention (transferts, catégorie 64) :

Contributions françaises à des organisations internationales : 20,804 M€

- Laboratoire européen de biologie moléculaire (LEBM) : 15,738 M€

Le LEBM est composé de 21 États membres européens, deux États associés (l'Australie et l'Argentine) et un État aspirant (la Slovaquie). Il exerce ses activités selon quatre axes principaux : recherche, formation à la recherche, développement de technologies de pointe et mise à disposition de services/bases de données auprès de la communauté scientifique. Il regroupe environ 1 400 agents scientifiques et administratifs sur 5 sites : Heidelberg (Allemagne), où se trouvent son siège et le laboratoire principal, Hambourg (Allemagne), Grenoble (France), Hinxton (Angleterre) et Monterotondo (Italie). Le budget prévisionnel du LEBM pour l'année 2015 s'établit à 175,3 M€ en dépenses. La contribution française est fixée à 16,4 % du total des contributions des États membres.

- Conférence européen de biologie moléculaire (CEBM/EMBO) : 2,573 M€

Le CEBM regroupe 27 États membres. Son activité se répartit en quatre grands sous-ensembles : bourses post-doctorales et de courte durée, cours, conférences et ateliers, programme de soutien aux jeunes chercheurs indépendants et programme d'information électronique. La contribution française est fixée à 14,9 % du total des contributions des États membres pour un budget prévisionnel 2015 de l'organisation s'établissant à 20,2 M€.

- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) : 1,070 M€

L'objectif du CIRC, basé à Lyon et employant 200 personnes, est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer. Il porte un intérêt particulier à la conduite de recherches dans des pays à ressources faibles et moyennes. 70 % du budget est financé à parts égales par les 21 États membres et 30 % est réparti conformément au système des unités (51 unités, dont 4 pour la France). Le budget prévisionnel global 2014-2015 du CIRC s'élève à 40,4 M€, dont 20,4 M€ au titre de l'annuité 2015.

- Human Frontier Science Program Organization (HFSP) : 1,424 M€

HFSP est une organisation internationale de recherche dont le but est d'encourager la coopération internationale et interdisciplinaire dans la recherche sur les fonctions cérébrales supérieures et les fonctions biologiques à l'échelle moléculaire. Les membres actuels de l'organisation sont les nations du G7 (G8 sans la Russie), l'Australie, l'Inde, la République de Corée, la Suisse, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et les membres de l'Union européenne qui sont représentés par la Commission européenne. Son siège est situé à Strasbourg. Pour mémoire, le budget 2014 de l'organisation s'élevait à 119,4 M\$, la contribution de l'État français (hors financements des collectivités territoriales) représentant 3,4 % des contributions des États membres.

Transferts à des fondations de recherche médicale : 82,366 M€

- Institut Pasteur de Paris : 57,066 M€

L'Institut Pasteur de Paris (IPP) est une fondation privée à but non lucratif dont la mission est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, en priorité infectieuses, par la recherche, l'enseignement, et des actions de santé publique.

Le budget courant pour 2014 (compte de résultat prévisionnel) de l'IPP (incluant le Réseau international des Instituts Pasteur) a été voté à l'équilibre à 284,500 M€, s'appuyant sur un transfert de l'État de 57,066 M€. Le budget consolidé (compte de résultat prévisionnel et dépenses d'investissement) est de 334,600 M€.

Au compte de résultat prévisionnel, les produits (284,500 M€) proviennent principalement des financements de l'État (60,600 M€, dont 3,500 M€ provenant de l'Institut national de veille sanitaire) et des ressources propres (187,100 M€). Inscrites pour un total de 284,500 M€ au compte de résultat prévisionnel, les charges sont composées, pour l'essentiel, par les dépenses de personnel (122,600 M€) et de fonctionnement (102,000 M€).

Les dépenses d'investissement, à 50,100 M€ sont constituées pour 30,600 M€ de dépenses d'équipement (gros équipements des unités de recherche, modernisation du système d'information) et pour 19,500 M€ de travaux de rénovation et d'entretien (rénovation des bâtiments Monod et Fernbach, transformation du bâtiment Genopole en bâtiment dédié à la bio-informatique et du bâtiment Roux en bâtiment dédié à l'enseignement, travaux courants et entretien des immeubles de rapport.

- Réseau international des Instituts Pasteur (RIIP) : 7,870 M€

Le RIIP, présent sur les 5 continents, est aujourd'hui le plus grand réseau de recherche d'intervention et de formation, orienté principalement vers les maladies infectieuses. Il regroupe 32 instituts indépendants, partageant les mêmes missions sanitaires et relevant chacun des autorités de leur pays.

- Institut Pasteur de Lille : 6,257 M€

Fondation reconnue d'utilité publique en 1898, l'Institut Pasteur de Lille (IPL) a notamment pour activité le développement des recherches fondamentales et appliquées sur toutes questions théoriques ou pratiques liées à la santé de l'homme et de son environnement, et leurs conséquences sur la santé publique.

- Institut Curie : 9,278 M€

Fondation à but non lucratif créée par Marie Curie en 1909 et reconnue d'utilité publique en 1921, l'Institut Curie a pour mission de proposer aux malades atteints de cancer des traitements innovants et mener des recherches contre le cancer grâce aux dons et legs qu'il reçoit.

Équilibré à 68,245 M€ en produits et en charges, le budget 2014 du centre de recherche progresse, s'appuyant sur un transfert de l'État de 9,278 M€ et porté par la capacité de l'Institut à décrocher des financements sur contrats. Les ressources contractuelles constituent 57,1 % du total des financements.

Les dépenses de personnel prévues en 2014 s'élèvent à 34,651 M€ et représentent 50,8 % du budget. Les autres dépenses de fonctionnement, à 23,727 M€, recouvrent le fonctionnement des infrastructures, des laboratoires, et des laboratoires sur contrats de recherche, les programmes « PIC » et le programme d'enseignement.

Le budget consolidé de l'Institut Curie (hôpital, services institutionnels, activités de recherche), affiché à 310,514 M€ en recettes et 315,795 M€ en dépenses, présente un déficit de -5,281 M€, donnant lieu à un prélèvement sur la trésorerie de l'ensemble hospitalier (1,820 M€) et un prélèvement sur la réserve générale (3,461 M€).

- Centre d'étude du polymorphisme humain (CEPH, Fondation Jean Dausset) : 1,895 M€

Créé en 1982 et reconnu fondation d'utilité publique en 1993, le CEPH s'attache à accroître son effort de recherche en direction des programmes considérés comme prioritaires au niveau national : le programme national « Génomique du cancer » et le programme « Alzheimer ».

ACTION n° 16

15,6 %



Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		985 468 687	985 468 687	
Crédits de paiement		985 468 687	985 468 687	

Cette action a pour but de développer des recherches fondamentales ainsi que leurs applications à différents secteurs économiques et de la société, notamment en informatique, télécommunications, multimédia, transport, santé, énergie et sécurité. Dans le domaine des mathématiques et des STIC, un effort particulier est engagé sur les interactions avec les autres disciplines scientifiques, pour lesquelles la modélisation et la simulation jouent un rôle de plus en plus prépondérant.

L'alliance ALLISTENE (sciences et technologies du numérique), est un lieu de concertation promouvant la convergence programmatique des grands opérateurs. L'Institut national des mathématiques et de leurs interactions, l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions et, partiellement, l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, trois instituts du CNRS, contribuent au partenariat CNRS-universités dans ces disciplines, de même que l'INRIA coordonne de nombreuses actions en lien avec les autres établissements de recherche.

Les principaux opérateurs de cette action sont le CNRS, l'INRIA et le CEA.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	984 826 687	984 826 687
Subventions pour charges de service public	984 826 687	984 826 687
Dépenses d'intervention	642 000	642 000
Transferts aux autres collectivités	642 000	642 000
Total	985 468 687	985 468 687

Dépenses de fonctionnement (SCSP versées aux opérateurs du programme, catégorie 32) :

- CEA : 214,591 M€
- CNRS : 676,941 M€
- INRIA : 93,295 M€

NB : les opérateurs du programme bénéficiaires de subventions pour charges de service public (SCSP) sont l'objet d'une présentation spécifique dans le volet « opérateurs » du projet annuel de performance.

Dépenses d'intervention (transferts, catégorie 64) :

Transferts à des fondations ou associations : 0,642 M€

- Centre international de rencontres mathématiques (CIRM) : 0,452 M€

Unité mixte de service placée sous la responsabilité conjointe du CNRS et de la Société mathématique de France (SMF), le CIRM, crée en 1970, est un des grands instruments de la recherche en mathématiques en France. Il est dédié à l'accueil de rencontres dans le domaine des mathématiques et organise à ce titre des séminaires en proposant un environnement de très haut niveau.

- Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA) : 0,190 M€

Centre de l'UNESCO, le CIMPA est une association internationale créée à Nice en 1978. Son objectif est de promouvoir la coopération internationale au profit des pays en développement, dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche en mathématiques et dans les disciplines connexes, l'informatique notamment.

ACTION n° 17

Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie

9,2 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		579 914 926	579 914 926	
Crédits de paiement		579 914 926	579 914 926	

Cette action a pour buts tout autant le développement des connaissances sur les lois fondamentales dans les sciences de la matière et sur les procédés que leurs applications dans les domaines des énergies alternatives, des technologies bas carbone, de l'ingénierie des nouveaux matériaux, des systèmes et des interfaces notamment avec les biotechnologies et la chimie. Elle prépare les ruptures technologiques de demain. Elle a également pour vocation d'irriguer les autres domaines scientifiques par la création de nouveaux concepts et par la mise au point d'une instrumentation de plus en plus élaborée. Cette action comportera également le développement du calcul hautes performances (calcul distribué, calcul intensif) dans le cadre des approches multi-physiques et multi-échelles nécessaires à la compréhension des systèmes énergétiques complexes.

Cette action a aussi pour but d'explorer la physique des particules élémentaires, leurs interactions fondamentales, leur assemblage en noyaux atomiques et d'étudier les propriétés de ces noyaux. Pour cette exploration, les instruments sont des détecteurs de particules placés auprès de grands accélérateurs de haute énergie ; ce sont aussi des instruments au sol ou embarqués observant les rayons cosmiques de haute énergie émanant de phénomènes violents observés dans l'Univers ou les manifestations cosmologiques de la physique des particules. Les deux principaux grands accélérateurs (financés en partie ou en totalité par la France) où se développent ces recherches sont celui du CERN et celui du GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds) à Caen et bientôt l'accélérateur FAIR (Facility for Antiproton and Ion Research) en construction en Allemagne. Ces recherches se font dans un cadre international. La contribution française au CERN figure dans cette action.

L'opérateur principal de cette action est le CNRS. Ces recherches sont également conduites dans les laboratoires du CEA (direction des sciences de la matière et direction de la recherche technologique), des écoles d'ingénieurs, des universités et, dans leurs domaines d'expertise, d'organismes tels que l'INRA, le BRGM, l'IFREMER. L'action porte en outre, via le CEA, la contribution de l'État au projet de réacteur expérimental à fusion nucléaire ITER.

Ces disciplines font largement appel aux très grandes infrastructures de recherche européennes telles que la source de neutrons ILL (Institut Laue Langevin) et le synchrotron ESRF (European Synchrotron Radiation Facility) à Grenoble, ou la station de lumière dure XFEL en construction à Hambourg (Allemagne).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	369 591 306	369 591 306
Subventions pour charges de service public	369 591 306	369 591 306
Dépenses d'intervention	210 323 620	210 323 620
Transferts aux autres collectivités	210 323 620	210 323 620
Total	579 914 926	579 914 926

Dépenses de fonctionnement (SCSP versées aux opérateurs du programme, catégorie 32) :

- BRGM : 0,644 M€
- CEA : 56,701 M€
- CIRAD : 4,046 M€
- CNRS : 283,084 M€
- IFREMER : 2,027 M€
- INRA : 20,286 M€
- IRD : 1,799 M€
- IRSTEA : 1,004 M€

NB : les opérateurs du programme bénéficiaires de subventions pour charges de service public (SCSP) sont l'objet d'une présentation spécifique dans le volet « opérateurs » du projet annuel de performance.

Dépenses d'intervention (transferts, catégorie 64) :

Contributions françaises à des organisations ou projets scientifiques internationaux : 210,324 M€

- Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) : 118,324 M€

Le CERN est le plus grand centre de physique des particules du monde. Ses États membres sont actuellement au nombre de 21. En tant que contributeurs au budget de l'organisation, ils disposent d'un siège et d'une voix au Conseil qui définit tous les grands programmes. Le CERN emploie près de 2.500 personnes. Il accueille en outre environ 6.500 scientifiques (représentant 500 universités et plus de 80 nations, soit près de la moitié de la communauté mondiale dans ce domaine) qui se succèdent pour effectuer leurs expériences. Le budget prévisionnel du CERN pour l'année 2015 s'établit à 1 229,8 millions de francs suisses. La contribution française est fixée à 15,1 % du total des contributions des États membres.

- Réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER) : 92,000 M€

ITER est un projet de machine expérimentale visant à démontrer la faisabilité d'un réacteur nucléaire utilisant le principe de la fusion. Il est actuellement en construction à Cadarache. Le projet associe 35 États : ceux membres de l'Union européenne ainsi que l'Inde, le Japon, la Chine, la Russie, la Corée du Sud, les États-Unis et la Suisse. Afin de coordonner les engagements français, l'Agence ITER-France (AIF) a été créée pour assurer la mise en œuvre du projet au niveau local et jouer un rôle d'interface vis-à-vis des instances internationales. Bien qu'émanant du CEA, l'Agence dispose de l'autonomie de gestion et d'un budget propre. Les crédits d'intervention sont versés pour ordre au CEA, qui est chargé de rassembler, au sein du budget de l'Agence ITER-France, l'ensemble des participations financières nationales (État, collectivités territoriales, CEA).

ACTION n° 18
Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement

17,4 %



	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		1 100 882 560	1 100 882 560	
Crédits de paiement		1 100 882 560	1 100 882 560	

De manière croissante, les différentes disciplines coopèrent pour comprendre le fonctionnement d'écosystèmes à partir des problématiques transversales du développement durable liées à l'évolution climatique, aux risques naturels, aux dynamiques des biosphères, à la biodiversité, à l'hydrologie et aux phénomènes de pollution engendrés par une pression anthropique de plus en plus forte. Il s'agit plus globalement de comprendre et de modéliser le fonctionnement du « système Terre », et par conséquent des différentes enveloppes solides, liquides et gazeuses, de leurs interactions et de leurs relations avec les socio-écosystèmes.

Ces différents travaux cherchent à approfondir les connaissances sur le fonctionnement et l'évolution des milieux et de leurs ressources et à apporter la maîtrise des éléments constitutifs de la notion de sécurité des individus, des populations, des animaux et des plantes. Il s'agit de prendre en compte le changement climatique et ses effets, ainsi que l'occurrence des phénomènes extrêmes (inondation, sécheresse, risques géologiques, etc.), de comprendre l'origine des risques naturels, d'évaluer la vulnérabilité et la résilience des écosystèmes afin d'élaborer des stratégies de prévention, d'atténuation et des outils de gestion de crise. L'action a également pour finalité d'agir sur les déterminants de la qualité des aliments, de leur goût, de leur mode de consommation et d'assimilation et des phénomènes associés aux niveaux individuel et collectif, ainsi que la mise au point de systèmes de production respectueux de l'environnement et compatibles avec les autres usages.

Les principaux opérateurs du programme sont le CNRS, dont plusieurs instituts sont directement impliqués sur les aspects amonts de ces thématiques (sciences du système Terre, biodiversité et écologie), le CEA de par ses recherches fondamentales relatives au climat ainsi que l'INRA, l'IRD, l'IFREMER, le BRGM, le CIRAD et l'IRSTEA pour leurs travaux sur les écosystèmes et la biodiversité, l'eau, le sol et le sous-sol, la production biologique et l'alimentation. Il intègre aussi le GIP Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV), spécialisé dans la mise en œuvre des activités de recherche en Antarctique et Arctique.

L'alliance pour l'environnement ALLENI (Alimentation, Eau, Climat, Territoires) favorise la convergence programmatique des grands opérateurs dans le domaine. ALLENI contribue à la préparation des orientations des grands programmes bilatéraux ou européens et des programmes nationaux comme ceux de l'ANR. Le recours aux très grandes infrastructures de recherche et à la mise en place de réseaux nationaux et internationaux est appelé à se développer dans ce secteur.

Elle repose largement sur des infrastructures de recherche nationales, européennes et internationales pour toutes les observations et expérimentation des milieux naturels : terre interne, atmosphère, océans, eaux, écosystèmes et biodiversité et sur des programmes de recherche internationaux (World Climate Research Programme - WCRP, Diversitas, International Human Dimensions Programme -IHDP, International Geosphere-Biosphere Programme - IGBP prochainement regroupés en un seul programme « Future Earth »).

Cette action inclut également les programmes et infrastructures de recherche ainsi que les contributions françaises aux projets scientifiques internationaux dans le domaine de l'astronomie et de l'astrophysique. En sciences de l'univers, les enjeux des prochaines décennies seront de répondre aux grandes questions sur la nature de la matière noire et de l'énergie noire, de décrire la formation et l'évolution des premières étoiles, galaxies et trous noirs et de caractériser les exoplanètes, ouvrant parallèlement la voie à des recherches en exobiologie.

Ces enjeux sont principalement liés aux instrumentations de pointe comme celles portées par l'Observatoire européen austral (European Southern Observatory – ESO ; organisation internationale) dont le futur projet phare est le très grand télescope à construire au Chili, l'E-ELT (European Extremely Large Telescope). Elle repose également sur d'autres très grandes infrastructures de recherche nationales ou bi-latérales pour toutes les observations en astronomie et astrophysique. Le principal opérateur est le CNRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 071 086 874	1 071 086 874
Subventions pour charges de service public	1 071 086 874	1 071 086 874
Dépenses d'intervention	29 795 686	29 795 686
Transferts aux autres collectivités	29 795 686	29 795 686
Total	1 100 882 560	1 100 882 560

Dépenses de fonctionnement (SCSP versées aux opérateurs du programme, catégorie 32) :

- BRGM : 23,675 M€
- CEA : 28,351 M€
- CIRAD : 88,237 M€
- CNRS : 246,160 M€
- IFREMER : 63,269 M€
- INRA : 468,603 M€
- IPEV : 8,078 M€
- IRD : 105,737 M€
- IRSTEA : 38,977 M€

NB : les opérateurs du programme bénéficiaires de subventions pour charges de service public (SCSP) sont l'objet d'une présentation spécifique dans le volet « opérateurs » du projet annuel de performance.

Dépenses d'intervention (transferts, catégorie 64) :

Contributions françaises à des organisations internationales : 29,796 M€

- Observatoire européen austral (ESO) : 22,484 M€

L'Observatoire européen austral (European Southern Observatory, ou ESO), première organisation intergouvernementale pour l'astronomie en Europe, regroupe 15 États membres. Il gère trois sites exceptionnels d'observation dans le désert chilien de l'Atacama : La Silla, Paranal et Chajnantor. Le Conseil de l'ESO a définitivement accepté le projet du Télescope Géant Européen E-ELT (European Extremely Large Telescope), qui sera construit au sommet du Cerro Amaltes, une montagne de 3.060 mètres d'altitude à environ 20 kilomètres du Cerro Paranal où se trouve déjà le très grand télescope (VLT) de l'ESO. Le budget prévisionnel de l'ESO pour l'année 2015 s'établit à 172,928 M€. La contribution française est fixée à 16,6 % du total des contributions des États membres.

- Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET) : 7,312 M€

Le CEPMET (European Centre for Medium-Range Weather Forecasts, ou ECMWF) est une organisation intergouvernementale soutenue par 18 États membres européens et 8 autres États coopérants. Les principaux objectifs du CEPMET sont le développement de méthodes numériques pour la prévision météorologique à moyen terme, l'élaboration régulière de prévisions à moyen terme sur l'Europe et la mise à disposition de ces prévisions aux services météorologiques des États membres, la recherche scientifique et technique dans le but d'améliorer ces prévisions, la collecte et l'archivage de données météorologiques. Le budget prévisionnel du CEPMET pour l'année 2015 s'établit à 57,5 M€. La contribution française est fixée à 14,9 % du total des contributions des États membres.

ACTION n° 19

6,4 %



Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		405 758 402	405 758 402	
Crédits de paiement		405 758 402	405 758 402	

Les sciences humaines et sociales (SHS) sont indispensables pour comprendre les enjeux et les évolutions des sociétés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec leur environnement physique et social.

L'effort de structuration des SHS est une priorité qui suppose une coordination entre la politique des établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche (CNRS, INED), et donc une politique active de contractualisation. Pour accomplir leurs missions de recherche, les SHS doivent, en effet, s'appuyer non seulement sur des bibliothèques, mais aussi sur des banques de données statistiques, iconographiques, visuelles, linguistiques, des centres de ressources documentaires, d'archivage et de diffusion des données.

L'alliance ATHENA contribue à la structuration d'un véritable partenariat entre les universités et les organismes de recherche dans le domaine des sciences de l'homme et de la société.

Le recours aux très grandes infrastructures de recherche et à la mise en place de réseaux nationaux et internationaux est appelé à se développer, tant dans le domaine des humanités que dans celui des sciences sociales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	404 503 527	404 503 527
Subventions pour charges de service public	404 503 527	404 503 527
Dépenses d'intervention	1 254 875	1 254 875
Transferts aux autres collectivités	1 254 875	1 254 875
Total	405 758 402	405 758 402

Dépenses de fonctionnement (SCSP versées aux opérateurs du programme, catégorie 32) :

- CIRAD : 8,615 M€
- CNRS : 320,008 M€
- IFREMER : 5,548 M€
- INED : 8,884 M€
- INRA : 33,810 M€
- IRD : 18,189 M€
- IRSTEA : 9,449 M€

NB : les opérateurs du programme bénéficiaires de subventions pour charges de service public (SCSP) sont l'objet d'une présentation spécifique dans le volet « opérateurs » du projet annuel de performance.

Dépenses d'intervention (transferts, catégorie 64) :*Transfert à une association*

Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP) : 1,255 M€

Le CEPREMAP est une association née en 1967 de la fusion de deux centres, le CEPREL et le CERMAP, pour éclairer la planification française grâce à la recherche économique. Sa mission est d'assurer une interface entre le monde académique et les administrations économiques. Il est à la fois une agence de valorisation de la recherche économique auprès des décideurs, et une agence de financement de projets dont les enjeux pour la décision publique sont reconnus comme prioritaires. Les programmes de recherche sont au nombre de 5 : « La politique macroéconomique en économie ouverte », « Travail et emploi », « Economie publique et redistribution », « Marchés, firmes et politique de la concurrence », « Commerce international et développement ».

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Nature de la dépense	LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	5 257 926	5 257 926	5 247 196	5 247 196
Dotations en fonds propres (titre 7-2)			16 819	16 819
Transferts (titre 6)	674 692	674 692	667 154	672 034
Total	5 932 618	5 932 618	5 931 169	5 936 049

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2013 (1)			LFI 2014			PLF 2015					
	ETPT ETPT	ETPT / ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT / ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT / ETPT rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
Académie des technologies		6	2		7	3				9		
ANR - Agence nationale de la recherche		210	9		204	11				213	15	
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières		908			921	57				921	66	
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives		11 449	2 042		11 630	1 706				16 160	1 963	
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement		1 681	90		1 779	81				1 779	81	
CNRS - Centre national de la recherche scientifique		25 883	6 919		28 629	7 353				28 624	7 353	
Génopole		42	2		50	0				50	2	
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer		1 288	258		1 332	282				1 332	282	
IHEST - Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie		10	0		10	0				10		
INED - Institut national d'études démographiques		188	45		208	48				208	44	
INRA - Institut national de la recherche agronomique		8 826	1 079		10 004	898				10 000	898	
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique		1 716	896		1 794	823				1 793	861	

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur ETP ETPT	Réalisation 2013 (1)			LFI 2014			PLF 2015					
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP / ETPT rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale		5 932 5 800	2 255 2 200			6 245	2 248			6 242	2 248	
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor		14 14	117 81			15	82			15	82	
IRD - Institut de recherche pour le développement		1 910 1 898	141 139			2 121	140			2 120	140	
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (ex-CEMAGREF)		941 1 001	358 291			1 047	284			1 047	244	
OST - Observatoire des sciences et des techniques		24 25	0			28	0			28		
Total ETP		61 028	14 213			66 024	14 016					
Total ETPT		49 623	13 032	1		966	68	9		70 551	14 279	

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	ETPT
Emplois sous plafond 2014	66 024
Solde des transferts T2/T3	-3
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	+4 530
Abattements techniques	
Ajustement technique du plafond d'emplois	
Solde net en ETP des créations ou suppressions d'emplois	0
Emplois sous plafond PLF 2015	70 551

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

ACADÉMIE DES TECHNOLOGIES

L'Académie des technologies est la dernière des académies françaises. Créée en décembre 2000 sous le statut d'association, elle a été transformée en établissement public à caractère administratif par l'article 20 de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006, précisé par le décret du 6 décembre 2006.

L'article L. 328-2 du code de la recherche lui confie la mission de conduire des réflexions, formuler des propositions et émettre des avis sur les questions relatives aux technologies et à leur interaction avec la société. Elle mène à cette fin des actions d'expertise, de prospective et d'animation en faisant appel, le cas échéant, aux compétences de personnalités extérieures qualifiées. Elle examine les questions qui lui sont soumises par les membres du Gouvernement. Elle peut se saisir de tout thème relevant de ses missions.

Pour l'accomplissement de ses missions, l'Académie des technologies :

- mène, en toute indépendance, ses travaux dans un cadre interdisciplinaire et au bénéfice d'un large public notamment en contribuant à l'amélioration des enseignements professionnels et technologiques ;
- publie des avis et des rapports, organise des colloques et décerne des prix ;
- participe au développement des réflexions menées au niveau international ou européen ;
- travaille en relation étroite avec l'Académie des sciences de l'Institut de France ;
- coopère avec les autres académies en France comme à l'étranger ;
- associe à ses travaux le secteur de la production, les milieux de la recherche scientifique, le monde politique et social et les acteurs socio-économiques.

L'Académie compte 287 membres à la fin de l'année 2013.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 318	1 318	1 375	1 375	1 375	1 375
Subventions pour charges de service public	1 318	1 318	1 375	1 375	1 375	1 375
Total	1 318	1 318	1 375	1 375	1 375	1 375

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

Le compte de résultat prévisionnel de l'Académie des technologies pour 2014, s'établit à 1,615 M€ en produits et en charges, à l'équilibre (1,628 M€, -0,013 M€, au budget voté de 2013).

Les prévisions de recettes se répartissent entre la subvention versée au titre du programme 172 (1,375 M€ en LFI 2014 soit -0,003 M€ par rapport à la LFI 2013 votée), inscrite « nette de réserve » à hauteur de 1,307 M€, d'autres subventions pour 0,300 M€ et des ressources propres à hauteur de 0,008 M€.

Les charges de personnel (taxe sur les salaires, rémunérations et charges), pour 0,453 M€ (-0,047 M€), couvrent essentiellement les rémunérations, indemnités fonctionnelles, charges et taxe sur les salaires des personnels « permanents » (7 ETP sous plafond d'emplois et 3 ETP hors plafond), la rémunération de personnels temporaires de courte durée (remplacements et missions ponctuels, contrats inférieurs à 10 mois), ainsi que l'indemnité du président (0,015 M€).

Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 1,162 M€ (+0,034 M€) et regroupent les dépenses de fonctionnement courant (« la production académique » et le fonctionnement général) et 0,075 M€ de dotations aux amortissements et provisions.

Unique ressource inscrite au tableau de financement, la capacité d'autofinancement prévisionnelle, à hauteur de 0,075 M€, finance partiellement les dépenses d'investissement d'un montant de 0,145 M€ (+0,045 M€) qui impliquent un prélèvement sur le fonds de roulement de 0,070 M€ (prélèvement prévu en 2013 : 0,023 M€).

PERSPECTIVES 2015

Relevant de l'action 1 « Pilotage et animation » du programme, la subvention inscrite au PLF 2015 est reconduite à 1,375 M€ et le plafond d'emplois est porté à 9 ETPT (+2 ETPT).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	373	453	Ressources de l'État	1 318	1 307
<i>dont charges de pensions civiles</i>	16	19	- subventions de l'État	1 318	1 307
Fonctionnement	1 398	1 162	- ressources fiscales		
Intervention			Autres subventions	50	300
			Ressources propres et autres	259	8
Total des charges	1 771	1 615	Total des produits	1 627	1 615
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	144	
Total : équilibre du CR	1 771	1 615	Total : équilibre du CR	1 771	1 615

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement	57		Capacité d'autofinancement		75
Investissements	84	145	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	141	145	Total des ressources		75
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	141	70

(1) voté

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Actions (travaux externes)	116	119		15	250
Fonctionnement général	80	209		5	294
Fonction support aux activités académiques	115	269		15	399
Instances institutionnelles (travaux internes)	126	426		110	662
Présidence et direction	15	64			79
Total	452	1 087		145	1 684

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	8	8	10		9
- sous plafond	6	6	7		9
- hors plafond	2	2	3		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		3			
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		3			

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

ANR - AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

Agence de financement de projets de recherche créée le 9 février 2005 sous la forme d'un GIP, l'ANR est devenue un établissement public administratif sous tutelle du ministère de la recherche à compter du 1^{er} janvier 2007. Elle est régie par le décret du 1^{er} août 2006 modifié par le décret du 24 mars 2014, qui précise et consolide les missions de l'ANR et fixe la future composition du conseil d'administration.

Elle a pour missions :

- 1° de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologie ainsi que le partenariat entre le secteur public et le secteur privé ;
- 2° de mettre en œuvre la programmation arrêtée par le ministre chargé de la recherche qui recueille l'avis des ministres exerçant la tutelle d'organismes de recherche ou d'établissements publics d'enseignement supérieur ;
- 3° de gérer de grands programmes d'investissement de l'Etat dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de suivre leur mise en œuvre ;
- 4° de renforcer les coopérations scientifiques aux plans européen et international, en articulant sa programmation avec les initiatives européennes et internationales ;
- 5° d'analyser l'évolution de l'offre de recherche et de mesurer l'impact des financements alloués par l'agence sur la production scientifique nationale.

L'année 2014 a été celle d'un changement de la procédure d'appels à projets :

- la programmation n'est plus triennale. Les priorités thématiques seront revues chaque année afin de répondre aux grands défis sociétaux ;
- la programmation s'articule avec les priorités de la stratégie nationale de recherche ;
- le processus de sélection en deux temps des appels à projets (déclaration d'intention puis examen du projet complet), mis en place à titre expérimental, a été généralisé.

711 projets de recherche ont été sélectionnés au terme du premier appel à projets générique lancé par l'ANR dans le cadre de son « plan d'action 2014 ». La nouvelle procédure de sélection « en deux temps » des projets a atteint son objectif d'augmenter le taux de sélection final, puisque 28 % des projets présélectionnés ont été retenus grâce à ces nouvelles modalités, contre 16,5 % l'an passé. 79 % des projets sélectionnés relèvent de la recherche fondamentale.

L'appel à projets générique du plan d'action 2015 est lancé depuis le 10 juillet.

La loi de finances rectificative pour 2010 du 9 mars 2010 a ouvert 35 Md€ de crédits sur le budget de l'État destinés à financer des investissements d'avenir, auxquels la loi de finances pour 2014 a ajouté 12 Md€ en vue d'une deuxième génération de ce programme. Au titre du premier PIA, 21,9 Md€ sont consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche. L'ANR a été désignée comme le principal opérateur des actions de ce programme ainsi que de celles de la partie « participations financières de l'État » relative au plan campus. Elle gère à ce titre 22,9 Md€, soit un montant initial de 22,55 Md€ complété par une série de redéploiements entre les actions survenus au 1^{er} semestre 2012. L'ANR est également l'opérateur en charge du programme « Écosystèmes d'excellence » de la nouvelle

génération du PIA qui regroupe les actions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur. Au total, l'ANR gèrera 26,9 Md€ issus des deux vagues de PIA et de la partie « participations financières de l'État » relative au plan campus.

Par le passé, même si un processus de négociation contractuelle a pu être engagé, les conditions de la conclusion d'un contrat d'objectif n'ont pas été réunies. La négociation contractuelle doit aboutir à assigner une trajectoire à l'ANR, à expliciter son positionnement dans l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche et à identifier les chantiers que l'agence aura à mener pendant la période de déroulement du contrat.

Le décret du 24 mars 2014 unifie les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de l'agence. La lettre de mission sera établie à l'issue de la nomination du nouveau président.

La mise en place de la nouvelle gouvernance constituera vraisemblablement un moment privilégié pour engager la démarche de contractualisation.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	596 278	513 255	605 154	605 154	605 154	610 034
Subventions pour charges de service public	29 493	29 493	30 000	30 000	30 000	30 000
Transferts	566 785	483 762	575 154	575 154	575 154	580 034
409 / Écosystèmes d'excellence			3 865 000	3 865 000		
Dotations en fonds propres			3 265 000	3 265 000		
Transferts			600 000	600 000		
Total	596 278	513 255	4 470 154	4 470 154	605 154	610 034

BUDGET INITIAL 2014

Le budget de gestion, porté de 33,232 M€ au budget primitif 2013 à 36,250 M€ en 2014 (+3,018 M€ et +9,1 %), tient compte notamment du déménagement avenue Daumesnil (doubles loyers, travaux), de l'ajustement des charges liées aux Comités d'évaluation (mise en place de processus de sélection dit « en deux temps »).

L'enveloppe « Personnel » s'établit à 15,188 M€ (+0,478 M€ et +3,3 %). Le plafond d'emploi est maintenu à 204 ETPT. 44 ETPT sont prévus hors plafond d'emplois (11 pour les projets Era-Net, 33 personnels mis à disposition ou accueillis en délégation).

L'enveloppe « Fonctionnement courant » s'élève à 16,855 M€ (+0,567 M€ et +3,5 %). La dotation aux amortissements s'élève à 1,332 M€ (+0,427 M€, +47,1 %).

L'enveloppe « Investissements », à 2,875 M€ (+1,545 M€ et +116,2 %) comprend les dépenses informatiques, à 1,400 M€ (dont 0,300 M€ pour le déménagement), et les travaux nécessaires pour l'aménagement des nouveaux locaux avenue Daumesnil ainsi que la remise en état des locaux actuels, pour 1,400 M€.

L'enveloppe « Intervention », initialement de 1 052,958 M€, s'établit à 1 079,381 M€ en budget rectificatif. Elle recouvre à la fois les prévisions de liquidations (couverture des engagements antérieurs pris sur les éditions 2005 à 2013, et première tranche de couverture des engagements à prendre dans le cadre de l'édition 2014) et les dotations aux provisions (couverture des restes à payer prévisionnels sur les engagements 2014 au 31 décembre 2014).

PERSPECTIVES 2015

Au PLF 2015, la SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme est reconduite à 605,154 M€ en AE (30,000 M€ au titre du budget de gestion, titre 3, et 575,154 M€ au titre du budget d'intervention, titre 6) et portée à 610,034 M€ en CP (30,000 M€ au titre du budget de gestion et 580,034 M€ au titre du budget d'intervention).

Le plafond d'emplois est porté à 213 ETPT (+9 ETPT).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat (en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	14 074	15 188	Ressources de l'État	513 254	563 681
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>749</i>	<i>750</i>	- subventions de l'État	513 254	563 681
Fonctionnement	19 072	18 187	- ressources fiscales		
Intervention	1 140 518	1 052 958	Autres subventions	2 730	3 801
			Ressources propres et autres	568 186	560 946
Total des charges	1 173 664	1 086 333	Total des produits	1 084 170	1 128 428
Résultat : bénéfice		42 095	Résultat : perte	89 494	
Total : équilibre du CR	1 173 664	1 128 428	Total : équilibre du CR	1 173 664	1 128 428

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement	230 217	116 487	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 015	2 875	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	231 232	119 362	Total des ressources		
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	231 232	119 362

(1) voté

NB : Les crédits « Investissements d'Avenir » (programme 409), inscrits en compte de tiers, n'apparaissent pas au budget de l'établissement mais apparaissent au tableau des financements de l'État, d'où un écart conséquent.

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Actions hors appel à projets			82 460		82 460
Composante 1 - Défis sociétaux			294 580		294 580
Composante 2 - Aux frontières de la recherche			39 350		39 350
Composante 3 - Construction de l'espace européen de la recherche et attractivité			49 500		49 500

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Composante 4 - Impact économique de la recherche			69 000		69 000
Total			534 890		534 890

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	219	215	215		228
- sous plafond	210	206	204		213
- hors plafond	9	9	11		15
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		30		33	36
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		30		33	36

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

■ CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant qu'opérateur intermédiaire

(en milliers d'euros)

Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013		Prévision de consommation en 2014		Prévision de consommation en 2015	
	Crédits engagés	Crédits consommés	Crédits engagés	Crédits consommés	Crédits engagés	Crédits consommés
22 550 000	6 606 219	3 481 782	1 865 382	1 271 868	249 303	1 204 199

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées du CGI.

BRGM - BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

Créé par le décret du 23 octobre 1959, le BRGM est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche, de l'environnement et des mines.

Établissement public de recherche compétent dans le domaine des géosciences et de ses applications, le BRGM développe des modèles et des outils d'investigation et de compréhension du sol et du sous-sol. Il étudie à la fois les ressources naturelles d'origine primaire et secondaire (minérales, eaux souterraines, énergétiques ...), l'évolution des milieux (naturels, littoraux, anthropisés et urbains) et la prévention des risques géologiques à travers quatre grandes missions :

- l'activité de recherche : progrès des connaissances des sciences de la terre, mise au point et validation de modèles et de procédés, d'instruments et de logiciels ;
- l'activité d'appui aux politiques publiques : actions d'observation et d'expertise en appui aux politiques publiques effectuées pour le compte de l'État, d'établissements publics, d'agences d'objectifs ou de collectivités locales ;
- l'activité internationale : les équipes du BRGM sont présentes dans plus de 40 pays où elles interviennent pour le compte d'États, de sociétés publiques, d'industriels ou d'organismes de financement internationaux, soit dans un cadre de coopération, soit dans un cadre commercial institutionnel ;
- l'activité de prévention et la surveillance des anciens sites miniers métropolitains : gestion opérationnelle et technique des installations et dispositifs de sécurité transférés à l'État sur les anciens sites miniers, maîtrise d'ouvrage déléguée et ouvrages de mise en sécurité des sites miniers, gestion et production d'information et d'archives techniques minières, appui technique.

Afin de remplir ses missions de service public et d'appui technique, le BRGM dispose d'un réseau régional couvrant les 22 régions métropolitaines et les 5 départements et régions d'outre-mer (DROM). Avec l'appui des spécialistes du centre scientifique et technique d'Orléans, le personnel en région réalise chaque année près de 700 projets et interventions pour répondre aux besoins des collectivités territoriales, des agences d'objectifs, des entreprises et de l'État.

Assumant également les fonctions de service géologique national, en veillant à la capitalisation des connaissances afférentes à ces domaines sur l'ensemble du territoire, le BRGM rassemble, valide, met en forme et en cohérence l'ensemble des informations géo-référencées et celles présentées en trois dimensions.

Le BRGM mène une politique active de partenariats concrétisée par de nombreux accords signés avec des universités, des établissements publics, des collectivités territoriales, des agences d'objectif, des industriels et des États. Il est membre fondateur de l'alliance ALLENI (Alliance pour l'environnement) et a rejoint l'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRE). Il participe à la dynamique des pôles de compétitivité dont AVENIA (Pau), EAU (Montpellier), DREAM (Orléans), HYDREOS (Strasbourg).

Pour la période 2013-2017, le BRGM s'est engagé à assurer une production scientifique d'excellence et développer des partenariats répondant aux enjeux de développement durable et de changement global, à mobiliser et diffuser les connaissances scientifiques et développer l'expertise en appui aux politiques publiques, à développer une politique volontariste d'innovation, de valorisation et de transfert vers les activités économiques, à renforcer l'action internationale du Groupe BRGM pour accroître son savoir-faire dans des environnements diversifiés et à adapter les compétences et les pratiques aux besoins de la production scientifique dans une démarche de développement durable.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	125	125	83	83	49 529	49 529
Subventions pour charges de service public	125	125	83	83	49 529	49 529
113 / Paysages, eau et biodiversité	935	935	600	600		
Transferts	935	935	600	600		
159 / Information géographique et cartographique	430	333	430	430	374	374
Subventions pour charges de service public	430	333	430	430	374	374
181 / Prévention des risques	41 346	43 056	41 900	41 900	33 940	33 940
Subventions pour charges de service public	35 146	35 144	34 900	34 900	29 040	29 040
Transferts	6 200	7 912	7 000	7 000	4 900	4 900
187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (supprimé)	55 444	55 444	56 080	56 080		
Subventions pour charges de service public	55 444	55 444	56 080	56 080		
190 / Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	908	908				
Subventions pour charges de service public	908	908				
Total	99 188	100 801	99 093	99 093	83 843	83 843

Budget initial 2014 voté du BRGM

Pour mémoire : le budget 2013 est le dernier budget où les subventions de l'État sont versées toutes taxes comprises (TTC) à l'établissement et retranscrites hors taxes (HT) au sein de son budget lui-même présenté HT. En effet, la direction de la législation fiscale a indiqué, par note du 19 février 2014 (soit après le vote du budget initial) que la subvention pour charges de service public (SCSP) versée au BRGM par l'État n'avait plus à être soumise à la taxe à valeur ajoutée (TVA) dans la mesure où elle ne constitue pas la contrepartie d'une opération imposable. Les conséquences du non-assujettissement de la SCSP à la TVA ne sont pas prises en compte dans le budget initial pour 2014, l'interprétation du nouveau contrat d'objectifs du BRGM par la DLF ayant eu lieu postérieurement au vote de ce budget.

Le budget initial est voté à 142,466 M€ HT en produits (+0,336 M€, +0,2 %) et 139,785 M€ HT en charges (+0,214 M€, +0,2 %), soit un résultat prévisionnel positif avant impôt et intéressement de +2,862 M€ (+0,123 M€, +4,5 %). L'impôt sur les sociétés est estimé à 0,180 M€, ramenant le résultat prévisionnel après impôt à +2,681 M€.

Le résultat d'exploitation prévisionnel est annoncé déficitaire, à -0,204 M€ (+1,210 M€ au budget 2013). Les produits d'exploitation s'établissent à 138,911 M€ (-1,179 M€, -0,8 %) et les charges d'exploitation à 139,116 M€ (+0,236 M€, +0,2 %).

Le résultat financier est prévu bénéficiaire à +1,716 M€, contre +0,480 M€ au budget 2013. Les produits financiers sont portés à 2,155 M€ (+1,235 M€, +134,2 %) et les charges financières sont ramenées à 0,439 M€ (-0,001 M€, -0,2 %).

Les produits et charges exceptionnels s'élèvent respectivement à 1,400 M€ (+0,280 M€, +25,0 %) et 0,050 M€ (-0,021 M€, -30,0 %), générant un résultat exceptionnel positif de +1,350 M€ (+1,049 M€ au budget 2013).

Les SCSP relevant des programmes 172 et 187 sont comptabilisées à hauteur de 45,497 M€ HT (soit 56,164 M€ TTC), déduction faite de la réserve de précaution portée sur le programme 187 ; cette dernière atteignant 1,915 M€ TTC, soit 1,606 M€ HT.

La SCSP récurrente du programme 172 s'élève à 56,080 M€ TTC en LFI 2014 (-0,243 M€, -0,4 %), retranscrite pour 45,427 M€ HT. Elle finance les volets « Recherche et développement » pour 27,966 M€, « Service public » pour 16,712 M€ et l'École nationale d'applications des géosciences (ENAG) pour 0,749 M€, soit respectivement 64,2 %, 34,8 % et 64,1 % des produits comptabilisés pour ces rubriques.

La subvention relevant du programme 172 est ramenée à 0,083 M€ TTC pour 2 contrats ou 24 « mensualités post-docs » (-1 contrat et -0,042 M€), et est prise en compte pour 0,070 M€ HT.

Le BRGM reçoit une subvention de 10,175 M€ HT versée au titre des actions 1 et 10 du programme 181, relevant du ministère chargé de l'écologie (MEDDE) pour financer les activités de service public.

Au titre du programme « Après mine », il bénéficie de moyens spécifiques relevant de l'action 11 du programme 181 : une SCSP (titre 3, catégorie 32), dite « Fonctionnement du département prévention et sécurité minière (DPSM) », inscrite pour 22,417 M€ HT, et une dotation d'investissement (titre 5, catégorie 51) relevant d'une convention, dite « Travaux de mise en sécurité », inscrite pour 8,500 M€ HT.

Les produits d'exploitation sont estimés à 138,911 M€ HT (-1,179 M€, -0,8 %) soit 78,088 M€ de SCSP globalisée sur les programmes 172, 187 et 181 (56,2 %) et 60,823 M€ d'autres ressources (43,8 %)

Les autres ressources regroupent les cofinancements qui, en complément des SCSP, contribuent à la couverture des volets « Recherche et développement », « Service public » et de l'ENAG. Les « Activités de service » sont intégralement financées par ressources contractuelles ou conventionnelles.

Une estimation prudente du niveau d'activité en 2014 conduit le BRGM à minorer le montant des ressources propres par rapport à 2013 (-2,480 M€, -3,9 %), avec une traduction sur les financements des régions (-0,160 M€, -14,5 %) et des agences (-1,700 M€, -21,3 %), le programme d'investissements d'avenir (-0,340 M€, -26,2 %), les revenus des activités de service (-0,922 M€, -5,7 %) et les cofinancements (-1,158 M€, -4,5 %).

Les charges d'exploitation sont comptabilisées à 139,116 M€ HT (+0,236 M€, +0,2 %) et l'exercice 2014 devrait ainsi aboutir à un résultat d'exploitation négatif (-0,204 M€).

Les charges structurelles, à 21,992 M€ (-0,838 M€, -3,7 %) regroupent l'ensemble des charges de fonctionnement (achats, services extérieurs, impôts et taxes) imputables aux programmes BRGM et au programme « Après mine » :

- les charges structurelles des programmes BRGM, à 19,970 M€, diminuent légèrement (-0,260 M€, -1,3 %) ;
- les charges structurelles du programme « Après mine », à 2,022 M€, amplifient leur diminution (-0,578 M€, -22,2 %) en raison du remplacement progressif de personnels mis à disposition par l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM).

Les charges de personnel (68,630 M€) représentent 49,3 % des charges d'exploitation. Leur régression (-1,870 M€, -2,7 %) intègre principalement les effets de l'hypothèse de baisse des effectifs (-0,945 M€ pour -30 ETP hors plafond), un « effet noria » négatif (-0,700 M€) et l'absence d'abondement du plan épargne entreprise du fait d'un résultat net prévisionnel 2013 déficitaire (-0,400 M€).

Le plafond d'emploi de l'établissement a à nouveau été relevé en loi de finances pour 2014 : +5 ETP (après +5 ETP en LFI 2012 et +3 ETP en LFI 2013), pour la poursuite du recrutement de personnels permanents autorisé en contrepartie des départs en retraite des personnels mis à disposition par l'ANGDM, mission « Après mine ».

Les charges opérationnelles augmentent globalement à 43,254 M€ (+3,254 M€, +8,1 %), sous l'effet notamment d'une augmentation de 25,0 % de la ligne « Travaux » (charges opérationnelles du programme « Après mine »), portée à 8,500 M€ (contre 6,800 M€ au budget 2013) en raison d'importants travaux programmés en 2014, notamment la réfection des berges de la Lawe et la dépollution de l'étang des Moutières à Susville. Les charges opérationnelles des programmes du BRGM (qui portaient auparavant l'intégralité de la réserve de précaution) augmentent sensiblement, à 20,310 M€ (+1,410 M€, +7,5 %).

Les dotations aux amortissements diminuent légèrement, à 5,600 M€ (contre 5,850 M€ à l'EPRD 2013).

Le solde des dotations aux provisions nettes des reprises (traité comme une « dotation négative », au volet « charges » du compte d'exploitation) s'établit à -0,360 M€ (contre -0,300 M€ au budget 2013) et correspond à la variation attendue de la provision « retraites » (-0,560 M€) et des postes « clients » (+0,200 M€).

L'investissement fléchit : 6,400 M€ (hors immobilisations financières, prévues à 1,412 M€), contre 7,475 M€ au budget 2013 ; le fonds de roulement augmente ainsi en prévision (+0,662 M€).

La mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) se poursuit, avec des investissements immobiliers prévus à 2,130 M€. L'enveloppe pour la finalisation du projet « Opale » de refonte du système d'information de gestion est de 1,520 M€, et les investissements scientifiques et techniques représentent 2,750 M€.

Perspectives 2015

Au PLF 2015, la SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme est ramenée à 49,529 M€ (-6,551 M€, -11,7 %), conséquence de la participation de l'établissement au redressement des finances publiques d'une part et de la mesure de périmètre (-6,518 M€ ; SCSP versée désormais hors TVA, voir *supra*) d'autre part.

Le plafond d'emplois est reconduit à 921 ETPT.

Comme pour tous les opérateurs concernés, la répartition des contrats post-doctoraux relevant du programme 172, action 1 sera décidée ultérieurement, mais préalablement à la construction des budgets initiaux pour 2015 (rappel : 2 contrats notifiés en 2014, pour 0,083 M€).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	69 477	68 630	Ressources de l'État	91 742	86 588
<i>dont charges de pensions civiles</i>	328		- subventions de l'État	91 742	86 588
Fonctionnement	75 585	71 155	- ressources fiscales		
Intervention			Autres subventions	575	12 400
			Ressources propres et autres	52 851	43 478
Total des charges	145 062	139 785	Total des produits	145 168	142 466
Résultat : bénéfice	106	2 681	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	145 168	142 466	Total : équilibre du CR	145 168	142 466

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	11 351	5 561
Investissements	8 293	7 812	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations	174	1 613
			Autres ressources	300	1 300
Total des emplois	8 293	7 812	Total des ressources	11 825	8 474
Apport au fonds de roulement	3 532	662	Prélèvement sur le fonds de roulement		

(1) voté

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activités de service	7 548	7 103		859	15 510
Ecole nationale d'applications des géosciences (ENAG)	577	543		66	1 186
Mission "Après-mine"	15 275	15 702		1 739	32 716
Recherche scientifique	21 509	20 242		2 448	44 199
Service public	23 721	22 323		2 700	48 744
Total	68 630	65 913		7 812	142 355

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	908	986	978	987	987
- sous plafond	908	912	921	921	921
- hors plafond		74	57	66	66
<i>dont contrats aidés</i>				9	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		61			
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		61			

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final					(en milliers d'euros)
Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
1 747	346	1 800	630		970

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

CEA - COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES

Créé par l'ordonnance constitutive du 18 octobre 1945, le CEA est un établissement de recherche à caractère scientifique technique et industriel relevant de la classification des EPIC. Il est placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche, de l'énergie, de la défense, de l'industrie et des finances.

La loi du 9 mars 2010 a modifié la dénomination du CEA, qui s'appelle désormais Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, de façon à mieux traduire l'implication du CEA à la fois dans le domaine du nucléaire et dans celui des nouvelles technologies de l'énergie.

Dans le domaine des énergies bas carbone, le CEA est ainsi aujourd'hui un opérateur de recherche scientifique et technologique. Sa stratégie de recherche s'appuyant sur un socle de recherche fondamentale d'excellence et une recherche technologique développant de l'innovation, s'inscrit dans une perspective de développement durable en préparant la transition vers un bouquet énergétique décarboné, en promouvant des technologies économes en énergie, en accroissant la part des énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles, en tirant le meilleur parti des synergies entre le nucléaire et les renouvelables, et en se dotant des outils d'analyses et de maîtrise de l'impact sur le climat et l'environnement, ainsi que de capacités d'analyse technico-économique.

Dans le domaine de l'innovation et du soutien industriel par la recherche technologique, le CEA est un acteur reconnu (premier déposant public en France avec 701 brevets déposés en 2012 et un portefeuille de 4 200 brevets prioritaires). Il contribue au renforcement de la compétitivité industrielle de la France :

- au moyen de partenariats de R&D avec les industriels (plus de 500 partenariats) ;
- par une politique favorisant la création d'entreprises et de technologies innovantes (plus de 150 start-up créées depuis 1984) ;
- par une politique d'achats représentant environ 60 % du total de ses dépenses favorisant l'activité. Ces achats sont largement de hautes technologies ;
- en structurant des écosystèmes de l'innovation au plan régional, national et européen.

Déployée sur cinq centres de recherche (Fontenay-aux-Roses, Saclay, Grenoble, Cadarache, Marcoule), la composante civile du CEA est organisée en 4 grands programmes et une mission :

- le programme « Énergies bas carbone et recherche fondamentale associée » (énergie nucléaire, nouvelles technologies pour l'énergie, recherche fondamentale pour l'énergie et les sciences du vivant pour l'énergie) ;
- le programme « Technologies pour l'information et technologies pour la santé et recherche fondamentale associée » (TIS ; micro-nanotechnologies, recherche fondamentale pour les technologies de l'information et de la santé, technologies des systèmes numériques et technologies pour la santé et les biotechnologies) ;
- la « conception et l'exploitation des très grandes infrastructures de recherche (TGIR) » (ESRF, ILL, Orphée, Ganil, Spiral II, Soleil, GENCI, FAIR, X-FEL et ICOS) et la recherche fondamentale en liaison avec les TGIR ;
- le programme « NRBC » (risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques et lutte contre le terrorisme) ;
- la mission d'enseignement supérieur et formation (INSTN), le CEA s'impliquant fortement dans la transmission du savoir et la formation par la recherche dans ses domaines d'expertise en promouvant la recherche de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur.

Les grands programmes et objectifs civils du CEA pour la prochaine période décennale sont décrits dans le Plan à moyen et long terme (PMLT), qui a été approuvé par le conseil d'administration le 12 février 2014. Dans le cadre des lois de programmation militaire, la direction des applications militaires du CEA développe les programmes nécessaires pour garantir la pérennité de la dissuasion nucléaire française. Elle porte également une mission de sécurité globale, notamment pour la surveillance des traités de non-prolifération et la lutte anti-terrorisme.

En 2014, le CEA a mis en place une quatrième plateforme de transfert technologique (PRTT) à Metz, dans le cadre du Pacte Lorraine, qui s'ajoute à celles implantées depuis 2013 à Bordeaux, Nantes et Toulouse. Ces plateformes, opérées par le CEA en lien étroit avec ses partenaires de la recherche publique, ont vocation à alimenter en innovation les partenaires industriels implantés localement sur les régions correspondantes.

Outre les partenariats industriels cités ci-dessus, la stratégie du CEA s'inscrit dans un cadre de développement de partenariats français, européens ou étrangers avec les organismes de recherche et les universités (52 unités mixtes de recherche avec les grands organismes de recherche et d'enseignement supérieur et 55 accords-cadres signés avec des universités et écoles d'ingénieurs, des partenariats avec les grands instituts mondiaux de recherche technologique).

Le CEA est membre fondateur de quatre alliances nationales de recherche dans les domaines de l'énergie (ANCRE dont l'administrateur général du CEA a été président de 2011 à 2013), des sciences de la vie et de la santé (AVIESAN), des sciences et techniques numériques (ALLISTENE) et des sciences de l'environnement (ALLENVI). Depuis le 1er juillet 2014, il a également rejoint l'alliance thématique des sciences humaines et sociales (ATHENA).

Dans le cadre de la mise en place des communautés d'université et établissement (COMUE) instituées par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, le CEA participe à la création de la COMUE « Université Paris Saclay » en tant que membre fondateur. L'intitulé et les statuts de cette dernière ont été soumis à son CA le 25 juin 2014.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	607 222	607 222	609 357	609 357	606 598	606 598
Subventions pour charges de service public	515 222	515 222	513 357	513 357	514 598	514 598
Transferts	92 000	92 000	96 000	96 000	92 000	92 000
128 / Coordination des moyens de secours	1 800	1 800				
Transferts	1 800	1 800				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
181 / Prévention des risques	1 800	1 800				
Transferts	1 800	1 800				
190 / Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	736 202	736 202	820 550	820 550	880 550	880 550
Subventions pour charges de service public	736 202	736 202	820 550	820 550	880 550	880 550
191 / Recherche duale (civile et militaire)	32 242	32 242	33 312	33 312	33 318	33 318
Subventions pour charges de service public	32 242	32 242	33 312	33 312	33 318	33 318
212 / Soutien de la politique de la défense	7 095	7 095	7 476	7 476	7 002	7 002
Subventions pour charges de service public	7 095	7 095	7 476	7 476	7 002	7 002
409 / Écosystèmes d'excellence			50 000	50 000		
Transferts			50 000	50 000		
Total	1 386 361	1 386 361	1 520 695	1 520 695	1 527 468	1 527 468

BUDGET PREVISIONNEL 2014 (COMPOSANTE CIVILE)

Le budget prévisionnel 2014 global, intégrant les activités civiles et militaires, présente un total de ressources qui s'élève à 4 632,800 M€ (+172,300 M€, +3,9 % par rapport à au budget prévisionnel 2013) et un total des charges à 4 650,500 M€ (+180,300 M€, +4,0 %), pour un résultat négatif : -17,700 M€ (contre -9,700 M€ l'an passé).

Sur le périmètre des activités civiles, le total des recettes est affiché à 2 898,900 M€ (+139,700 M€, +5,6 % par rapport à l'an passé) et les dépenses s'élèvent à 2 916,600 M€ (+112,800 M€, +5,9 %), pour un solde budgétaire négatif, intégrant le solde (2,300 M€) nécessaire au financement du Très grand centre de calcul (TGCC) : -17,700 M€. Traitées hors équilibre budgétaire avec l'accord du Conseil d'administration, les charges du TGCC sont prélevées, depuis 2010, dans la trésorerie du CEA (coût total : 23,000 M€, durée d'amortissement : 10 ans, soit 2,300 M€ par an). En considérant le remboursement de ces charges (2,300 M€ par an), le solde budgétaire prévisionnel 2014 s'établit à 20,000 M€. Pour autant, un complément de subvention du programme 190 du même montant a été prévu pour l'exercice 2014, grâce au report puis à la levée de mise en réserve de crédits inscrits au budget 2013 de l'État.

Le total des financements civils de l'État (titres 3 et 6) s'établit à 1 342,900 M€ (-40,600 M€, -2,9 %) :

- « subvention civile » (globalisation, en LFI 2014, des subventions pour charge de service public (SCSP) récurrentes inscrites aux programmes 172, 190 et 191 de la MIREs) et de la dotation spécifique au titre des post-doctorants ministériels (action 1 du programme 172) : 1 022,200 M€ (-4,6 %). Le montant total de la mise en réserve de crédits pour 2014 portée sur la « subvention civile » récurrente est arrêté à 47,397 M€ (contre 37,329 M€ l'an passé), dont 16,606 M€ enregistré au titre de la subvention récurrente du programme 172 :
- SCSP relevant du programme 329 « Nucléaire de demain » dans le cadre du programme « Investissements d'avenir », PIA : 181,400 M€ ;
- subvention de 50,000 M€ prévue au titre du Calculateur haute performance (HPC), en provenance de l'action 6 « Calcul intensif » du programme 409 « Ecosystèmes d'excellence », afin de financer le projet de développement du supercalculateur de prochaine génération basé sur des architectures offrant des performances au meilleur niveau mondial à l'horizon 2016 ;
- transfert du programme 172 : 89,300 M€, affiché net de mise en réserve, représentant la contribution directe de l'État au projet ITER, versée par le CEA à l'Agence ITER-France chargée de rassembler l'ensemble des financements nationaux (État, CEA, collectivités locales).

Soutenues par les financements industriels et ceux des PIA (hors programme 329 « Nucléaire de demain »), les recettes externes civiles continuent de progresser (+80,300 M€, soit +9,3 % après +4,7 % en 2013). Le périmètre des recettes externes est défini comme la somme des financements par les industriels, les collectivités locales, l'Europe, les fonds incitatifs nationaux et les PIA dont le CEA n'est pas opérateur direct.

Au titre du PIA, le budget 2014 inscrit, outre la subvention de 181,400 M€, destinée à financer les projets RJH et Astrid à partir du programme 329 « Nucléaire de demain », les recettes externes qui intègrent 128,100 M€ (+6,800 M€) de financements attendus des partenaires IA.

Parmi l'ensemble des ressources externes, certaines sont envisagées à la baisse, notamment les fonds provenant : des collectivités locales (-3,6 %) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (-2,0 %).

Les recettes prévisionnelles des fonds dédiés (civil et défense) sont portées à 597,400 M€ (+20,1 %, -3,2 % en 2013). Sur le fonds dédié civil, le budget des opérations pour 2014 est prévu à la hausse et s'établit à 359,200 M€ (+60,900 M€, +20,4 %). Le fonds dédié aux unités défense est également à la hausse, pour un montant de 238,200 M€ (+39,200 M€, +19,7 %).

Par destination, les dépenses prévisionnelles évaluées à 2 916,596 M€ (+162,797 M€, +5,9 %) se répartissent de la manière suivante :

(i) Sur les domaines traditionnels du CEA civil, les programmes sont affichées à :

- « Démantèlement – Assainissement » (21,2 % du total) : 616,995 M€ (+95,295 M€, +18,3 %) ;
- « Energie » (31,3 % du total) : 913,196 M€ (+8,396 M€, +0,9 %) ;
- « Enseignement » relevant de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires, INSTN, contrats de thèse financés partiellement ou totalement par le CEA et le budget de fonctionnement de l'INSTN : (1 % du total) : 31,046 M€ (-0,654 M€, -2,1 %) ;
- « Lutte contre le terrorisme nucléaire, radiologique, biologique et chimique (programme NRBC) » (0,4 % du total) : 11,298 M€ (11,300 M€ l'an passé).
- « Technologies de l'information et de la santé » (17,5 % du total) : 510,574 M€ (+19,574 M€, +4,0 %) ;
- « Très grands équipements d'accueil, TGIR, TGCC, HPC » (7,3 % du total) : 211,741 M€ (+43,141 M€, +25,6 %).

(ii) Les autres dépenses par destination recouvrent :

- la sous-traitance (interne) des activités défense par les unités civiles, à -0,635 M€ ;
- le projet ITER, à 89,280 M€ ;
- le soutien général (incluant les coûts de structure et les comptes centraux), à 380,500 M€ (+3,300 M€, +0,9 %) et 13,1 % du total ;
- le soutien général lié au patrimoine, à 152,601 M€ (+5,201 M€, +3,5 %).

Par nature, les dépenses du secteur civil évoluent ainsi :

(i) Les dépenses de personnels, totalisées à 1 107,900 M€ progressent (+39,500 M€, +3,7 %) essentiellement du fait de la hausse de la masse salariale à 915,900 M€ (+32,900 M€, +3,7 %). Cette évolution est notamment liée à la variation des effectifs physiques (+125), résultant de la mise en place des plateformes régionales de transfert technologique (PRTT), qui porte le total des effectifs civils à 11.452 (4.530 pour les unités défense, soit un total de 15 982), mais aussi aux effets combinés de la variation de la rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) et de l'incidence des évolutions de divers dispositifs (intéressement, compte épargne temps (CET)). En outre, les départs en retraite qui doivent intervenir en 2014, dont des cessations anticipées d'activité, ont un coût prévisionnel de 43,200 M€ (+13,6 %).

(ii) Les dépenses de fonctionnement sont comptabilisées à 1.305,400 M€ (+62,300 M€, +5,0 %).

(iii) Les dépenses d'investissement progressent pour s'établir à 503,300 M€ (+15,700 M€, +3,2 %).

Les dépenses patrimoniales (152,6 M€, +3,5 %) comprennent les dépenses d'entretien (111,5 M€, +1,9 %) et d'investissement (41,1 M€, +8,3 %) pour l'immobilier et les infrastructures des cinq centres civils (Saclay, Marcoule, Cadarache, Grenoble et Fontenay-aux-Roses). L'accroissement des dépenses d'investissement est notamment lié à la prise en compte des évaluations complémentaires de sûretés (ECS) qui correspondent aux études et travaux de mise en conformité des moyens généraux des centres de Marcoule et Cadarache pour disposer de moyens adaptés et dimensionnés à une « crise majeure ».

PERSPECTIVES 2015

Votée à hauteur de 513,357 M€ en LFI 2014, la subvention récurrente versée au titre du programme 172 s'élève à 514,598 M€ au PLF 2015 (+1,241 M€ ; + 0,24 %).

Cette évolution résulte d'un ajustement porté sur les opérations TGIR du « périmètre ministériel » (action 13 du programme : +1,241 M€).

Comme pour tous les opérateurs émergeant au dispositif, la répartition des contrats post-doctoraux relevant du programme 172, action 1 (rappel : 29 contrats notifiés en 2014, pour 1,049 M€) sera décidée ultérieurement, mais préalablement à la construction des budgets initiaux pour 2015, au vu notamment du Plan à moyen et long terme (PMLT).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	1 072 700	1 107 900	Ressources de l'État	1 240 500	1 342 900
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>5 700</i>	<i>5 800</i>	- subventions de l'État	1 240 500	1 342 900
Fonctionnement	1 123 000	1 305 400	- ressources fiscales		
Intervention			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	1 395 100	1 556 000
Total des charges	2 195 700	2 413 300	Total des produits	2 635 600	2 898 900
Résultat : bénéfice	439 900	485 600	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	2 635 600	2 898 900	Total : équilibre du CR	2 635 600	2 898 900

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	439 900	485 600
Investissements	409 700	503 300	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	409 700	503 300	Total des ressources	439 900	485 600
Apport au fonds de roulement	30 200		Prélèvement sur le fonds de roulement		17 700

(1) voté

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Démantèlement - Assainissement	73 694	489 348		53 953	616 995
Energie	319 077	278 291		315 828	913 196
Enseignement (INSTN)	25 520	5 526			31 046
Lutte contre le terrorisme (programme NRBC)	5 347	5 584		367	11 298

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Programmes défense exécutés par les unités civiles	13 010	-14 300		655	-635
Projet ITER	4 856	76 344		8 080	89 280
Soutien général : frais de structure et comptes centraux	315 994	63 309		1 197	380 500
Soutien général : patrimoine	24 790	97 733		30 078	152 601
Technologies pour l'information et la santé	249 700	180 199		80 675	510 574
Très grands équipements d'accueil, TGIR, TGCC, HPC	75 908	123 366		12 467	211 741
Total	1 107 896	1 305 400		503 300	2 916 596

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	13 491		13 336		18 123
- sous plafond	11 449		11 630		16 160
- hors plafond	2 042		1 706		1 963

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

Le plafond d'emplois 2015 intègre les effectifs de la direction des applications militaires qui n'étaient pas décomptés sous plafond jusqu'en 2014.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
521 025	521 025	235 895	235 895	181 064	181 064

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

Détail des montants indiqués ci-dessus :

(en milliers d'euros)

	Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015	Prévision de consommation en 2015
TOTAL	521 025	521 025	235 895	235 895	181 064	181 064
ASTRID	208 273	208 273	87 464	87 464	96 408	96 408
RH	128 822	128 822	19 371	19 371	84 656	84 656
Autres investissements d'avenir	183 931	183 931	129 060	129 060		

CIRAD - CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le CIRAD est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par le décret n° 84-429 du 5 juin 1984, placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche, de la coopération et du développement.

Le CIRAD a pour mission de contribuer au développement rural des régions chaudes par des recherches et des réalisations expérimentales dans les secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires. Il est chargé de participer à la formation de Français et d'étrangers à la recherche et par la recherche et d'assurer la diffusion de l'information scientifique et technique au profit du développement. Il apporte son concours à l'élaboration de politiques publiques en matière de développement, au sud comme au nord.

Les orientations générales de l'établissement pour les dix années à venir ont été définies par le conseil d'administration le 28 juin 2012 dans un document intitulé « une vision stratégique et des ambitions pour le CIRAD ».

L'activité de l'établissement s'articule désormais autour de 4 axes formulés de la façon suivante :

- faire référence au niveau mondial sur nos priorités scientifiques ;
- produire des partenariats stratégiques ;
- développer les conditions d'une innovation efficace ;
- évoluer pour assumer nos ambitions.

Cette vision se trouve déclinée dans le contrat d'objectifs et de performance 2014-2018, approuvé par son conseil d'administration (CA) le 15 avril 2014.

L'établissement compte 37 unités de recherche rattachées à trois départements scientifiques (« systèmes biologiques » ; « performances des systèmes de production et de transformation tropicaux » ; « environnements et sociétés »). Le CIRAD intervient dans plus de 50 pays (Afrique et Océan indien, Amérique du Sud et Caraïbes, Asie et Pacifique Sud) et a défini sa stratégie géopartenariale en s'appuyant sur des dispositifs de recherche et d'enseignement en partenariats. L'outre-mer français représente une part importante de son activité, le Centre contribuant au développement économique par l'appui à l'agriculture locale et la conduite d'activités scientifiques à vocation internationale dans l'ensemble des DROM-COM (Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Réunion).

La recherche d'une collaboration plus étroite entre le CIRAD et l'INRA, élargie à quatre établissements d'enseignement supérieur (Montpellier SupAgro, École nationale vétérinaire de Toulouse, Agro-Campus Ouest et Agro-ParisTech) s'est traduite par la mise en place, en mai 2009, d'un consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement : Agreenium. Ce consortium, au statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS), a pour mission de renforcer les capacités d'action de la recherche et de la formation agronomique française au niveau international. La stratégie à l'international partagée par Agreenium et l'ensemble de ses membres a été précisée dans un document élaboré par la direction du consortium et présenté à son CA le 27 mars 2014. L'objectif de ce document est à la fois de formaliser les enjeux auxquels le consortium souhaite répondre et d'établir des méthodes de travail communes à l'ensemble de ses membres.

Le CIRAD est membre fondateur de deux alliances de recherche : ANCRE, Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie, et ALLENI, Alliance pour l'environnement, respectivement créées en 2009 et 2010.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	184	184	147	147	130 528	130 528
Subventions pour charges de service public	184	184	147	147	130 528	130 528
187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (supprimé)	129 609	129 609	130 593	130 593		
Subventions pour charges de service public	129 609	129 609	130 593	130 593		
206 / Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation			600	600	600	600
Transferts			600	600	600	600
Total	129 793	129 793	131 340	131 340	131 128	131 128

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

Le compte de résultat prévisionnel s'établit à 195,788 M€ en produits et en charges et le tableau de financement à 0,889 M€ en ressources et à 4,977 M€ en emplois, mettant ainsi en évidence une réduction du fonds de roulement (-4,408 M€, après -2,448 M€ au budget prévisionnel 2013).

Le montant des produits figurant au compte de résultat prévisionnel s'élève à 195,788 M€ et la subvention pour charges de service public (SCSP) versée au titre du programme 187, nette de mise en réserve, s'élève à 127,111 M€.

La dotation relevant du programme 172 correspondant à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel est ramenée à 4 contrats, soit 48 « mois post-docs » et 0,147 M€ (contre 5 contrats et 0,184 M€ en 2013).

Par rapport au budget prévisionnel précédent, les ressources propres diminuent (-4,183 M€, -5,7 %) pour s'établir à 68,530 M€, dont 3,692 M€ de reprises sur provisions.

Hors reprises sur provisions, les autres ressources sont évaluées à 64,838 M€ (-3,924 M€, -5,7 %).

Une hausse de 3,0 % a été anticipée sur les prochains Programmes opérationnels (PO) et Stratégies for Smart Spécialisations (S3) des départements d'outre-mer, en cours de négociation, pour la période 2014-2020. Pour les projets européens, une augmentation de 1,8 % a été prévue avec la fin du 7ème programme cadre de recherche et développement technologique (PCRDT) et le démarrage d' « Horizon 2020 ».

En 2014, le CIRAD bénéficiera des crédits accordés par le Commissariat général à l'investissement (CGI) finançant les Investissements d'avenir à hauteur de 0,712 M€, concernant les Equipex « GeoSud » et « Genepi », deux projets en biotechnologies et bioressources, « BFF » et « Genius 2 », le Labex « Agro » et un institut Carnot (« 3Bcar »).

Pour autant, les produits externes (hors co-traitance) sont attendus à la baisse, à 48,763 M€ (-2,717 M€ et -5,3 %), dont les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- le poste organismes internationaux et fonds publics étrangers, pour 4,800 M€, est prévu à la baisse (-1,300 M€, -21,3 %) ;
- la rubrique Union européenne « R&D », recherche et développement, pour 5,100 M€, anticipe une diminution (-0,500 M€, -8,9 %) ;
- les prévisions relatives aux autres fonds publics français, pour 11,000 M€, sont aussi envisagées à la baisse (-1,000 M€, -8,3 %).

Les produits financiers, évalués à 2,232 M€ (-0,521 M€), résultent de la réalisation des plus-values latentes sur les produits de placement et du versement de dividendes par la filiale PalmElit, prévus à hauteur de 1,011 M€ (contre 1,153 M€ en 2013).

Les charges enregistrées au compte de résultat prévisionnel, à 195,788 M€, se composent des dépenses de personnel, qui s'établissent à 130,613 M€ et des autres charges de fonctionnement, pour 65,175 M€ (dont les dotations aux amortissements et provisions, pour 10,768 M€ : -1,709 M€, -13,7 %).

Les charges de personnel, qui incluent les rémunérations des agents et les charges sociales et fiscales, s'élèvent à 130,613 M€ pour 1 803 ETPT (rappel : 131,457 M€ pour 1 853 ETPT en 2013) : 125,582 M€ pour 1 703 ETPT sous plafond et 5,031 M€ pour 100 ETPT hors plafond (intégralement financés sur ressources propres).

Les principales évolutions relatives aux autres charges de fonctionnement, à 65,175 M€ (-5,422 M€, et -7,7 %), portent sur les postes de dépenses suivants :

- le fonctionnement (hors co-traitance) enregistre une diminution pour s'établir à 28,650 M€ (-2,462 M€, -8,0 %), anticipation d'une volonté de maîtrise générale des charges ;
- les autres charges (essentiellement composées des dotations aux amortissements et provisions), globalisées pour 11,302 M€, connaissent une prévision à la baisse significative: -14,2 % (-1,867 M€) ;
- les frais de missions et déplacements diminuent en passant de 9,535 M€ en 2013 à une prévision de 8,850 M€ pour 2014 (-0,685 M€, -7,2 %), du fait d'un effort constant sur ce type de dépenses ;
- les frais liés à la mobilité géographique représentent 9,280 M€ pour 2014 (+0,370 M€, +4,2 %).

La politique d'investissement est définie dans un contexte budgétaire tendu, la CAF étant limitée à 0,889 M€. La réduction du fonds de roulement (-4,088 M€) doit permettre de financer les investissements.

La poursuite des programmes en cours, pour 2,284 M€, comprend :

- des travaux immobiliers, pour 1,604 M€, à mener à bien pour la mise aux normes, la sécurisation et la rénovation, sur le site de Montpellier, à Nogent-sur-Marne et en Guadeloupe ;
- des investissements dans le cadre du Schéma directeur du système d'information (SDSI), pour 0,680 M€.

Les autres investissements, d'un montant prévisionnel de 2,693 M€, seront relatifs aux projets suivants :

- les équipements de recherche sur convention : 1,093 M€ ;
- les équipements scientifiques et informatique : 1,050 M€, notamment pour intégrer les évolutions relatives au cadre budgétaire ;
- l'entretien de l'immobilier, prévu à 0,550 M€.

Le prélèvement sur fonds de roulement a été ramené à 2,387 M€ dès le premier budget rectificatif, qui a essentiellement traduit l'augmentation (+1,602 M€) de la SCSP résultant de la baisse des taux de mise en réserve relatifs à la masse salariale (de 0,5 % à 0,35 %) et aux autres dépenses (de 7 % à 4,86 %).

L'établissement a annoncé un certain nombre de mesures dont l'objectif est de donner, dans la durée et par le développement économique de ses activités, les moyens de réaliser ses ambitions stratégiques et de sauvegarder l'emploi. La nécessité de relancer une dynamique favorable à la croissance des ressources propres se traduit dans un pacte de développement, projet pluriannuel, avec une première phase couvrant la période 2014/2016.

PERSPECTIVES 2015

La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 130,528 M€ (-0,065 M€ et -0,05 %) au PLF 2015. La répartition des contrats post-doctoraux relevant du programme 172, action 1 (rappel : 4 contrats notifiés en 2014, pour 0,147 M€) sera décidée ultérieurement, préalablement à la construction des budgets initiaux pour 2015.

Le plafond d'emplois de l'établissement reste inchangé, à 1 779 ETPT.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	129 566	130 613	Ressources de l'État	129 793	127 258
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>1 019</i>	<i>1 050</i>	- subventions de l'État	129 793	127 258
Fonctionnement	70 997	65 175	- ressources fiscales		
Intervention			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	69 073	68 530
Total des charges	200 563	195 788	Total des produits	198 866	195 788
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 697	
Total : équilibre du CR	200 563	195 788	Total : équilibre du CR	200 563	195 788

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 717	889
Investissements	6 642	4 977	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations	3 703	
			Autres ressources	1 618	
Total des emplois	6 642	4 977	Total des ressources	7 038	889
Apport au fonds de roulement	396		Prélèvement sur le fonds de roulement		4 088

(1) voté

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
(A1) RST sur les ressources, les milieux et leur biodiversité	33 002	15 509		995	49 506
(A2) RST sur les systèmes de production et de transformation associés	38 765	16 702		1 279	56 746
(A3) RST sur les systèmes socio-économiques associés	8 902	3 190		221	12 313
(A4) RST sur l'alimentation, ses produits et leurs effets sur le bien-être	5 159	2 650		171	7 980
(A5) RST pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale	18 393	10 235		635	29 263
(A6) Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	6 359	2 001		83	8 443
(A8) Moyens généraux et d'appui à la recherche	20 033	13 820		1 593	35 446
Total	130 613	64 107		4 977	199 697

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 771	1 803	1 860		1 860
- sous plafond	1 681	1 713	1 779		1 779
- hors plafond	90	90	81		81
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		12			
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		12			

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final						(en milliers d'euros)
Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015	
1 221	1 221	1 500	1 500	1 133	1 133	

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Fondé en 1939, le Centre national de la recherche scientifique est un établissement public scientifique et technologique placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche et régi par le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982.

Organisme de recherche à vocation multidisciplinaire, l'activité du CNRS recouvre la quasi-totalité des domaines scientifiques et toutes les actions recherche du programme 172 de la MIREs ; il est implanté sur l'ensemble du territoire national (19 délégations régionales).

L'organisation du CNRS répond à cinq grandes priorités :

- focaliser la direction du centre sur sa dimension scientifique et sa vision stratégique : le collège de direction du CNRS regroupe le directoire de l'établissement et les directeurs d'institut ;
- se recentrer sur la fonction de pilotage scientifique des UMR en partenariat avec les universités. Le CNRS accompagne les universités dans l'élaboration d'une politique scientifique de site, en proposant un partenariat stratégique renforcé, plus sélectif en faveur des secteurs identifiants du site afin de promouvoir son attractivité. Il s'emploie, avec ses partenaires, à soutenir prioritairement les laboratoires porteurs de projets innovants, structurant la communauté ou favorisant l'émergence d'une interdisciplinarité sur le site. C'est dans ce contexte que le CNRS est impliqué dans de nombreux projets lauréats des « Investissements d'avenir » qu'il développe avec ses partenaires universitaires ;
- développer les missions de prospective et de programmation de ses dix instituts ; en complément de sa politique d'ancrage territorial, le CNRS remplit ses missions d'animation et de coordination nationale des divers champs disciplinaires, de mise en réseau des plates-formes d'équipements et de soutien et développement des très grandes infrastructures de recherche ;
- affirmer son rôle dans le développement économique du pays en déployant une politique active pour favoriser l'articulation entre la création de valeur et le captage de celle-ci par les partenaires économiques ;

- prendre une part active dans le renforcement de l'espace européen de la recherche et développer des collaborations internationales dans le cadre d'une stratégie clairement définie, mais aussi de grands programmes scientifiques pluridisciplinaires internationaux (ex. du programme Mistrals sur la Méditerranée).

Le CNRS compte environ 11 200 chercheurs statutaires, 13 750 ingénieurs et personnels techniques et 7 965 agents non-titulaires de droit public affectés dans l'une des 1 028 unités de recherche ou des 116 unités de service. La très grande majorité de ces unités sont constituées et pilotées en partenariat avec plus de 180 établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou autres organismes ou institutions de recherche.

Tous domaines confondus, hors recherche médicale, les laboratoires liés au CNRS contribuent annuellement à hauteur de 70 % des publications françaises. En physique, sciences de l'univers et mathématiques et pour les revues multidisciplinaires, la part des publications issues des laboratoires CNRS s'élève à plus de 80 % des publications scientifiques françaises.

Disposant de 11 représentations permanentes à l'étranger (Bruxelles, Hanoi, Malte, Moscou, New Delhi, Pékin, Pretoria, Rio de Janeiro, Santiago du Chili, Tokyo, Washington DC) le CNRS est impliqué dans 40 accords de coopération avec une quarantaine de pays, 312 programmes internationaux de coopération scientifique, 158 laboratoires internationaux associés, 105 groupements de recherche européens et internationaux et 30 unités mixtes internationales (UMI).

Par essence, le CNRS mène une politique dynamique et ambitieuse autour de l'interdisciplinarité et de la pluridisciplinarité. Cette politique est mise en œuvre au niveau des instituts mais aussi par la Mission pour l'interdisciplinarité. Cette dernière met en œuvre des processus (appels d'offres, accompagnement des chercheurs, des unités, des sites) permettant de détecter et de soutenir des projets à risques et de parier sur les questions de demain.

Le CNRS, qui possède un portefeuille de 4 535 familles de brevets actifs, est le 7^{ème} déposant de brevets en France en 2013 (735 brevets prioritaires publiés en 2013 et 28 logiciels déposés). Il compte 1 237 licences actives. 764 entreprises innovantes ont été créées entre 1999 et fin 2013 (dont 52 en 2013) issues ou adossées à des unités du CNRS.

Le CNRS est présent dans l'ensemble des 5 alliances thématiques : AVIESAN (sciences de la vie), ANCRE (énergie), ALLISTENE (informatique), ALLENI (environnement) et ATHENA (sciences humaines et sociales).

Le CNRS est également impliqué dans la mise en place des communautés d'université et établissement (COMUE) instituées par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	2 594 176	2 594 176	2 602 509	2 602 509	2 596 243	2 596 243
Subventions pour charges de service public	2 591 489	2 591 489	2 600 415	2 600 415	2 596 243	2 596 243
Transferts	2 687	2 687	2 094	2 094		
186 / Recherche culturelle et culture scientifique	1 177	1 177	1 200	1 200	1 210	1 210
Transferts	1 177	1 177	1 200	1 200	1 210	1 210
310 / Conduite et pilotage de la politique de la justice					110	110
Subventions pour charges de service public					110	110
Total	2 595 353	2 595 353	2 603 709	2 603 709	2 597 563	2 597 563

Budget initial 2014 voté par le CNRS

Le budget initial 2014 du CNRS s'élève à 3 272,293 M€. Il est financé par la subvention inscrite sur le programme 172 d'un montant de 2 569,546 M€, nette de réserve, une dotation au titre du dispositif post-doctoral de 2,094 M€ et des ressources propres programmées à hauteur de 700,653 M€.

La subvention pour charge de service public relevant du programme 172 s'élève à 2 600,415 M€ avant déduction d'une mise en réserve de 30,869 M€.

La dotation post doctorale de 2,094 M€ correspond à 60 contrats, soit 720 mensualités.

Les financements sur ressources propres s'établissent à 700,653 M€, en recul par rapport à l'année précédente (101,733 M€, -12,7 %). Cette diminution se fonde sur les prévisions suivantes :

- une diminution des ressources sur contrats et soutiens finalisés à la recherche (R2), à 596,345 M€ (-101,131 M€, -14,5 %) ;
- la légère baisse des produits de l'activité de recherche et prestations de services (R3), à 37,028 M€ (0,850 M€, -2,2 %) ;
- la stabilité des autres subventions et produits (R4), à 67,281 M€ (+0,247 M€, +0,37 %).

Les ressources liées aux contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche hors Investissements d'avenir (IA) affichent une prévision à la baisse (-19,3 M€, -5,1 %) pour s'établir à 357,700 M€ du fait de la réduction de la capacité d'intervention de l'ANR et de la fin du 7^{ème} programme cadre de recherche et développement (PCRD).

Les financements relatifs aux Investissements d'avenir sont comptabilisés à hauteur de 64,108 M€ (+13,218 M€, +26,0 %). Les recettes de fonctionnement relatives aux laboratoires d'excellence (LABEX) s'élèvent à 21,920 M€ (+6,920 M€, +46 %). Les subventions d'investissement inscrites pour un montant de 42,188 M€ progressent également (+6,298 M€, +17,5 %) ; elles comprennent notamment les opérations liées au Centre de nanosciences et de nanotechnologies (C2N), pour 22,400 M€, et aux initiatives d'excellences (IGLEX), pour environ 1,500 M€.

La masse salariale totale (2 373,183 M€ soit 72,5 % des crédits ouverts au budget) augmente légèrement par rapport aux prévisions du budget 2013 (+ 4,329 M€, soit +0,2 %). Elle se répartit comme suit : 2.191,262 M€ en agrégat 1 (contre 2.164,594 M€ en 2013, +1,2 %), 32,657 M€ en agrégat 2 (47,817 M€ l'an passé, -31,7 %), 149,264 M€ en agrégat 3 (150,975 M€ l'an passé, -1,1 %).

Le plafond limitatif d'emplois voté par le conseil d'administration s'élève à 26 163 ETPT.

La masse salariale permet de maintenir le principe du remplacement de l'intégralité des départs à la retraite, tendanciellement à la baisse et prévus au nombre de 642 en 2014 (contre 685 en 2013), par des campagnes de recrutement de 300 chercheurs et de 342 ingénieurs et techniciens.

La dotation globale s'établit à 1 107,684 M€, contre 1 185,574 M€ au budget 2013 (-77,89 M€, -6,6 %). Elle comprend les dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement globalisées budgétées à hauteur de 855,984 M€ (contre 947,609 M€ l'an passé, soit -9,7 %) et une masse salariale indicative de 251,700 M€, en augmentation par rapport à 2013 (+13,735 M€, +6,0 %). Celle-ci recouvre principalement les CDD sur contrats de recherche gérés par les délégations régionales et les instituts, l'intéressement des chercheurs sur les redevances et brevets, les boursiers conventionnés avec l'ANRS et la DGA.

S'agissant des opérations TGIR relevant du périmètre ministériel (action 13 du programme 172), les montants retracés sur l'agrégat 2 correspondent aux montants inscrits en LFI 2014 nets de mise en réserve. Le montant total s'établit ainsi à 100,092 M€, contre 105,837 M€ au budget 2013 (hors masse salariale).

Les moyens fléchés sur les opérations d'investissement programmées s'établissent à 33,340 M€ en AE et 43,126 M€ en CP sur l'agrégat 3. Pour mémoire, les opérations d'investissement programmées (OIP) correspondent traditionnellement à deux catégories d'opérations : les projets informatiques et les opérations immobilières et pluriannuelles d'un coût unitaire supérieur à 0,210 M€ HT.

Les crédits alloués à l'informatique, d'un montant de 3,325 M€ en AE et en CP, sont financés à partir de la SCSP et dédiés à des projets en cours relatifs aux systèmes d'information. Les opérations immobilières totalisent 30,015 M€ en AE et 39,800 M€ en CP.

Les crédits financés par la SCSP, pour 1,890 M€ en AE et 11,680 M€ en CP, concernent essentiellement la poursuite de travaux initialement engagés, et permettront de finaliser au cours de l'exercice six opérations : la station marine de Roscoff, TEMISciences à Besançon, la restauration et le Centre médico-social de Lyon, l'Institut Néel à Grenoble, l'Institut de radioastronomie millimétrique (IRAM) au plateau de Bure, le Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA) à Marseille.

Les crédits ouverts sur ressources propres, 28,124 M€ en AE et en CP, sont prévus pour financer les opérations suivantes : les travaux sur le site du campus d'Orsay (IGLEX) pour l'installation des gros équipements scientifiques dans le cadre du projet de Labex P2IO (Laboratoire des 2 infinis et des origines) financés par l'ANR au titre des Investissements d'avenir, le projet immobilier C2N permettant le regroupement de deux laboratoires à Palaiseau (participation de l'ANR), les travaux de restructuration de l'Institut Néel sur le campus de Grenoble dans le cadre du CPER 2007-2013 et l'extension de l'Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN).

Perspectives 2015

La SCSP inscrite au PLF 2015 au titre du programme 172 s'établit à 2 596,243 M€, soit une diminution de 4,172 M€ (-0,16 %) par rapport à la LFI 2013, conséquence de l'impact des mesures d'économies sur la masse salariale (-1,591 M€), sur les dépenses de fonctionnement (-0,983 M€), d'un ajustement sur les opérations TGIR financées via l'action 13 du programme (-3,998 M€) et de la compensation liée à la variation de l'assiette du CAS Pensions (+2,4 M€).

L'enveloppe TGIR fait l'objet d'un abondement d'un montant de 1,9 M€ lié à la réintégration de l'opération ICOS.

Le plafond d'emplois du CNRS pour 2015 s'élève à 28 624 ETPT. La répartition des contrats post-doctoraux relevant du programme 172, action 1 (rappel : 65 contrats notifiés en 2014, pour 2, 094 M€) sera décidée ultérieurement, préalablement à la construction des budgets initiaux pour 2015.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	2 384 305	2 373 183
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>680 025</i>	<i>684 800</i>
- activités conduites par les unités de recherche	2 198 542	2 191 262
- actions communes	32 336	32 657
- fonctions support	153 427	149 264

(en milliers d'euros)

Dépenses	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Fonctionnement et investissement non programmé	905 316	855 984
- activités conduites par les unités de recherche	655 892	611 357
- actions communes	174 286	168 456
- fonctions support	75 138	76 171
Investissement programmé et autres opérations en capital	29 783	43 126
- actions communes	0	
- fonctions support	29 783	43 126
Hors agrégats	0	
Total des dépenses	3 319 404	3 272 293

(1) voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	2 594 176	2 571 640
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	707 873	596 344
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	36 352	37 028
Autres subventions et produits	85 086	67 281
Total des recettes	3 423 487	3 272 293

(1) voté

Charges calculées	305 800	316 000
Produits calculés	120 601	316 000
Réalisation de l'équilibre <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>	104 083	0

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activités conduites par les unités de recherche	2 191 262	611 357			2 802 619
Agrégat 2 : actions communes	32 657	168 456			201 113
Agrégat 3 : fonctions support	149 264	76 171		43 126	268 561
Hors agrégats	0	0		0	0
Total	2 373 183	855 984		43 126	3 272 293

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	32 802	33 993	35 982		35 977
- sous plafond	25 883	26 074	28 629		28 624
- hors plafond	6 919	7 919	7 353		7 353

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
89 895	89 895	64 108	64 108		

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

GÉNOPOLE

Genopole est un groupement d'intérêt public (GIP) qui a été constitué à compter du 20 février 2012 pour une période de douze ans. A compter du 20 février 2014, la convention constitutive de ce GIP a été prorogée pour une nouvelle période de 12 ans.

Afin de permettre à Genopole de développer les actions relevant de son domaine de compétence, de répondre à la demande d'accompagnement d'opérations stratégiques par l'ouverture de sa capacité d'intervention au bénéfice d'un plus large réseau d'acteurs, il a été décidé à l'occasion du renouvellement de la convention constitutive, d'élargir le champ des partenaires qui en sont membres.

Initialement constitué entre sept membres, Genopole associe désormais les douze membres suivants : l'État, représenté par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la région Ile-de-France, le département de l'Essonne, la communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne, la ville d'Evry, l'université d'Evry – Val d'Essonne, l'université Paris Sud XI, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'association française contre les myopathies – Téléthron, le Centre hospitalier sud-francilien et la Société d'économie mixte Genopole.

Genopole constitue un pôle de recherche et de développement économique, industriel et technologique dans le domaine des sciences biologiques, en particulier de la génomique et des biotechnologiques, fédérant les différents sites de recherche en génomique, génétique et sciences connexes de la Région Ile-de-France et susceptible d'intervenir sur l'ensemble du territoire national.

Parc d'innovation centré sur les sciences du génome, Genopole rassemble en un même lieu 2 245 personnes, réparties au sein de 19 laboratoires académiques, de 21 plates-formes mais aussi de 80 entreprises dont Genopole a soutenu la création, le développement ou l'implantation sur le site. En dix ans, Genopole est devenu le premier bioparc français, tourné, aujourd'hui vers la médecine moléculaire et cellulaire, et les applications industrielles des technologies des sciences du vivant dont celles issues des sciences du génome et cela dans de très nombreux domaines d'application. Afin de soutenir le développement du bioparc, GENOPOLE a créé le 27 avril 2013 le fonds de dotation « Fondagen » pour soutenir les activités scientifiques et industrielles de recherche dans le domaine des sciences du génome.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	2 856	2 856	3 000	3 000	3 000	3 000
Subventions pour charges de service public	2 856	2 856	3 000	3 000	3 000	3 000
Total	2 856	2 856	3 000	3 000	3 000	3 000

BUDGET INITIAL 2014 VOTÉ PAR GENOPOLE

Le budget prévisionnel 2014 inscrit 16,695 M€ en ressources et en charges (montant « net », hors amortissements et provisions) 5,600 M€ au titre de la section d'investissement. Par convention, le GIP présente son budget en moyens d'engagement, les crédits de paiement étant présentés pour information.

Reconduite à 3,000 M€ en LFI 2014, la subvention pour charges de service public du MENESR est inscrite à hauteur de 2,840 M€, réserve de précaution déduite

La subvention pour charges de service public relevant du programme 172 représente 17,0 % du total des financements de Genopole, contre 16,9 % en 2013.

Les ressources provenant des collectivités locales sont stables : 10,577 M€. Les financements accordés par le conseil régional d'Ile-de-France (5,467 M€), le conseil général de l'Essonne (4,950 M€) et l'agglomération d'Evry (0,160 M€) sont reconduits.

Les autres ressources sont globalement en baisse, à 3,278 M€ (-0,163 M€, -4,7 %). Elles recouvrent notamment la reconduction de la subvention de l'association française contre les myopathies, AFM (0,270 M€), les produits attendus de l'activité du centre d'exploration et de recherche fonctionnelle expérimentale, CERFE (1,730 M€, +0,451 M€, +35,3 %) ainsi que d'autres ressources, dont la participation financière de l'université d'Evry aux dépenses immobilières du laboratoire de biologie systémique et synthétique (ISSB) commun avec le CNRS (1,278 M€, -0,244 M€, -16,0 %).

Les crédits ouverts sur la section d'exploitation s'établissent à 11,095 M€ (-0,279 M€, -2,5 %) et la section d'investissement à 5,600 M€ (+0,100 M€, +1,8 %).

Les dépenses de personnel sont portées à 4,364 M€ (+0,132 M€, +3,1 %). Elles reposent sur un effectif prévisionnel de 48,6 ETP (contre 43,6 ETP en 2013), en conformité avec le plafond de 50 ETP de la loi de finances pour 2014.

Les autres dépenses de fonctionnement, ramenées à 6,731 M€ (contre 7,142 M€ en 2013 ; -5,8 %), recouvrent l'activité du « secteur non marchand » à hauteur de 4,086 M€ (-0,054 M€) et le secteur marchand, pour 2,645 M€ (0,357 M€) qui englobe l'activité immobilière, le service mutualisé, la plateforme d'extraction et de conservation d'ADN, le CGB et le CERFE.

En autorisations d'engagement, les crédits d'investissement sont portés à 5,600 M€ (+0,100 M€, +1,8 %). En 2014, les investissements portent sur :

- la plate-forme d'innovation technologique et biomédicale « CELLMILL », développée en partenariat avec la société Ccollectis et l'institut des cellules souches pour le traitement et l'étude des maladies monogéniques, I-Stem : 0,048 M€ ;
- la recherche et le développement : 1,350 M€ ;
- la poursuite des projets stratégiques 2025 : 2,102 M€ ;
- les équipements semi-lourds et les plates-formes techniques et de services : 1,160 M€ ;

- le soutien aux programmes de recherches prioritaires de l'I-Stem (plus grand laboratoire français de recherche et de développement dédié aux cellules souches pluripotentes humaines, d'origine embryonnaire ou obtenues par reprogrammation génique) : 0,300 M€ ;
- les systèmes d'information et à l'hygiène et sécurité : 0,340 M€ ;
- le renouvellement d'un certain nombre d'équipements ainsi que la réfection du bâtiment du CERFE : 0,300 M€.

PERSPECTIVES 2015

Pour 2015, le volume de dépenses de fonctionnement et d'investissement seront sensiblement identiques à 2014, soit environ 16,7 M€ (hors amortissements), avec une prévision de maintien des subventions des financeurs (3,0 M€ de dotation au PLF 2015, 10,6 M€ des collectivités, 0.270 M€ de l'AFM) et une légère augmentation des ressources propres (2,9 M€).

Le plafond d'emplois du GIP s'élève à 50 ETPT.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	4 306	4 364	Ressources de l'État	2 856	2 840
<i>dont charges de pensions civiles</i>			- subventions de l'État	2 856	2 840
Fonctionnement	9 539	9 831	- ressources fiscales		
Intervention			Autres subventions	5 347	4 247
			Ressources propres et autres	5 784	6 108
Total des charges	13 845	14 195	Total des produits	13 987	13 195
Résultat : bénéfice	142		Résultat : perte		1 000
Total : équilibre du CR	13 987	14 195	Total : équilibre du CR	13 987	14 195

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		
Investissements	5 738	5 600	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations	4 107	5 600
			Autres ressources		
Total des emplois	5 738	5 600	Total des ressources	4 107	5 600
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	1 631	

(1) voté

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Activité immobilière		51			51
Administration & Direction générale	4 166	1 384		2 442	7 992
Animation du campus		245			245
Bioproduction	20	512			532
CERFE	178	1 544		300	2 022
Genopole communication		320			320
Genopole entreprises		818			818
Genopole Europe et international		50			50
Genopole Recherche		1 069		1 650	2 719
Grandes plates-formes		80		1 208	1 288
Médecine du futur		120			120
Plates-formes de services		300			300
Services mutualisés		238			238
Total	4 364	6 731		5 600	16 695

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	44	45	50	47	52
- sous plafond	42	45	50	45	50
- hors plafond	2		0	2	2

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA 1)

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
2 584	2 501		16	0	0

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

IFREMER - INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER

Institué par le décret n° 84-428 du 5 juin 1984, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche, de l'environnement et des pêches maritimes et des cultures marines.

Institut national de recherche en sciences marines, l'IFREMER contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et littoral et au développement durable des activités maritimes. L'IFREMER est présent dans une vingtaine d'implantations réparties le long du littoral métropolitain et à l'outre-mer. Il est structuré en 5 centres (Manche Mer du Nord, Bretagne, Atlantique, Méditerranée et Pacifique) et dix-neuf stations. Le siège est situé à Issy-les-Moulineaux.

L'activité scientifique est organisée autour de 4 départements selon les axes majeurs de l'IFREMER :

- ressources biologiques et environnement (RBE) : sont concernés les domaines de l'halieutique, l'aquaculture, l'écotoxicologie, la microbiologie et les biotechnologies, en y incorporant la composante ultramarine essentiellement, mais pas uniquement, axée sur ces thématiques ;
- ressources physiques et écosystèmes de fond de mer (REM) : les sujets concernés sont les géosciences, les énergies marines, les ressources minérales et les écosystèmes profonds, les technologies et les moyens d'essai associés ; le périmètre du département REM est celui de l'Institut Carnot (EDROME) de l'IFREMER ;
- océanographie et dynamique des écosystèmes (ODE) : sont concernées la surveillance et l'observation du milieu marin de la côte au large, la dynamique multi-échelles des écosystèmes côtiers et de l'océan ;
- infrastructures marines et numériques (IMN) : intègre la réalisation des projets relatifs à la flotte et aux engins sous-marins, les grandes bases de données et équipements associés, la très grande infrastructure de recherche ARGO et l'infrastructure EMSO.

La direction scientifique est en charge de la veille, de la prospective et de la stratégie scientifique, ainsi que du pilotage de la programmation, de la coordination et de la consolidation scientifique, tant pour la recherche que pour l'appui aux politiques publiques.

Au niveau national, l'IFREMER est membre fondateur de l'Alliance pour l'environnement (ALLENVI). Il participe aussi aux travaux de l'Alliance ANCRE. L'institut poursuit le développement d'un partenariat académique fort avec les universités et les autres opérateurs de recherche (par exemple, par la création d'UMR) : il participe à 3 LABEX dont le LABEX « L'océan dans le changement » coordonné par l'université de Bretagne occidentale.

Au plan européen, l'IFREMER participe à la construction des orientations de recherche en sciences marines, en étant moteur dans des réseaux stratégiques européens et dans deux ERANET marins (Marifish, SeasEra) et en intervenant fortement dans le développement de l'initiative de programmation conjointe « Océans et mers sains et productifs ».

Le souci d'un positionnement en appui au développement durable des activités maritimes se traduit à la fois par la participation de l'institut à la mise en œuvre de directives européennes telles que la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » et par son implication dans des projets innovants, notamment ceux issus du programme d'investissements d'avenir, à fort potentiel de valorisation (ITE France Energie Marine, ITE Greenstars, consortium public – privé sur l'exploration des ressources minérales profondes dans la ZEE française).

Enfin, avec les 3 autres opérateurs de la flotte océanographique (CNRS, IPEV et IRD), l'IFREMER participe à l'unité mixte de service, chargée d'élaborer la programmation des navires de la flotte océanographique française (dont il gère 4 navires hauturiers et 3 navires côtiers, ainsi que les engins sous-marins) et équipements lourds et de coordonner la politique d'investissement de ses membres. Il est le leader dans la préparation d'une alliance des flottes de recherche européennes à travers le projet EUROFLEETS.

Le plan stratégique de l'Ifremer, intitulé désormais « Contribution à une stratégie européenne et française de recherche en sciences marines – horizon 2020 », a été révisé et présenté au conseil d'administration en juin 2013.

L'année 2014 a vu la signature, avec les ministères de tutelle, du nouveau contrat quinquennal, qui permettra de fixer les attentes, les ambitions de recherche et les missions dévolues à l'IFREMER.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	148	148	111	111	150 636	150 636
Subventions pour charges de service public	148	148	111	111	150 636	150 636
113 / Paysages, eau et biodiversité	1 647	1 647	150	150	1 020	1 020
Transferts	1 647	1 647	150	150	1 020	1 020
187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (supprimé)	151 400	151 400	151 070	151 070		
Subventions pour charges de service public	151 400	151 400	151 070	151 070		
205 / Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	8 480	7 110	1 850	1 850	1 850	1 850
Transferts	8 480	7 110	1 850	1 850	1 850	1 850
206 / Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	3 470	3 470	2 500	2 500	3 000	3 000
Transferts	3 470	3 470	2 500	2 500	3 000	3 000
Total	165 145	163 775	155 681	155 681	156 506	156 506

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

Présenté à l'équilibre, le compte de résultat prévisionnel affiche 229,135 M€ en produits et en charges (+2,926 M€, +1,3 % par rapport à 2013) et le tableau de financement présente une prévision de prélèvement sur le fonds de roulement de 1,861 M€ (0,987 M€ l'an passé).

Relevant des programmes 187, 172, 113, 205 et 206, la part des versements de l'État (subventions nettes de mise en réserve et transferts) représente 140,353 M€, soit 62,1 % du total des recettes.

La subvention pour charge de service public (SCSP) versée pour 2014 au titre du programme 187, notifiée à 151,070 M€ (-0,329 M€, -0,2 %) s'établit à 146,789 M€ après déduction de la mise en réserve de précaution aux taux normés (4,281 M€). La SCSP nette de réserve est répartie, par l'IFREMER, entre le compte de résultat (135,742 M€) et le tableau de financement (11,047 M€)

Le compte de résultat prévisionnel présente un total des produits qui s'établit à 229,135 M€ et se compose :

- des subventions et transferts, 140,353 M€, soit 61,3 % du total des produits, détaillés ci-après : part de SCSP versée au titre du programme 187 retenue par l'IFREMER, 135,742 M€ (voir *supra*), (136,351 M€ en 2013) ; dotation relevant du programme 172 et correspondant à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel, 3 contrats, soit 0,111 M€ (0,148 M€ en 2013) ;
- des subventions et transferts, pour un total de 4,500 M€ : programme 113, Paysages, eau et biodiversité : 0,150 M€ (-1,450 M€, -90,6 %) ; programme 205, Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture : reconduites à 1,850 M€ et programme 206, Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation : 2,500 M€ (-0,852 M€, -25,4 %) ;
- des ressources contractuelles de fonctionnement pour un total de 47,086 M€, soit 20,5 % du total des produits : contributions de l'État, des collectivités locales et d'autres organismes publics : 25,028 M€ (-0,687 M€ comparé à 2013) ; ventes et prestations de services : 19,485 M€ (+5,180 M€, +36,2 %) et recettes résultant d'opérations reportées : 2,000 M€ ; produits de gestion courante et produits financiers (0,573 M€) ;
- des charges calculées pour 41,696 M€, 18,2 % soit du total des produits, qui enregistrent la quote-part de subventions virée au compte de résultat pour 40,200 M€ ;
- les reprises sur amortissements et provisions pour 1,496 M€.

Présentées par nature, les charges du compte de résultat prévisionnel figurent pour un total de 229,135 M€ et se répartissent entre :

- la masse salariale, à 109,263 M€ (-0,129 M€, -0,1 %), soit 47,7 % du total des charges est valorisée compte tenu des hypothèses suivantes : un effectif pour le personnel permanent de 1 273 ETPT et le personnel temporaire de 273 ETPT, prévisions fondées sur le remplacement d'un départ sur deux à la retraite et la baisse des recrutements en CDD ;
- un évolution prévisionnelle de 1,8 % de la rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) ;
- des charges de fonctionnement à 119,872 M€ (+3,055 M€, +2,6 %), soit 52,3 % du total des charges, qui comprennent les achats, services extérieurs et autres services extérieurs, pour un montant de 75,326 M€ (+3,326 M€, +4,6 %), soit 62,8 % des charges de fonctionnement, les dotations aux amortissements et aux provisions, à 42,062 M€ et les autres charges, à 2,484 M€.

Au tableau de financement, les ressources, prévues à hauteur de 16,609 M€, et les emplois, évalués à 17,470 M€, impliquent un prélèvement sur le fonds de roulement de 1,861 M€

Les ressources sont principalement composées de la part de la SCSP versée au titre du programme 187 (11,047 M€) et affectée, par l'IFREMER, au tableau de financement. Ce montant est complété par :

- la capacité d'autofinancement prévisionnelle de 0,865 M€ ;
- les ressources contractuelles pour 3,697 M€ dont notamment les opérations CREAM (0,560 M€) et MeDITERA (0,320 M€), le projet AREMA (0,670 M€), les financements ANR : l'abondement Carnot (0,600 M€) et poursuite de l'equipex NAOS (0,570 M€).

Les emplois, dépenses d'investissement, à 17,470 M€ (-0,030 M€, -0,2 %), sont ciblées prioritairement sur :

- les équipements des laboratoires nécessaires à la réalisation des programmes scientifiques, pour 9,308 M€ (-6,9 %) ;
- l'entretien du patrimoine de l'Institut, pour 4,002 M€ (+23,9 %) ;
- les investissements indispensables au maintien en condition opérationnelle de la flotte, pour 2,000 M€ (+25,0 %) ;
- les activités transverses, pour 1,425 M€ (-21,3 %), baisse liée au rythme d'exécution de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré ;
- les dépenses de soutien, pour 0,735 M€ (-14,6 %).

PERSPECTIVES 2015

La SCSP du programme s'établit à 150,636 M€ (-0,434 M€, -0,3 %) au PLF 2015. Les crédits relevant de l'action 13 (TGIR) s'élèvent à 43,942 M€ (-0,262 M€, -0,6 %) : cette variation s'explique par une baisse des crédits relatifs à l'opérationnel de la flotte océanique (-0,0447 M€) et une hausse des crédits relatifs au programme européen Euro-Argo (+0,185 M€).

Comme pour tous les opérateurs émergeant au dispositif, la répartition des contrats post-doctoraux relevant du programme 172, action 1 (3 contrats notifiés en 2014, pour 0,111 M€) sera décidée ultérieurement, préalablement à la construction des budgets initiaux pour 2015.

Le plafond d'emplois de l'établissement reste inchangé à 1 332 ETPT.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	108 363	109 263	Ressources de l'État	139 101	140 353
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>1 374</i>	<i>1 255</i>	- subventions de l'État	139 101	140 353
Fonctionnement	102 142	119 872	- ressources fiscales		
Intervention			Autres subventions	20 657	25 027
			Ressources propres et autres	45 925	63 755
Total des charges	210 505	229 135	Total des produits	205 683	229 135
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 822	
Total : équilibre du CR	210 505	229 135	Total : équilibre du CR	210 505	229 135

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement	2 156		Capacité d'autofinancement		865
Investissements	19 483	17 470	Ressources de l'État	17 979	11 047
			Autres subv. d'investissement et dotations	5 016	3 597
			Autres ressources		100
Total des emplois	21 639	17 470	Total des ressources	22 995	15 609
Apport au fonds de roulement	1 356		Prélèvement sur le fonds de roulement		1 861

(1) voté

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Dépenses de soutien	18 507	4 017		2 160	24 684
Flotte océanographique	6 253	41 688		4 658	52 599
Moyens des laboratoires	8 538	14 248		4 249	27 035
Programmes scientifiques et recherche innovante	75 965	17 299		6 403	99 667
Total	109 263	77 252		17 470	203 985

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 546	1 535	1 614		1 614
- sous plafond	1 288	1 273	1 332		1 332
- hors plafond	258	262	282		282

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final (en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
5 556	4 362	3 187	3 125	1 098	2 075

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

Les dépenses d'avenir concernent l'Equipex NAOS et les financements Carnot Edrome (depuis 2011).

Les données cumulées au 31/12/2013 ont été actualisées par rapport au RAP 2013, qui reposait sur des prévisions pour NAOS (les justificatifs ANR étaient en cours de réalisation). Des dépenses relatives à NAOS ont été reportées sur les exercices 2014 et 2015.

IHEST - INSTITUT DES HAUTES ETUDES POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

L'Institut des hautes études pour la science et la technologie est un établissement public administratif, placé sous la tutelle des ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche et régi par le décret du 27 avril 2007. L'IHEST assure une mission de formation, de diffusion de la culture scientifique dans la société et d'animation du débat public autour du progrès scientifique et technologique et de son impact sur la société.

Chaque année, l'IHEST réunit une promotion de responsables de haut niveau, issus de l'ensemble des secteurs d'activité de la société, dans le cadre d'un cycle national de formation, en vue d'approfondir en commun leur connaissance des questions liées à l'évolution des sciences, de la recherche et de l'innovation et d'étudier les relations entre science et société.

L'IHEST s'appuie sur les travaux de ces cycles pour participer à l'animation du débat public sur les finalités de la recherche et ses enjeux et aussi favoriser les relations entre la société et la science. Il construit et diffuse une culture collective de la science, de la recherche et de l'innovation à travers le réseau de ses auditeurs et des travaux de cercles de réflexion. L'IHEST organise également des événements publics tels que « paroles de chercheurs », des sessions régionales ouvertes au public et des universités européennes d'été, la publication d'ouvrages dans le cadre de la collection « questions vives ». Afin de diversifier l'offre de formation, l'IHEST propose de mettre en place en 2014 des cycles courts de formation, ciblés et thématiques. Une phase pilote devrait être lancée en novembre 2014.

L'établissement s'est engagé dans une démarche de contractualisation au cours du premier semestre 2014. Le contrat d'objectifs devrait être présenté au dernier conseil d'administration de l'année 2014.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 560	1 560	1 547	1 547	1 547	1 547
Subventions pour charges de service public	1 560	1 560	1 547	1 547	1 547	1 547
Total	1 560	1 560	1 547	1 547	1 547	1 547

BUDGET PRÉVISIONNEL POUR 2014

Le compte de résultat prévisionnel voté de l'Institut inscrit des produits à hauteur de 1,925 M€ (contre 1,989 M€ l'an passé : -0,004 M€) et des charges à 1,925 M€ (contre 2,089 M€ au budget pour 2013 : -0,164 M€), conduisant à un résultat prévisionnel bénéficiaire : +0,005 M€ (contre une perte prévisionnelle de -0,100 M€ en 2013).

Les ressources proviennent principalement de la subvention de l'État relevant de l'action 1 du programme 172 (1,547 M€ en LFI 2014 contre 1,616 M€ en LFI 2013, soit -0,069 M€ et -4,3 %, comptabilisée nette de réserve de précaution à hauteur de 1,482 M€ au compte de résultat), complétée par des financements de l'Union européenne (FEDER) et des partenaires institutionnels (0,110 M€ soit +0,020 M€), des fonds pour l'Université européenne d'été et les sessions courtes régionales et / ou thématiques et les droits d'inscription versés par les auditeurs et participants au cycle national de formation annuel (0,333 M€ soit -0,006 M€).

Les dépenses de personnel, de 0,948 M€ (+0,049 M€ par rapport à 2013), correspondent à la rémunération et aux charges, impôts et taxes du personnel permanent et contractuel, au regard d'un plafond d'emplois reconduit à 10 ETP en LFI 2014, l'Institut rémunérant également plusieurs conseillers et intervenants extérieurs.

Les charges de fonctionnement, soit 0,971 M€ (-0,218 M€, -18,3 %) au compte de résultat prévisionnel, recouvrent les frais de fonctionnement généraux (identité numérique et charte graphique, organisation et production événementielles et éditoriales, système d'information et bases de données, location de bureaux, maintenance bureautique, fluides), la dotation aux amortissements, la réalisation de l'Université européenne et l'animation des cercles de réflexion, ainsi que les frais liés aux cycles nationaux.

La capacité d'autofinancement prévisionnelle, d'un montant de 0,015 M€, est la seule ressource finançant les dépenses d'investissement annuelles, à hauteur de 0,005 M€ (-0,005 M€) et abonde le fonds de roulement de 0,010 M€ (prélèvement de 0,100 M€ en 2013).

PERSPECTIVES 2015

La subvention est reconduite à 1,547 M€ et le plafond d'emplois s'établit à 10 ETPT.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	865	949	Ressources de l'État	1 560	1 482
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>117</i>	<i>128</i>	<i>- subventions de l'État</i>	<i>1 560</i>	<i>1 482</i>
Fonctionnement	1 224	971	<i>- ressources fiscales</i>		
Intervention			Autres subventions	90	110
			Ressources propres et autres	340	333
Total des charges	2 089	1 920	Total des produits	1 990	1 925
Résultat : bénéfice		5	Résultat : perte	99	
Total : équilibre du CR	2 089	1 925	Total : équilibre du CR	2 089	1 925

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement	90		Capacité d'autofinancement		15
Investissements	10	5	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
Total des emplois	100	5	Total des ressources		15
Apport au fonds de roulement		10	Prélèvement sur le fonds de roulement	100	

(1) voté

■ DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Administration générale	454	306		5	765
Sessions des cycles nationaux	494	655			1 149
Total	948	961		5	1 914

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10	9	10		10
- sous plafond	10	9	10		10

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

INED - INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

Régi par le décret n° 86-382 du 12 mars 1986, l'Institut national d'études démographiques (INED) est un établissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche et de la population.

L'INED a pour principale mission la recherche ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects, notamment l'étude de la conjoncture démographique nationale et internationale et de ses évolutions, dans une approche multidisciplinaire croisant l'étude des phénomènes démographiques proprement dits (nuptialité, fécondité, mortalité, migrations) et la démographie appliquée à la vie sociale, l'économie, la santé publique, la géographie humaine, l'histoire. Dans le cadre de sa mission de recherche scientifique, l'Institut a pour responsabilité d'assurer la collecte et la diffusion de l'information, tant française qu'internationale, relevant de son champ d'activité ainsi que d'apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche dans les domaines de sa compétence.

Les activités scientifiques de l'INED s'organisent autour de 10 unités thématiques de recherches, trois pôles méthodologiques (approche biographique et multiniveaux, suds, vieillesse et vieillissements) et cinq services d'appui à la recherche (enquêtes, méthodes statistiques, informatique, bibliothèque et documentation et éditions). Les orientations scientifiques se concrétisent par des projets de recherche collectifs (les projets phares, au nombre d'une

trentaine, bénéficiant de l'essentiel des moyens humains et financiers de l'institut et associant un ou plusieurs partenaires extérieurs, français ou étrangers) auxquels s'adjoignent les projets personnels des chercheurs (dits projets simples, soit des recherches émergentes ou expérimentales encore non affiliées à des projets phares ou des projets ponctuels correspondant à des contrats de courte durée).

Son rôle prééminent dans les enquêtes auprès des ménages comme instrument de connaissance sociologique et démographique a conduit l'INED à se doter d'un service spécialisé, le service des enquêtes, qui pilote les opérations de collectes de données requises par les projets des chercheurs de l'INED et, de plus en plus, en partenariat avec d'autres institutions (INSEE, INSERM, INVS...). Ces activités d'enquête conduisent également à des travaux de valorisation méthodologique et scientifique.

Entretien une relation privilégiée avec les organismes nationaux et internationaux de statistique, certaines de ces relations étant formalisées par des accords-cadres ou des conventions, l'INED participe à plus de 150 projets ou réseaux de recherche à travers le monde, en partenariat avec des centres de recherche, des universités, des organisations intergouvernementales, des associations. Il participe ainsi chaque année aux travaux des Nations-Unies et de ses agences ainsi qu'à ceux de l'Organisation mondiale de la santé.

L'institut a largement participé à la réponse aux appels à projet lancés dans le cadre des investissements d'avenir, afin de conforter sa place dans le paysage de la recherche en sciences humaines et sociales et de structurer encore son rapprochement avec le monde universitaire (intégration au campus Condorcet, création d'une chaire mixte avec Paris 1, partenariat renforcé avec l'école d'économie de Paris et avec plusieurs universités parisiennes et d'autres régions). A l'issue des deux vagues d'appel à projet, il porte le laboratoire d'excellence iPOPs (Individus, populations, sociétés), l'équipex RE-CO-NAI (Plateforme de recherche sur les cohortes d'enfants suivis depuis la naissance) et est partenaire du labex OSE (ouvrir la science économique) et de l'équipex DIME-SHS (données, infrastructures, méthodes d'enquête en Sciences Humaines et Sociales).

Le développement de ses partenariats, européens et internationaux, se concrétise par l'intégration plus importante du nombre d'experts étrangers au sein de ses instances (conseil scientifique, commission d'évaluation) et un recrutement davantage international de ses chercheurs. Le réseau d'accueil doctoral qui s'est mis en place dans le cadre du labex IPOPS « Individus, populations, sociétés » est aussi une marque de l'internationalisation et de cette politique d'ouverture de l'INED.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place des communautés d'université et établissement (COMUE) instituées par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'INED participe à la création de la COMUE « Université Sorbonne Paris Cité ». L'intitulé et les statuts de cette dernière ont été soumis à son conseil d'administration du 7 juillet 2014.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	16 841	16 841	16 934	16 934	16 826	16 826
Subventions pour charges de service public	16 841	16 841	16 934	16 934	16 826	16 826
Total	16 841	16 841	16 934	16 934	16 826	16 826

Budget initial voté pour 2014 de l'INED

Le budget 2014 traduit la volonté de l'INED de poursuivre une politique de ressources humaines privilégiant l'emploi pérenne et l'emploi scientifique, tout en poursuivant les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Le budget net de réserve s'établit à 20,793 M€ (par rapport au budget 2013, à périmètre constant : -1,116 M€, -5,1 %), s'appuyant sur une subvention du MENESR de 16,590 M€ (-0,216 M€, -1,3 %). La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme 172 s'établissant à 16,899 M€ (arrondi à 16,900 M€, soit -0,041 M€ et -0,2 %) en LFI 2014.

La dotation relevant du programme 172 et correspondant à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel s'établit à un contrat (12 « mois post-docs » et 0,035 M€), soit la reconduction de la dotation 2013.

Par rapport au budget 2013, les ressources propres sont en baisse, à 4,168 M€ (-0,901 M€, -17,8 %), principalement en raison de moindres besoins liés au calendrier d'enquêtes du projet étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe). Elles sont issues :

- des contrats et soutiens finalisés à la recherche : 3,980 M€ ;
- des produits de l'activité de recherche et prestations de services: 0,090 M€ ;
- des autres subventions et produits : 0,097 M€.

Elles recouvrent principalement :

- le versement des conventions Elfe : 1,231 M€ dont 1,156 M€ au titre de l'équipement d'excellence « RE-CO-NAI » (Recherche sur les cohortes d'enfants suivis depuis la naissance) ;
- les ressources provenant du labex « IPOPs » (Individus, populations, société), projet mené en partenariat avec le campus Condorcet, les universités Paris I, Paris Descartes, Bordeaux IV et Strasbourg) : 0,632 M€ ;
- le reversement attendu de la fondation nationale des sciences politiques pour l'équipex « DIME-SHS » (Données infrastructures et méthodes d'enquête en SHS), projet coordonné par Sciences Po., en partenariat avec le GENES, l'INED, l'université Paris V, Telecom-ParisTech, EDF R&D et le GIS Quetelet) : 0,275 M€ ;
- les ressources sur contrats et conventions de recherche, dont les projets Virage, 0,500 M€, Défichine, 0,150 M€, Families and Societies, 0,110 M€ et Elap, 0,308 M€) ;
- diverses autres recettes : redevances, ventes, produits financiers.

La masse salariale totale s'élève à 15,184 M€ (+0,040 M€, +0,3 %) et représente 73,0 % des crédits ouverts au budget.

Elle est répartie comme suit :

- 9,911 M€ en agrégat A « Activités des unités de recherche » (contre 10,018 M€ en 2013) ;
- 2,174 M€ en agrégat B « Actions communes » (2,025 M€ en 2013) ;
- 3,099 M€ en agrégat C « Fonctions support » (3,100 M€ en 2013).

Au budget primitif 2014, la masse salariale globale se répartit entre :

- 13,434 M€ (contre 13,484 M€ en 2013) de masse salariale limitative, pour 192,1 ETPT (titulaires et non titulaires) ;
- 1,750 M€ (contre 1,660 M€ en 2013) de masse salariale indicative, pour 43,7 ETPT financés intégralement sur ressources propres.

En loi de finances pour 2014, le plafond d'emplois de l'établissement s'établit à 208 ETP.

Les dépenses globalisées de fonctionnement et d'investissement non programmé atteignent 5,609 M€ (-1,157 M€, -17,1 %), l'établissement poursuivant la rationalisation de ses dépenses de fonctionnement.

Les crédits se répartissent comme suit :

- 2,933 M€ en agrégat A (contre 3,858 M€ en 2013) ;
- 1,151 M€ en agrégat B (contre 1,191 M€ en 2013) ;
- 1,525 M€ en agrégat C (contre 1,717 M€ en 2013).

En 2014, sont envisagés comme opérations nouvelles le renouvellement partiel du parc informatique et certains travaux d'aménagement.

Perspectives 2015

La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 16,826 M€ au PLF 2015. La répartition des contrats post-doctoraux relevant de l'action 1 du programme (1 contrat notifié en 2014, pour 0,035 M€) sera décidée ultérieurement, préalablement à la construction des budgets initiaux pour 2015.

Le plafond d'emplois de l'établissement s'élève à 208 ETPT pour 2015.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	14 936	15 184
<i>dont charges de pensions civiles</i>	3 794	3 830
- activités conduites par les unités de recherche	10 000	9 911
- actions communes	1 924	2 174
- fonctions support	3 012	3 099
Fonctionnement et investissement non programmé	6 662	5 609
- activités conduites par les unités de recherche	3 863	2 933
- actions communes	1 127	1 151
- fonctions support	1 672	1 525
Investissement programmé et autres opérations en capital	0	0
- actions communes	0	0
- fonctions support	0	0
Hors agrégats	0	0
Total des dépenses	21 598	20 793

(1) voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	16 841	16 625
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	4 881	3 981
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	87	90
Autres subventions et produits	91	97
Total des recettes	21 900	20 793

(1) voté

Charges calculées	775	900
Produits calculés	38	0
Réalisation de l'équilibre <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>	303	

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	9 911	2 933			12 844
Agrégat 2 : actions communes	2 174	1 151			3 325
Agrégat 3 : fonctions support	3 099	1 525			4 624
Hors agrégat	0	0	0	0	0
Total	15 184	5 609	0	0	20 793

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	233	220	256		252
- sous plafond	188	182	208		208
- hors plafond	45	38	48		44
<i>dont contrats aidés</i>		1			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		7			7
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		7			7

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
4 339	1 012	2 174	2 055	2 240	3 253

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

Le montant des crédits cumulés a été surévalué en 2012 (1 441 au lieu de 761) ; la différence (680) est déduite du montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (4 339).

INRA - INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

L'INRA est un établissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche et de l'agriculture. Ses missions ont été définies par le décret n° 84-1120 du 14 décembre 1984 à partir d'un périmètre « agriculture, alimentation, environnement ». L'INRA produit des connaissances scientifiques dans des disciplines qui s'articulent autour des sciences de la vie, des sciences de l'aliment, des sciences économiques et sociales, des mathématiques et des sciences de l'environnement.

Premier opérateur européen de recherche agronomique, l'INRA se caractérise par un solide ancrage territorial, favorisant les transferts vers le monde économique et le développement territorial. Avec 74 % de ses effectifs implantés en province sur plus de 100 sites, l'Institut est présent dans la quasi-totalité des régions françaises, y compris en outre-mer. Organisées en 13 départements scientifiques et 235 unités de recherche, les équipes de l'INRA sont impliquées dans des projets de recherche sur des enjeux européens ou internationaux tels que les maladies émergentes dans les pays méditerranéens, la sécurité alimentaire ou l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques. Par l'intermédiaire de ses deux filiales, INRA Transfert et Agri-Obtentions, l'INRA gère un portefeuille de 377 contrats et options de licence ainsi que 1 127 licences sur 508 variétés.

Le Consortium de coopération scientifique pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement (Agreenium) créé par le décret n° 2009-522 du 7 mai 2009 et réunissant le CIRAD, l'INRA, Montpellier Sup Agro, l'École nationale vétérinaire de Toulouse, Agro-Campus Ouest et Agro-ParisTech, a pour mission de renforcer les capacités d'action de la recherche et de la formation agronomique française au niveau international. Ce consortium, au statut d'établissement public de coopération scientifique, a adopté en 2011 un plan de travail à 5 ans centré sur la constitution d'un collège doctoral international de la recherche agronomique française et le déploiement d'une politique active de coopération avec les pays du bassin méditerranéen. La mutualisation par le CIRAD et l'INRA de leur direction des relations internationales au sein d'Agreenium et l'obtention d'un financement de l'Europe pour la mobilité de post-doctorant français et étrangers, porté par l'INRA, au titre du programme « cofund » de la commission européenne, en sont les premiers résultats. La stratégie à l'international du consortium a été précisée dans un document présenté à son conseil d'administration (CA) le 27 mars 2014. L'objectif de ce document est à la fois de formaliser les enjeux auxquels le consortium souhaite répondre et d'établir des méthodes de travail communes à l'ensemble de ses membres, auquel il a été présenté au premier semestre 2014.

L'INRA a également signé en mai 2009 la convention de création de l'Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN). Il est en outre membre fondateur de l'Alliance pour l'environnement (ALLENVI). Celle-ci a commencé à déployer ses activités en 2011, principalement en produisant des recommandations sur la programmation de l'ANR et des investissements d'avenir dans son domaine et en portant un projet de consortium national de valorisation thématique pour accélérer le transfert d'innovation dans ses domaines d'activité.

Dans le cadre de la mise en place des communautés d'université et établissement (COMUE) instituées par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'INRA participe à la création de la COMUE « Université Paris Saclay » en tant que membre fondateur. L'intitulé et les statuts de cette dernière ont été soumis à son CA le 19 juin 2014.

En 2012, l'INRA a pris part à 12 nouveaux projets « Investissements d'avenir », l'organisme remportant 7 des 8 projets lauréats de la seconde vague de l'appel à projets « biotechnologies et bio-ressources », et coordonnant trois infrastructures nationales de recherche (CRB-anim, Phénome et MetaboHUB), un démonstrateur (la plateforme MetaGenoPolis) et un labex (ARBRE), issu de la transformation du RTRA Agronomique de Montpellier. Les premiers résultats de la participation de l'INRA à ces projets permettront de conforter les objectifs scientifiques retenus au titre du document d'orientation 2010-2020.

Dans le cadre de sa réforme, afin d'améliorer le pilotage sur objectifs et à la performance sur les priorités définies dans le document d'orientation, l'INRA a commencé à déployer une fonction de programmation interne, en construisant une dizaine de méta-programmes. Ces méta-programmes ont vocation dans un futur proche à mobiliser le tiers des ressources en termes de moyens humains et financiers des départements scientifiques. Les six premiers ont été mis en place en 2011 et en 2012 : « Gestion intégrée de la santé de plantes », « Adaptation de l'agriculture et de la forêt au changement climatique » et « Méta-génomique des systèmes microbiens », « Gestion intégrée de la santé animale », « Sélection génomique » et « Déterminants et effets des pratiques alimentaires ». En 2011 a aussi été mise en place la troisième génération des schémas stratégiques de départements pour la période 2011-2015. Ces feuilles de route font l'objet d'un suivi et d'un pilotage par la direction générale tous les ans, au travers des « directoriales » où est examiné l'état d'avancement de leur réalisation au travers d'un tableau de bord comprenant des jalons scientifiques.

Enfin, la stratégie de l'établissement est décrite dans son contrat d'objectifs et de performance pour la période 2012-2016 et au sein de son plan stratégique « INRA 2010/2020 : une science pour l'impact ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	663	663	489	489	676 195	676 195
Subventions pour charges de service public	663	663	489	489	676 195	676 195
142 / Enseignement supérieur et recherche agricoles	1 612	1 612	1 653	1 653	1 653	1 653
Subventions pour charges de service public	1 612	1 612	1 653	1 653	1 653	1 653
187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (supprimé)	673 039	673 039	675 536	675 536		
Subventions pour charges de service public	673 039	673 039	675 536	675 536		
Total	675 314	675 314	677 678	677 678	677 848	677 848

Budget initial 2014 voté par l'INRA

Le budget initial 2014 hors produits et charges calculés s'élève à 881,364 M€, en progression par rapport à 2013 (+3,877 M€, +0,4 %) grâce notamment à la hausse de la budgétisation des opérations d'investissements d'avenir (+9,500 M€).

Les subventions récurrentes (hors post-doctorants, programme 172) s'établissent à 677,189 M€ en LFI 2014 :

- 675,536 M€ sur le programme 187 du MENESR (-1,628 M€ et -0,2 % par rapport à la LFI 2013) ;
- 1,653 M€ sur le programme 142, MAAF (en reconduction par rapport à la LFI 2013).

Présentées nettes de réserve de précaution, les subventions récurrentes s'établissent à 667,001 M€ (soit 7,650 M€ et -1,1 % par rapport au BI 2013 retraité net de réserve) :

- 665,388 M€ sur le programme 187, MENESR (-7,651 M€ et -1,1 % par rapport au BI 2013) ;
- 1,613 M€ sur le programme 142, MAAF (+0,001 M€ et +0,1 % par rapport au BI 2013).

S'y ajoute la dotation relevant du programme 172 correspondant à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel qui s'établit à 14 contrats (-6), soit 168 « mois post-docs » et 0,489 M€ (-0,209 M€), soit un total de SCSP de 667,489 M€.

Les ressources propres sont votées à 213,875 M€ (+11,736 M€, +5,8 %). Elles sont issues :

- des contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche (R2) : 160,332 M€ (+10,425 M€, +7,0 %), l'augmentation portant principalement sur les crédits reçus dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, pour 9,500 M€ (+59,4 %) et les subventions de fonctionnement et d'investissement, pour 0,262 M€ (+3,8 %) ;
- des produits de l'activité de recherche et prestations de services (R3) : 43,129 M€ (+0,155 M€, +0,4 %) ;
- des autres subventions et produits (R4) : 10,413 M€ (+1,156 M€, +12,5 %).

La prévision de dépenses de masse salariale globale s'élève à 619,939 M€, en légère hausse par rapport au budget 2013 (+0,825 M€, +0,1 %) et représente 70,3 % des crédits ouverts au budget. Elle correspond à une programmation des emplois de 9 874,6 ETPT, en baisse par rapport à 2013 (-34,5 ETPT). Elle se ventile entre 8 728,6 ETPT (8 006,7 agents titulaires et 721,9 agents non-titulaires) sous plafond d'emplois et masse salariale limitative et 1 146,0 ETPT hors plafond d'emplois avec masse salariale indicative (personnels non titulaires financés intégralement sur ressources propres).

En 2014, le plafond d'emplois fait l'objet d'un ajustement sous l'effet du transfert d'emploi d'un post-doctorant (-1 ETP) vers le programme 150 (titre 2, administration centrale du MENESR). Il est ainsi ramené à 10.004 emplois (ETP) en loi de finances pour 2014.

La prévision sur les autres natures de dépenses est également en progression : dotations annuelles de fonctionnement et d'investissement, à hauteur de 228,545 M€ (+0,825 M€, +0,4 %) et opérations d'investissement programmées, à hauteur de 32,880 M€ en CP (+2,227 M€, +7,3 %).

Les dotations de fonctionnement se répartissent par destination comme suit : 166,958 M€ (+1,039 M€, +0,6 %) sur l'agrégat 1 ; l'agrégat 2 (actions communes) est doté de 17,523 M€ (+0,159 M€, +0,9 %) et les crédits dédiés à l'agrégat 3 (fonctions support) diminuent à 44,064 M€ (-0,373 M€, -0,8 %).

Les opérations d'investissement programmées (OIP), inscrites en agrégat 3, recouvrent les opérations immobilières et les moyens informatiques communs.

Les moyens programmés concernent uniquement des opérations en cours : les opérations CPER et les autres opérations, relevant de travaux d'entretien immobilier, de mises aux normes de sécurité, de protection de l'environnement et de prise en compte du développement durable.

Perspectives 2015

La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme est portée à 676,195 M€ (+0,660 M€, +0,1 %) au PLF 2015. Cette évolution résulte de l'impact croisé de mesures d'économie pour 0,686 M€, et de mesures d'ajustement positives dont l'accompagnement de la revalorisation des catégories B et C et la hausse de la contribution au compte d'affectation spéciale « Pensions » (+1,345 M€).

Les mesures de transfert et de périmètre (-4 ETPT : +3 ETPT pour l'ANR et +1 ETPT pour l'Académie des technologies) ramènent le plafond d'emplois courant à 10 000 ETPT.

La répartition des contrats post-doctoraux relevant du programme 172, action 1, sera décidée ultérieurement, préalablement à la construction des budgets initiaux pour 2015 (14 contrats notifiés en 2014, pour 0,489 M€).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	618 362	619 939
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>187 881</i>	<i>187 823</i>
- activités conduites par les unités de recherche	525 049	529 106
- actions communes	20 811	20 791
- fonctions support	72 502	70 042
Fonctionnement et investissement non programmé	214 571	228 545
- activités conduites par les unités de recherche	151 273	166 958
- actions communes	18 800	17 523
- fonctions support	44 498	44 064
Investissement programmé et autres opérations en capital	39 187	32 880
- actions communes		
- fonctions support	39 187	32 880
Hors agrégats		
Total des dépenses	872 120	881 364

(1) voté

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	675 314	667 489
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	137 271	160 332
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	48 442	43 129
Autres subventions et produits	12 535	10 414
Total des recettes	873 562	881 364

(1) voté

Charges calculées	90 304	46 000
Produits calculés	90 304	20 000
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	1 442	

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activités conduites par les unités de recherche	529 106	166 958	0	0	696 064
Agrégat 2 : actions communes	20 791	17 523	0	0	38 314
Agrégat 3 : fonctions support	70 042	44 064	0	32 880	146 986
Hors agrégats	0	0	0	0	0
Total	619 939	228 545	0	32 880	881 364

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	9 905	9 857	10 902		10 898
- sous plafond	8 826	8 809	10 004		10 000
- hors plafond	1 079	1 048	898		898
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		18			18
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		18			18

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
54 866	25 802	30 532	26 360	19 297	25 000

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

INRIA - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Régi par le décret n° 85-831 du 2 août 1985, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) est un établissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche et de l'industrie.

Jouant un rôle fédérateur au sein de la communauté scientifique dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication, l'institut a pour mission d'entreprendre des recherches fondamentales et appliquées, de réaliser des systèmes expérimentaux, d'organiser des échanges scientifiques internationaux, d'assurer le transfert et la diffusion des connaissances et du savoir-faire, de contribuer à la valorisation des résultats des recherches, de prendre part, notamment par la formation, à des programmes de coopération pour le développement, d'effectuer des expertises scientifiques et de contribuer à la normalisation.

Parmi les 172 équipes-projets fin 2013 au sein des huit centres de recherche INRIA (Paris-Rocquencourt, Rennes, Sophia Antipolis, Grenoble, Nancy, Bordeaux, Lille et Saclay), près de 80 % sont communes avec différents partenaires académiques (universités et écoles, CNRS et autres organismes). La politique scientifique de l'institut est déclinée à moyen terme dans le plan stratégique 2013-2017 établi en 2012. Avec une priorité toujours marquée pour les trois centres de recherche de Saclay, Bordeaux et Lille créés en 2008, les principales orientations pour 2014 et 2015 sont les suivantes :

- travailler au meilleur niveau mondial à la résolution de grands défis scientifiques et technologiques du domaine, en particulier en renforçant les synergies entre équipes-projets ;
- contribuer à la compétitivité de l'économie et au développement de la société, dans un secteur fortement créateur d'emplois, en particulier par un développement des partenariats stratégiques avec les grands industriels via des coopérations renforcées avec les PME innovantes ; développer le consortium national de valorisation thématique CVSTENE créé par Allistene ;
- participer au développement de pôles académiques d'excellence de rang international, en partenariat avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur ; dans le cadre des coordinations mises en place (Allistene, accords avec le CNRS et la conférence des présidents d'universités) et en s'appuyant sur ses huit centres de recherche, INRIA renforcera ses collaborations avec les universités et écoles ;
- amplifier la participation de l'institut à la construction de l'Europe de la recherche et accroître son rayonnement international, notamment par un engagement encore accru dans les programmes PCRDT, EIT, et ERC ;
- optimiser les services d'accompagnement et de support à la recherche, en particulier en déployant un plan de modernisation de la gestion financière et comptable et accroître son efficacité, en complétant le système d'information et en renforçant les services de soutien informatique apportés aux équipes de recherche.

Partenaire du monde industriel avec pour priorité le fait de favoriser le transfert et la création d'entreprises (environ 110) notamment par sa filiale Inria-Translation, promoteur de quatre fonds d'amorçage, l'institut a développé d'importantes relations internationales (participation à près de 160 actions du 7^{ème} PCRDT, membre du Consortium ERCIM – European Research Consortium for Informatics and Mathematics – regroupant 17 organismes de recherche européens).

Par ailleurs, la création d'un institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I) au sein du CNRS a permis de poser les conditions nécessaires à une meilleure coordination en matière de sciences informatiques au niveau national, qui s'est traduit par la signature d'un accord-cadre entre les deux organismes.

INRIA joue un rôle de premier plan dans l'animation de l'alliance des sciences et technologies du numérique (Allistene), qui regroupe aussi la CDEFI (Conférence des directeurs d'écoles et formations d'ingénieurs), le CEA, le CNRS, la conférence des présidents d'université (CPU) et l'Institut Télécom et vient consolider la structuration du paysage dans le domaine.

Le contexte actuel – caractérisé notamment par la montée en puissance de grands pôles universitaires et par la mise en place de l'alliance Allistene, de l'accord-cadre CNRS-INRIA et avec la CPU – appelle à renforcer la concertation

entre les acteurs publics de la recherche en sciences informatiques et mathématiques afin d'accroître ainsi l'efficacité globale de leurs actions et d'exploiter de manière optimale leurs moyens.

L'INRIA est également impliqué dans la mise en place des communautés d'université et établissement (COMUE) instituées par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, puisqu'il participe à la création de quatre COMUE parisiennes « Université Paris Saclay », « Université Paris Science et Lettre », « Université Sorbonne Paris Cité » et « Sorbonne Université ». L'intitulé et les statuts de ces dernières ont été soumis à son conseil d'administration le 3 juillet 2014.

L'organisation de l'institut, construite autour d'équipes-projets de recherche, a démontré sa capacité à produire à la fois des résultats scientifiques de premier plan et des développements et innovations technologiques à fort impact. Cette organisation a été réaffirmée dans le contrat d'objectifs 2011-2014.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	170 754	170 754	171 269	171 269	169 615	169 615
Subventions pour charges de service public	170 754	170 754	171 269	171 269	169 615	169 615
Total	170 754	170 754	171 269	171 269	169 615	169 615

BUDGET INITIAL 2014 VOTE PAR L'INRIA

Le budget initial net de réserve pour 2014 est établi à 232,559 M€, en diminution par rapport à celui de 2013 (-0,338 M€, -0,1 %) ; il s'appuie sur une subvention du MENESR nette de réserve comptabilisée à 165,241 M€ (-2,652 M€, -1,6 %).

La SCSP récurrente inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme 172 s'établit à 169,105 M€ (-0,408 M€ et -0,24 %) en LFI 2014. Comptabilisée nette de réserve à 165,241 M€, la SCSP récurrente représente ainsi 71,1 % des ressources (72,1 % au budget 2013). La dotation relevant du programme 172 et correspondant à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel est ramenée à 62 contrats (soit 744 « mois post-docs » et 2,164 M€) contre 82 contrats et 2,862 M€ en 2013.

Par rapport au budget 2013, les ressources propres, à 65,154 M€, augmentent légèrement (+0,613 M€, +4,8 %) et sont issues :

- des contrats et soutiens finalisés à la recherche pour 53,560 M€ (-3,924 M€, -6,8 %), dont les évolutions les plus significatives proviennent des contrats publics français hors PIA (-3,645 M€, -35,9 %), des contrats PIA (-1,727 M€, -25,5 %) et de l'Union européenne (+3,263 M€, +16,3 %) ;
- des produits de l'activité de recherche et prestations de services pour 3,728 M€ (+1,108 M€, +42,3 %) dont l'augmentation est en partie imputable au projet contrat « CVStene » (PIA) ;
- des autres subventions et produits pour 7,866 M€, dont la forte hausse constatée (+5,826 M€, +285,6 %) coïncide avec la reprise d'opérations immobilières (constructions de Digitéo 2, Saclay, et du campus Giant, Grenoble).

La masse salariale totale représente 167,898 M€ (+1,880 M€, +1,1 %) soit 72,2 % des crédits ouverts au budget.

La masse salariale globale se répartit entre 127,778 M€ (contre 125,501 M€ en 2013) de masse salariale limitative, pour 1 674 ETPT sous plafond (titulaires et non titulaires) et 40,120 M€ (contre 40,517 M€ en 2013) de masse salariale indicative, pour 861 ETPT financés intégralement sur ressources propres.

En loi de finances pour 2014, le plafond d'emplois de l'établissement est établi à 1 794 ETP.

Les enveloppes indemnitaires relatives à la prime d'excellence scientifique (PES) et à l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC) sont reconduites, respectivement à 0,900 M€ et 1,000 M€.

Les dépenses globalisées de fonctionnement et d'investissement non programmé sont ramenées à 50,421 M€ (-4,066 M€, -7,5 %) et se répartissent comme suit : 19,218 M€ en agrégat 1 « Activités de recherches conduites par les unités de recherche » (contre 21,987 M€ en 2013), 11,916 M€ en agrégat 2 « Actions communes de recherche » (12,947 M€ en 2013) et 19,287 M€ en agrégat 3 « Fonctions support » (19,552 M€ en 2013).

Les mesures d'économies initiées en 2012 sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement se poursuivent en 2014 avec une baisse répartie globalement sur les trois agrégats. L'effort est significatif sur l'agrégat 1 « Activités de recherches conduites par les unités de recherche » (2,769 M€, -12,6 %) et l'agrégat 2 « Actions communes de recherche » (-1,031 M€, -8,0 %).

Les dépenses relatives aux opérations d'investissement programmé sont portées à 14,240 M€ (+1,848 M€, +14,9 %) et se répartissent entre 3,334 M€ en agrégat 2 (4,107 M€ en 2013) et 10,906 M€ en agrégat 3 (8,285 M€ en 2013).

Les principales opérations menées sur 2013 se poursuivent sur 2014. Elles portent sur les investissements informatiques destinés aux progiciels de gestion Finances et RH (migration de l'outil OSPF, déploiement de l'outil de pilotage budgétaire « Hypérion » et refonte du système de gestion RH) et sur la poursuite du programme de construction immobilière Digitéo 2 à Saclay ainsi qu'une nouvelle opération en 2014 la participation au projet d'investissement sur le campus Giant à Grenoble.

PERSPECTIVES 2015

La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 169,615 M€ au PLF 2015.

La répartition des contrats post-doctoraux relevant de l'action 1 du programme (62 contrats notifiés en 2014, pour 2,164 M€) sera décidée ultérieurement, préalablement à la construction des budgets initiaux pour 2015.

Le plafond d'emplois de l'établissement s'élève à 1 793 ETPT.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	163 409	167 898
<i>dont charges de pensions civiles</i>	33 134	
- activités conduites par les unités de recherche	114 541	117 614
- actions communes	10 929	10 860
- fonctions support	37 939	39 424
Fonctionnement et investissement non programmé	53 442	50 421
- activités conduites par les unités de recherche	19 641	19 218
- actions communes	12 687	11 916
- fonctions support	21 114	19 287
Investissement programmé et autres opérations en capital	11 390	14 240
- actions communes	2 004	3 334
- fonctions support	9 386	10 906
Hors agrégats	0	0
Total des dépenses	228 241	232 559

(1) voté

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme n° 172 OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	170 754	167 405
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	55 601	53 560
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	4 370	3 728
Autres subventions et produits	4 185	7 866
Total des recettes	234 910	232 559

(1) voté

Charges calculées	30 363	22 000
Produits calculés	10 459	0
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	6 668	

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	117 614	19 218			136 832
Agrégat 2 : actions communes	10 860	11 916		3 334	26 110
Agrégat 3 : fonctions support	39 424	19 287		10 906	69 617
Hors agrégat	0	0		0	0
Total	167 898	50 421		14 240	232 559

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 612	2 535	2 617		2 654
- sous plafond	1 716	1 656	1 794		1 793
- hors plafond	896	879	823		861

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
9 401	3 536	5 212	5 212	6 550	6 550

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

INSERM - INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE

Créé en 1964, l'INSERM est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche et de la santé et régi par le décret du 10 novembre 1983 modifié.

L'INSERM est entièrement dédié à la santé de l'homme. En effet, ses recherches ont pour vocation l'étude de toutes les maladies, des plus fréquentes aux plus rares, à travers ses travaux de recherches biologiques, médicales et en santé des populations, en partenariat étroit avec les autres établissements de recherche publics ou privés et les hôpitaux. La mission première de l'INSERM est de faciliter les échanges entre la recherche fondamentale, la recherche clinique, la recherche thérapeutique ou diagnostique et la recherche en santé publique.

En se dotant d'une organisation sous forme d'instituts thématiques, l'organisme est devenu l'acteur institutionnel national de la coordination de l'ensemble des programmes de recherche biomédicale. Dans ce cadre, l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, Aviesan, a été créée par convention de coopération signée en 2009 par l'INSERM et huit autres partenaires (CNRS, CEA, INRA, INRIA, IRD, Conférence des présidents d'universités, Conférence des directeurs généraux de CHU et Institut Pasteur). Elle permet d'établir une stratégie globale en recherche dans les sciences de la vie et de la santé ainsi qu'une cohérence en matière de programmation, notamment des agences de financement (ANR, INCa). Elle permet également dans une concertation au cas par cas avec les acteurs impliqués (universités, CHU, organismes) de s'accorder sur une politique de site construite en partenariat.

Ce cadre participe à la réalisation des objectifs stratégiques et organisationnels de l'institut déclinés dans le plan stratégique 2010-2015 et dans le contrat d'objectifs 2011-2015.

La mise en œuvre de ces objectifs se fait au sein des dix instituts thématiques multi-organismes (ITMO), organes fonctionnels de la coordination des recherches qui répondent aux enjeux majeurs et permettent de disposer au niveau national de capacités d'analyse stratégique et de programmation et de coordonner étroitement les actions des différents membres d'Aviesan, en matière de politique de site, de partenariats avec les universités et les CHU, de partenariats industriels et de coopération européenne et internationale.

Dans le cadre de l'accession des universités aux responsabilités et compétences élargies, l'INSERM a conclu un accord avec la CPU et les autres EPST sous l'égide d'Aviesan pour matérialiser une véritable politique de site, fondée sur une confiance réciproque, visant à régler ensemble les questions d'ouverture et de renouvellement des laboratoires, d'équipements, de plateformes, de chaires et de gestion. Des déplacements sur site permettent d'élaborer des stratégies communes et de coordonner les moyens humains et financiers.

Avec la mise en place des communautés d'université et établissement (COMUE), instituées par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'INSERM s'est engagé dans la participation à la création des quatre grandes COMUE parisiennes : « Université Paris Saclay », « Paris Science et Lettre », « Sorbonne Paris Cité » et « Sorbonne université » en tant que membre fondateur. L'intitulé et les statuts de ces dernières ont été soumis à son CA le 10 juin 2014.

En outre, l'INSERM participe activement aux volets recherche des plans nationaux de santé : cancer (avec la mise en œuvre des mesures du plan cancer 3, en coordination avec l'INCa), Alzheimer (via la Fondation de coopération scientifique pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées), maladies rares, obésité.

Concernant les investissements d'avenir, l'INSERM est impliqué dans les infrastructures nationales en biologie-santé (avec notamment la coordination des biobanques, du réseau de recherche clinique, du laboratoire P4 INSERM-Jean Mérieux à Lyon), dans les instituts hospitalo-universitaires, les cohortes, IRT, démonstrateur pré-industriel et est étroitement associé aux projets portés par les universités (Idex, Labex) dans les domaines concernant l'institut. En matière de valorisation, l'INSERM et sa filiale INSERM-Transfert participent activement aux projets de SATT (sociétés d'accélération du transfert de technologie) et au projet de CVT (consortium de valorisation thématique) proposé par Aviesan. Fin 2013, le portefeuille de brevets de l'INSERM compte 1 254 familles.

L'ANRS, agence interne de l'Inserm depuis 2012, coordonne le projet Equipex « *Hepather* », large cohorte de patients traités pour une hépatite B ou C. Elle est également partenaire et principal soutien du Labex « *Vaccine Research Institute* » (VRI) et contribue au projet « *IDMIT* », infrastructure nationale en biologie-santé pour la modélisation des maladies infectieuses. Ces trois projets d'avenir relèvent directement des priorités de l'agence dans les domaines de la prévention du VIH et de la recherche translationnelle pour le traitement des hépatites virales.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	615 217	615 217	620 613	620 613	619 228	619 228
Subventions pour charges de service public	615 217	615 217	620 613	620 613	619 228	619 228
Total	615 217	615 217	620 613	620 613	619 228	619 228

BUDGET INITIAL VOTÉ POUR 2014 DE L'INSERM

Conformément aux dispositions de la circulaire du Premier ministre du 14 janvier 2013 relative aux règles pour une gestion responsable des dépenses publiques, le budget initial pour 2014 est désormais présenté net de réserve de précaution.

Le budget initial pour 2014 de l'INSERM affiche une hausse sensible des ressources propres (notamment issues de l'Union européenne, des collectivités et des agences de financement). Les dépenses de personnel sont à la baisse et l'investissement programmé en 2014 permet la couverture des opérations engagées.

Aux termes du contrat d'objectifs signé avec l'État pour la période 2011-2015 et révisé en juin 2013, l'INSERM entend en 2014 poursuivre et renforcer sa fonction de programmation et de coordination nationale, par l'intermédiaire notamment de l'Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN), promouvoir l'excellence scientifique en coopération avec ses partenaires, notamment grâce à sa politique des ressources, développer ses capacités de rayonnement en Europe (participation aux projets européens dans les programmes cadres « Horizon 2020 » et « Santé publique ») et dans le monde (coopération bilatérale pour le développement d'opérations structurantes).

Le budget initial s'établit à 866,623 M€ (+5,195 M€, +0,6 %), s'appuyant sur une subvention du MENESR portée à 619,915 M€ (-0,536 M€, -0,1 %), prise en compte pour son montant net de réserve (-15,306 M€) à 604,609 M€, dont 37,532 M€ fléchés sur l'ANRS.

Le budget initial tient compte des mesures budgétaires suivantes, inscrites en LFI 2014 : (i) mesure d'économie de fonctionnement : -2,668 M€, (ii) ajustement de crédits pour solde final du « Plan Cancer 2 » (+2,150 M€, participation du MENESR portée par l'INSERM pour un montant total cumulé de 29,650 M€ sur la période 2011-2014), (iii) économie sur l'opération Ecrin (-0,019 M€), sortie en 2013 du périmètre des TGIR.

La SCSP relevant du programme 172 représente 69,8 % des financements, en baisse sensible par rapport à 2013 (71,5 %). La dotation correspondant à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel s'établit à 20 contrats (-8 par rapport à 2013), soit 240 « mois post-docs » et 0,698 M€ (-0,279 M€).

Le budget prend en compte une réserve de précaution de -15,306 M€ sur l'assiette de masse salariale, et -13,146 M€ sur l'assiette des autres dépenses.

Par rapport au budget 2013 retraité, les ressources propres progressent, à 261,316 M€ (+15,175 M€, +6,2 %) et représentent 30,2 % des financements (contre 28,4 % en 2013).

Les ressources propres sont issues des contrats et soutiens finalisés à la recherche pour 241,903 M€, des produits de l'activité de recherche et prestations de services pour 12,330 M€, et des autres subventions et produits pour 7,083 M€.

Elles recouvrent principalement les appels à projets de l'ANR (51,000 M€, et +8,5 % par rapport au budget initial 2013), les soutiens issus des associations et fondations, dont l'origine se concentre sur les partenaires historiques (FRM, LNCC, AFM, ARC : 41,240 M€, +2,06 %), l'Union européenne, en lien avec l'importante participation des laboratoires de l'INSERM aux contrats du 7ème PCRDT et les futurs appels d'offre 2014 du programme « Horizon 2020 » (45,090 M€, +17,0 %), les collectivités territoriales et les établissements publics locaux (28,000 M€, +29,7 %), les établissements publics et agences de financement, hors ANR (24,000 M€, -30,0 %), les partenaires industriels (20,360 M€, -6,5 %) et le programme « Investissements d'avenir », PIA (21,306 M€, -18,7 %).

La masse salariale totale, de 528,955 M€ (-4,003 M€, soit -0,8 %) pour 61,0 % des crédits ouverts, est répartie comme suit : 443,213 M€ en agrégat 1 (« activité conduite par les unités de recherche » ; contre 450,779 M€ en 2013, -1,7 %) ; 41,485 M€ en agrégat 2 (« actions communes » ; contre 37,476 M€ en 2013, +10,7 %) ; 44,257 M€ en agrégat 3 (« fonctions support » ; contre 44,702 M€ en 2013, -1,0 %).

En loi de finances pour 2014, le plafond d'emplois de l'établissement est établi à 6 245 ETP (6 246 ETP en 2013) en raison d'un transfert d'emplois vers le programme 150 (titre 2, administration centrale du MENESR).

La masse salariale globale se répartit entre : 432,455 M€ (contre 437,541 M€ en 2013, -0,9 %) de masse salariale limitative, pour 5 810,8 ETPT (5 001,9 titulaires et 808,9 non titulaires) ; et 96,500 M€ (reconduction) de masse salariale hors plafond pour 2 244,1 ETPT.

Les dépenses globalisées de fonctionnement et d'investissement non programmées atteignent 324,325 M€ (+15,657 M€, +5,1 % par rapport à 2013), principalement sous l'effet de l'intégration d'une grande partie des crédits « Plan Cancer 2 » et de l'ANRS (à hauteur respectivement de 25,350 M€ et 37,250 M€ pour cette nature de dépense). Les crédits ouverts s'élèvent à 218,701 M€ sur l'agrégat 1 (+12,947 M€, +6,3 % par rapport à 2013), à 81,075 M€ en agrégat 2 (+0,060 M€, +0,1 % par rapport à 2013) et à 24,549 M€ sur l'agrégat 3 (+2,649 M€, +12,1 % par rapport à 2013).

Les moyens fléchés sur l'investissement poursuivent leur diminution et sont ramenés à 13,343 M€ en CP (-6,459 M€, -32,6 %). Dans le cadre du programme initié par l'INSERM de remise en état de son parc immobilier et d'adaptation de ses locaux, l'achèvement des études en 2013-2014 permet la réalisation en 2014 de la rénovation de l'animalerie de l'institut du Fer à Moulin et la restructuration du bâtiment Barre bleue à l'hôpital Sainte-Anne.

Parallèlement, certains travaux lancés en 2013 se sont poursuivis en 2014 : réhabilitation du bâtiment de Clermont-Ferrand et des étages 2 et 6 du bâtiment Kourilsky à l'hôpital Saint-Antoine, agrandissement du laboratoire P4 à Gerland (financement du programme des investissements d'avenir) et construction du Canceropole de Toulouse Langlade.

PERSPECTIVES 2015

Au PLF 2015, la SCSP s'établit à 619,228 M€ (-0,687 M€, -0,1 % ; mesures d'économies et +0,127 M€ au titre du CAS pensions).

Compte tenu des mesures de transfert (-3 ETPT) le plafond d'emplois est ramené à 6 242 ETPT.

La répartition des contrats post-doctoraux relevant du programme 172, action 1 sera décidée ultérieurement, mais préalablement à la construction des budgets initiaux pour 2015 (20 contrats notifiés en 2014 pour 0,698 M€).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	528 783	528 955
<i>dont charges de pensions civiles</i>	131 900	132 700
- activités conduites par les unités de recherche	451 485	443 213
- actions communes	32 043	41 485
- fonctions support	45 255	44 257
Fonctionnement et investissement non programmé	324 752	324 325
- activités conduites par les unités de recherche	222 856	218 701
- actions communes	77 830	81 075
- fonctions support	24 066	24 549
Investissement programmé et autres opérations en capital	25 554	13 343
- actions communes		
- fonctions support	25 554	13 343
Hors agrégats	0	0
Total des dépenses	879 089	866 623

(1) voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	615 217	605 307
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	211 223	241 903
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	13 876	12 330
Autres subventions et produits	8 256	7 083
Total des recettes	848 572	866 623

(1) voté

Charges calculées	52 923	60 000
Produits calculés	11 426	60 000
Réalisation de l'équilibre <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>	-30 517	

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	443 213	218 701			661 914
Agrégat 2 : actions communes	41 485	81 075			122 560
Agrégat 3 : fonctions support	44 257	24 549		13 343	82 149
Hors agrégats	0	0	0	0	0
Total	528 955	324 325	0	13 343	866 623

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	8 187	8 000	8 493		8 490
- sous plafond	5 932	5 800	6 245		6 242
- hors plafond	2 255	2 200	2 248		2 248

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final					(en milliers d'euros)
Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
37 091	26 677	19 850	37 465	15 734	22 251

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

IPEV - INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS PAUL-EMILE VICTOR

L'IPEV est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en janvier 1992 et composé de 8 membres : l'État (le ministère chargé de la recherche et le ministère chargé des affaires étrangères), le CNRS, l'IFREMER, le CEA, les terres australes et antarctiques françaises (TAAF), Météo-France, le CNES, les expéditions polaires françaises (EPF). En 2014, ce GIP a été renouvelé pour une période de 12 ans ce qui permet d'assurer une meilleure visibilité des programmes de recherche et de technologie polaires menés par la France et un meilleur suivi des moyens qui y sont affectés.

La mission principale de l'IPEV est de mettre en œuvre des programmes scientifiques dans les régions polaires et subpolaires des deux hémisphères. Agence de moyens et de compétences au service des laboratoires de recherche nationaux, l'IPEV offre des moyens humains, logistiques, techniques et financiers nécessaires au développement de la recherche française dans ces régions. En outre, l'IPEV a également pour objet de réaliser des campagnes océanographiques au moyen des navires qui lui sont confiés.

Pour répondre à ces missions, l'IPEV dispose de 6 bases scientifiques permettant d'offrir de bonnes conditions de travail aux équipes de recherche (1 en Arctique, 3 en Subantarctique et 2 en Antarctique). Des moyens maritimes permettent également d'assurer la desserte des bases et l'activité océanographique (Marion Dufresne et Astrolabe). Par ailleurs des moyens aériens participent à la logistique sur zone.

Chaque année, un appel d'offre est lancé auprès de la communauté scientifique pour des programmes de recherche dans les régions polaires à partir de trois thèmes (terre et espace, vie et environnement, hommes et sociétés) et de trois régions (Arctique, Antarctique, Subantarctique). Les projets sont évalués par le Conseil des programmes scientifiques et technologiques (CPST), comité d'experts internationaux indépendant de l'IPEV. Leur mise en œuvre dépend à la fois de leur qualité scientifique telle qu'appréciée par le CPST et de leur faisabilité sur le terrain.

L'institut soutient et met en œuvre en moyenne 75 projets scientifiques par an ainsi qu'une dizaine de campagnes océanographiques à bord du Marion Dufresne, le plus grand navire océanographique de la flotte européenne. La plupart de ces activités scientifiques et technologiques s'effectuent dans le cadre de collaborations internationales.

Lors des dix dernières années, les principaux enjeux pour l'IPEV ont consisté à exploiter de façon optimale les deux très grandes infrastructures que sont la station continentale antarctique Concordia et le navire océanographique Marion Dufresne II et, plus récemment, à développer les activités scientifiques en Arctique par une mise en commun des moyens avec l'Alfred Wegener Institut et la création au Svalbard d'une base de recherche commune franco-allemande : AWIPEV.

Objet d'une collaboration à parité entre la France et l'Italie, la station Concordia est la 3^{ème} base permanente sur le plateau continental antarctique. Son exploitation a permis le lancement de programmes de recherche comme la reconstitution des climats du passé, l'étude de la composition chimique des basses et hautes couches de l'atmosphère, la mise en place d'observatoires dans les domaines de l'astronomie et des sciences de la terre ou l'analyse du comportement humain en milieu confiné.

A la demande du ministère chargé de la recherche, une structure de gestion coordonnée de la flotte hauturière, semi-hauturière et côtière ainsi que des équipements mobiles, à travers une unité mixte de service « Flotte », a été mise en place par l'IFREMER, l'IPEV, l'IRD et le CNRS.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	21 840	21 840	23 238	23 238	22 643	22 643
Subventions pour charges de service public	21 840	21 840	23 238	23 238	22 643	22 643
Total	21 840	21 840	23 238	23 238	22 643	22 643

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

Le compte de résultat prévisionnel est présenté à l'équilibre, à 27,142 M€ en produits et en charges (-0,383 M€, -1,4 % par rapport à 2013), et le tableau de financement prévoit 1,966 M€ en ressources et en emplois.

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée au titre du programme 172, notifiée à 23,238 M€ (+0,204 M€, +0,9 %), s'établit à 21,831 M€ après déduction de la mise en réserve de précaution (21,840 M€ en 2013). Elle représente 75 % du total des recettes. La SCSP, nette de réserve, est répartie entre le compte de résultat (19,865 M€) et le tableau de financement (1,966 M€).

Les produits du compte de résultat prévisionnel (27,142 M€) sont composés :

- de la part de la SCSP versée au compte de résultat, 19,865 M€, en diminution (-0,796 M€, -3,9 %) ;
- des autres subventions, à 4,106 M€, qui regroupent la participation en nature du CNRS, qui, en qualité de membre du GIP, met à disposition du personnel, enregistrée à hauteur de 2,500 M€ (+0,300 M€, +13,6 %), des montants alloués par les membres (CNRS, CEA, IFREMER, CNES, Météo-France, MAE) stables par rapport à l'an passé (0,482 M€) et des contributions versées au titre des programmes océanographiques (1,124 M€ soit +0,124 M€, +12,4 %) ;
- des ressources propres et autres à hauteur de 3,171 M€, identiques à la prévision de 2013, composées des prestations de service (0,221 M€) et de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (2,950 M€).

Les charges prévisionnelles, du même montant que les produits, sont comptabilisées à 27,142 M€ au compte de résultat et, par nature, sont les suivantes :

- les charges de personnel, en diminution par rapport aux prévisions de 2013 (-0,400 M€, -10,2 %), s'établissent à 3,513 M€, sur la base de 15 ETPT sous plafond, 82 ETPT hors plafond et d'un emploi « hors champ » ;
- les dépenses liées au fonctionnement, à 23,629 M€, stables par rapport à l'an passé (23,612 M€ en 2013), principalement composées des services extérieurs et autres services extérieurs (12,507 M€ et 3,740 M€) valorisés à la baisse (-0,763 M€ et -0,263 M€), des achats, dont l'évaluation est stable, à 3,568 M€ contre 3,572 M€ en 2013 et des dotations aux amortissements et provisions, reconduites à 2,950 M€.

Les emplois du tableau de financement évalués à 1,966 M€, en diminution par rapport aux réalisations 2013 (-0,407 M€, -17,2 %), sont intégralement financés par la part de SCSP affectée au tableau de financement.

Dans la continuité des années précédentes, plusieurs opérations de jouvence ont été retenues, parmi lesquelles :

- la poursuite de la rénovation des infrastructures de la station côtière antarctique Dumont d'Urville, à 0,451 M€ ;
- le remplacement et le développement des moyens de transport terrestre en Antarctique, pour 0,379 M€ ;
- les équipements scientifiques du navire Marion Dufresne II, à 0,180 M€ ;
- l'entretien de la base antarctique Concordia, pour 0,398 M€.

Les dépenses présentées par destination mettent notamment en évidence la concentration des moyens sur certaines activités :

- le navire Marion Dufresne II, qui représente 34,8 % du total, en diminution de -0,462 M€, pour s'établir à 8,908 M€ ;
- le support logistique et technique, les activités liées à l'entretien des bases, la mise en œuvre du navire La Curieuse ainsi que les postes instrumentation et télécommunications, soit 22,6 % du total, évalués à 5,745 M€ (-0,359, -5,9 %) ;
- la station polaire Concordia, soit 15,9 % du total, stable à 4,281 M€ (4,273 M€ l'an passé) ;
- le support général, 14,2 % du total, en légère hausse (+0,101 M€, +2,6 %), pour s'établir à 3,925 M€ ;
- les programmes scientifiques et le soutien direct aux programmes scientifiques terrestres et technologiques (à l'exception des programmes océanographiques), 7,2 % du total, pour un montant prévisionnel qui s'élève à 1,865 M€ (1,942 M€ l'an passé) ;
- le navire Astrolabe, 5,3 % du total, dont les dépenses de fonctionnement sont reconduites à 1,434 M€.

PERSPECTIVES 2015

La SCSP inscrite au PLF 2015 sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 22,643 M€ (-0,595 M€, -2,5 %), principalement sous l'effet de l'ajustement des crédits relatifs aux très grandes infrastructures de recherche (TGIR), ramenés à 13,618 M€ (-0,586 M€, -4,1 %, ajustement des moyens alloués au maintien opérationnel de la flotte océanographique française).

Le plafond d'emplois de l'établissement reste inchangé à 15 ETPT.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	4 013	3 513	Ressources de l'État	21 840	19 865
<i>dont charges de pensions civiles</i>			- subventions de l'État	21 840	19 865
Fonctionnement	23 570	23 629	- ressources fiscales		
Intervention			Autres subventions	5 654	4 106
			Ressources propres et autres	2 253	3 171
Total des charges	27 583	27 142	Total des produits	29 747	27 142
Résultat : bénéfice	2 164		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	29 747	27 142	Total : équilibre du CR	29 747	27 142

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 164	
Investissements	2 407	1 966	Ressources de l'État		1 966
			Autres subv. d'investissement et dotations	180	
			Autres ressources		
Total des emplois	2 407	1 966	Total des ressources	2 344	1 966
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	63	

(1) voté

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Navire "Astrolabe"		1 434			1 434
Navire "Marion Dufresne II"	251	8 477		180	8 908
Programmes scientifiques	540	1 018		307	1 865
Station polaire "Concordia"	922	2 532		827	4 281
Support général	368	3 490		67	3 925
Support logistique et technique	1 432	3 728		585	5 745
Total	3 513	20 679		1 966	26 158

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	131	95	97		97
- sous plafond	14	14	15		15
- hors plafond	117	81	82		82
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		32			
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		32			

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
1 813	252	514	1 329		

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

IRD - INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'Institut de recherche pour le développement (IRD) est un établissement public scientifique et technologique placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche et de la coopération et du développement par le décret n° 84-430 du 5 juin 1984. Un projet de décret modifiant le décret organique de l'IRD afin de le mettre en cohérence avec la loi du 22 juillet 2013 fait actuellement l'objet de discussions entre les tutelles.

Les recherches scientifiques de l'IRD ont pour objectif de contribuer au développement économique, social et culturel des pays du sud. Elles s'organisent autour de six thèmes prioritaires : la lutte contre la pauvreté, les migrations, les maladies émergentes, les changements climatiques et aléas naturels, l'accès à l'eau et les écosystèmes. Le dispositif de recherche de l'Institut a été progressivement resserré et se structure désormais autour de 57 unités de recherche, coordonnées par 3 départements scientifiques (« Environnement et Ressources », « Sociétés » et « Santé »).

L'IRD a développé un solide réseau de partenaires dans les pays du Sud, en France et en outre-mer tropical français par la mise en place de projets mixtes associant des équipes de chercheurs de l'Institut, des équipes locales, des institutions de recherche internationales, des établissements universitaires et d'enseignement supérieur. Présent en Afrique, en Asie, dans l'Océan indien, en Amérique latine et dans le Pacifique, l'Institut dispose de 31 implantations dans le monde dont 3 en France métropolitaine (Bondy, Marseille, Montpellier), 5 centres dans les régions et collectivités d'outre-mer (Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie et La Réunion) et 23 représentations dans des pays étrangers.

La politique de site mise en œuvre lors du dernier contrat d'objectifs s'est traduite par une réorganisation des représentations à l'étranger, les collaborations ayant été restructurées et approfondies autour de projets scientifiques régionaux à caractère structurant. Cinq régions prioritaires ont été identifiées : Afrique de l'ouest et centrale, Afrique de l'est, australe et Océan indien, Afrique du nord et Moyen-Orient, Amérique Latine et Caraïbes, Asie du sud et du sud-est. Près de 43 % des agents de l'IRD sont affectés hors métropole et interviennent dans une cinquantaine de pays.

Enfin, l'IRD est membre des alliances AVIESAN sur les sciences de la vie et de la santé et ANCRE sur la recherche pour l'énergie, créées en 2009, et membre fondateur de l'Alliance pour l'environnement (ALLENVI). Depuis la fin de l'année 2013, l'IRD fait également partie de l'Alliance de recherche en sciences humaines et sociales, ATHENA.

L'IRD est également impliqué dans la mise en place des communautés d'université et établissement (COMUE) instituées par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, puisqu'il participe à la création de deux COMUE parisiennes, « Université Sorbonne Paris Cité » et « Sorbonne Université ». L'intitulé et les statuts de ces dernières ont été soumis à son CA le 4 juillet 2014.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	105	105	70	70	204 681	204 681
Subventions pour charges de service public	105	105	70	70	204 681	204 681
187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (supprimé)	205 052	205 052	205 349	205 349		
Subventions pour charges de service public	205 052	205 052	205 349	205 349		
205 / Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture					400	400
Transferts					400	400
Total	205 157	205 157	205 419	205 419	205 081	205 081

Budget initial voté par l'IRD

Le budget initial 2014 a été voté à 230,655 M€ (-2,132 M€, -0,9 %), s'appuyant sur une subvention du programme 187 inscrite, réserve de précaution déduite, à hauteur de 201,710 M€.

La SCSP récurrente relevant du programme 187 est arrêtée à 205,350 M€ en LFI 2014 (-1,289 M€, -0,6 %) ; elle prend en compte les mesures suivantes :

- économie de fonctionnement appliquée aux opérateurs de l'État (-2,589 M€) ;
- priorité ministérielle portée sur l'UMS « Flotte océanographique française » (TGIR, action 7) : +1,3 M€.

La dotation correspondant à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel (programme 172) s'établit à 2 contrats (-1 par rapport à 2013), soit 24 « mois post-docs » et 0,070 M€ (-0,035 M€).

Par rapport au budget 2013 voté, les prévisions de ressources propres s'affichent en progression sensible, à 28,945 M€ (+1,315 M€, +4,8 %) et représentent 12,6 % des financements (contre 11,9 % en 2013). Les ressources propres sont issues des contrats et soutiens finalisés à la recherche, pour 23,500 M€ (+6,8 %), des produits de l'activité de recherche et prestations de services, pour 2,075 M€ (-9,0 %), des autres subventions et produits, pour 3,370 M€ (+0,6 %).

Concernant les dépenses, la masse salariale totale s'élève à 168,037 M€ (-2,251 M€, -1,3 %), dont 241 K€ classés hors agrégats. Elle représente 72,9 % des crédits ouverts au budget.

L'établissement rémunère 2 057,9 ETPT :

- 1 910,7 ETPT (1 439,6 titulaires et 471,1 agents non-titulaires) sous plafond, respectant le plafond de 2 121 ETP figurant au PLF 2014 (PAP), pour 162,637 M€ de masse salariale limitative (-2,151 M€, -1,3 %) ;
- 147,2 ETPT rémunérés intégralement sur ressources propres (contre 125,7 ETPT en 2013), pour 5,400 M€ de masse salariale indicative (-0,100 M€, -1,8 %).

Les dépenses globalisées de fonctionnement et d'investissement non programmé sont en baisse à 56,969 M€ (-0,890 M€, -1,5 %). Les crédits de fonctionnement et d'investissement non programmé s'élèvent à 22,192 M€ sur l'agrégat 1 (-0,651 M€, -2,8 %), à 19,002 M€ sur l'agrégat 2 (+1,072 M€, +6,0 %) et à 15,775 M€ sur l'agrégat 3 (-1,310 M€, -7,7 %).

Concernant l'agrégat 2, les lignes les plus dotées sont « Programmes de recherche et de formation au Sud » à 3,768 M€ (-1,7 %), « Valorisation au Sud » à 1,747 M€ (+45,9 %), « Information et culture scientifiques pour le Sud » à 1,707 M€ (-4,3 %), « Géostratégie & partenariat » à 2,598 M€ (-11,5 %) et « Moyens navals » à 5,276 M€ (+31,9 %). Les moyens de l'AIRD sont identifiés sur une ligne dédiée, à 0,735 M€ (+24,6 %).

Les crédits de l'agrégat 3 sont essentiellement destinés au Schéma directeur du système d'information (SDSI) pour 4,348 M€ (-2,3 %), et aux moyens généraux des services territoriaux, à 4,247 M€ (-5,6 %), et centraux, à 5,484 M€ (-13,4 %).

Les moyens fléchés sur les opérations d'investissement programmées (OIP) sont portés à 5,650 M€ en CP (+1,009 M€, +21,7 %). L'IRD ne prévoit pas de nouvelles opérations d'investissement programmées pour l'année 2014.

Au titre des opérations 2013 ou antérieures sont inscrits 4,850 M€ pour les opérations suivantes :

- schéma directeur du système d'information et des télécommunications, SDSIT 2011-2015 (1,000 M€) ;
- schéma pluriannuel de stratégie immobilière, SPSI (1,400 M€) ;
- opérations de travaux scientifiques et CPER (2,250 M€) ;
- plan de renouvellement du parc automobile (0,200 M€).

Enfin, 0,800 M€ sont inscrits en agrégat 2, ligne « Géostratégie & partenariat », au titre du plan de renouvellement du parc automobile.

Perspectives 2015

La SCSP inscrite au PLF 2015 sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 204,681 M€ (soit -0,669 M€, -0,3 %).

Le plafond d'emplois s'établit à 2 120 ETPT, compte tenu des mesures de transfert et de périmètre (-1 ETPT transféré vers l'ANR).

La répartition des contrats post-doctoraux relevant du programme 172, action 1, sera décidée ultérieurement, préalablement à la construction des budgets initiaux pour 2015 (2 contrats notifiés en 2014, pour 0,070 M€).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	171 763	167 796
<i>dont charges de pensions civiles</i>	40 277	40 640
- activités conduites par les unités de recherche	125 626	124 327
- actions communes	22 340	20 321
- fonctions support	23 797	23 148
Fonctionnement et investissement non programmé	59 869	56 969
- activités conduites par les unités de recherche	24 329	22 192
- actions communes	18 767	19 002
- fonctions support	16 773	15 775
Investissement programmé et autres opérations en capital	3 932	5 650
- actions communes	1 204	800
- fonctions support	2 728	4 850
Hors agrégats	0	241
Total des dépenses	235 564	230 656

(1) voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	205 157	201 710
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	27 864	23 500
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	1 956	2 075
Autres subventions et produits	4 605	3 370
Total des recettes	239 582	230 655

(1) voté

Charges calculées	10 165	13 000
Produits calculés	1 883	5 387
Réalisation de l'équilibre <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>	4 017	0

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activité conduite par les unités de recherche	124 327	22 192			146 519
Agrégat 2 : actions communes	20 321	19 002		800	40 123
Agrégat 3 : fonctions support	23 148	15 775		4 850	43 773
Hors agrégats	241				241
Total	168 037	56 969		5 650	230 656

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 051	2 037	2 261		2 260
- sous plafond	1 910	1 898	2 121		2 120
- hors plafond	141	139	140		140
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		47			
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		47			

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
1 701	825	1 800	1 732	1 083	844

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

IRSTEA - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE (EX-CEMAGREF)

L'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), créé par le décret n° 2012-209 du 13 février 2012, est un établissement public à caractère scientifique et technique placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche et de l'agriculture. Il prend la suite du Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts (CEMAGREF).

Organisme de recherche finalisée, ses recherches sont orientées vers la production de connaissances nouvelles et d'innovations techniques utilisées par les gestionnaires, les décideurs et les entreprises pour répondre à des questions concrètes de société et en appui aux politiques publiques. Ses principaux domaines d'intervention sont la gestion des ressources naturelles et des risques associés, le développement territorial, plus particulièrement les eaux de surface, les systèmes écologiques aquatiques et terrestres, les territoires à dominante rurale, montagnards et péri-urbains, ainsi que les technologies pour l'eau, les déchets, les agro-systèmes et la sûreté des aliments.

L'établissement compte actuellement 18 unités de recherche propres, 5 unités mixtes de recherche (UMR) et une équipe de recherche technologique (ERT) réparties sur 9 centres métropolitains (Aix-en-Provence, Antony, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nogent-sur-Vernisson et Rennes) et une antenne à la Martinique.

L'établissement participe, depuis février 2010 en qualité de membre fondateur, à ALLENI (Alliance pour l'environnement), dont l'objet est de contribuer à faire de la France l'un des acteurs de référence des sciences et technologies de l'environnement et de l'alimentation au sein de l'espace européen de la recherche.

Pour la période 2014-2018, l'IRSTEA s'est engagé à mobiliser les ressources et les compétences autour des défis et des enjeux de société (transition écologique, agro-écologique et énergétique), à développer l'innovation et le transfert vers les acteurs de l'économie et des politiques publiques, à structurer les partenariats scientifiques et technologiques, à tous les niveaux (régions, France, Europe, International) et à renforcer sa notoriété et moderniser sa gestion.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	384	384	244	244	59 057	59 057
Subventions pour charges de service public					59 057	59 057
Transferts	384	384	244	244		
142 / Enseignement supérieur et recherche agricoles	21 674	21 674	21 768	21 768	22 193	22 193
Subventions pour charges de service public	21 674	21 674	21 768	21 768	22 193	22 193
181 / Prévention des risques	1 835	1 815	2 190	2 190	1 900	1 900
Subventions pour charges de service public	1 835	1 794	2 190	2 190	1 900	1 900
Transferts		21				
187 / Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (supprimé)	58 877	58 877	58 948	58 948		
Subventions pour charges de service public	58 877	58 877	58 948	58 948		
Total	82 770	82 750	83 150	83 150	83 150	83 150

BUDGET INITIAL 2014 VOTÉ DE L'IRSTEA

Le budget pour 2014 est le premier à s'inscrire dans le contrat d'objectifs 2014-2018. Le budget initial pour 2014 s'élève à 107,939 M€, en baisse par rapport à 2013 (-9,524 M€, -8,1 %) avec notamment une baisse significative des ressources propres (-8,553 M€, -23,3 %).

Présentées nettes de réserve de précaution au budget, les subventions récurrentes s'établissent à 79,532 M€ (soit -0,831 M€ et -1,0 % par rapport au BI) : 58,279 M€ sur le programme 187, (-0,598 M€ et -1,0 % par rapport au BI 2013) et 21,253 M€ sur le programme 142, (-0,233 M€ et -1,1 % par rapport au BI 2013).

La dotation relevant du programme 172 et correspondant à la répartition du dispositif post-doctoral ministériel s'établit à 7 contrats (-4), soit 84 « mois post-docs » et 0,244 M€ (-0,140 M€).

Par rapport au budget 2013 voté, le montant des ressources propres, à 28,162 M€, affiche une diminution (-8,553 M€, -23,3 %). Elles sont issues :

- des contrats et soutiens finalisés à la recherche : 23,515 M€ (-7,554 M€, -24,3 %) : cette forte diminution impute essentiellement la ligne « contrats de recherche avec tiers publics ou privés » (soit -6,149 M€ et -45,7 %) et est expliquée, selon l'établissement, par le contexte économique difficile qui rend incertaines les finalisations de passation de contrats de recherche ;
- des produits de l'activité de recherche et prestations de services : 2,339 M€ (-0,250 M€, -9,7 %) ;

- des autres subventions et produits : 2,309 M€ (-0,748 M€, -24,5 %), la baisse portant principalement sur les subventions d'investissement (soit -0,643 M€ et -30,6 %), un grand nombre d'engagements CPER 2007-2013 arrivant à leur terme.

Concernant les dépenses de l'établissement, la masse salariale totale, à 85,180 M€, est en hausse par rapport au budget 2013 (+0,100 M€, +0,1 %). Elle représente 78,9 % des crédits ouverts au budget.

Le tableau des emplois retrace 1 281,8 ETPT, (contre 71,2 % en 2013) et se décomposant en :

- 1 037,7 ETPT (920,4 titulaires et 117,3 non titulaires) sous plafond d'emplois pour une masse salariale limitative ;
- 244,1 ETPT hors plafond d'emploi pour une masse salariale indicative (financée intégralement sur ressources propres).

Les dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement sont fortement réduites pour être ramenées à 18,530 M€ (-10,648 M€, -36,5 %).

Sur l'agrégat 1 (activités des unités de recherche), les dotations de base aux unités de recherche sont reconduites : 12,365 M€ (contre 20,857 M€ en 2013).

L'agrégat 2 (actions communes), doté de 1,396 M€ (-0,277 M€) affiche une réduction de crédits sur les lignes de destination suivantes : information scientifique et technique (-0,092 M€), échanges internationaux (-0,054 M€) et formation permanente (-0,294 M€).

Enfin, la baisse des crédits dédiés à l'agrégat 3 (fonctions support), à 4,769 M€ (-1,878 M€), s'explique par la diminution observée sur les lignes « Autres dépenses générales » (-0,070 M€), « Constructions et gros travaux immobiliers » (-0,230 M€), « moyens informatiques communs » (-0,334 M€), « Action sociale » (-0,403 M€) et « moyens de la direction générale » (-0,785 M€).

Les opérations d'investissement programmé sont en baisse, à 2,709 M€ en AE (-0,741 M€) et 4,229 M€ en CP (-0,450 M€). Elles recouvrent les investissements immobiliers, majoritairement inscrits aux CPER.

La ligne « Grands équipements scientifiques » (agrégat 2 : 1,298 M€ en CP, soit -0,493 M€) intègre la poursuite des projets importants GéoSud (pour 0,528 M€, mise à disposition pour l'ensemble de la communauté scientifique d'une couverture satellitaire). Figure également sur cette ligne la part équipement scientifique du projet CPER Languedoc-Roussillon (pour 0,770 M€).

Les autres financements concernent les investissements pluriannuels immobiliers relevant des CPER, pour 1,464 M€ :

- « RnBio » (Risques naturels et biodiversité environnemental), pour 0,442 M€ (Rhône-Alpes) ;
- « GeoSud, extension de la Maison de la télédétection », pour 1,022 M€ (Languedoc-Roussillon).

PERSPECTIVES 2015

La SCSP inscrite sur l'enveloppe de crédits du programme s'établit à 59,057 M€ au PLF 2015 (+ 0,109 M€ ; + 0,18 % par rapport à la LFI 2014).

Comme pour tous les opérateurs émergeant au dispositif, la répartition des contrats post-doctoraux relevant du programme 172, action 1 (7 contrats notifiés en 2014, pour 0,244 M€) sera décidée ultérieurement, mais préalablement à la construction des budgets initiaux pour 2015.

Le plafond d'emplois de l'établissement s'élève à 1 047 ETPT.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'EPST

(en milliers d'euros)

Dépenses	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	85 646	85 180
<i>dont charges de pensions civiles</i>	21 826	21 335
- activités conduites par les unités de recherche	73 618	73 098
- actions communes	2 563	2 828
- fonctions support	9 465	9 254
Fonctionnement et investissement non programmé	25 011	18 530
- activités conduites par les unités de recherche	17 082	12 365
- actions communes	2 044	1 396
- fonctions support	5 885	4 769
Investissement programmé et autres opérations en capital	5 474	4 229
- actions communes	1 740	1 568
- fonctions support	3 734	2 661
Hors agrégats	0	0
Total des dépenses	116 131	107 939

(1) voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	80 935	79 776
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	28 210	23 515
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	2 693	2 339
Autres subventions et produits	879	2 309
Total des recettes	112 717	107 939

(1) voté

Charges calculées	6 316	0
Produits calculés	1 964	0
Réalisation de l'équilibre <i>(Augmentation / diminution du fonds de roulement)</i>	-3 413	

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Agrégat 1 : activités conduites par les unités de recherche	73 098	12 365		270	85 733
Agrégat 2 : actions communes	2 828	1 396		1 298	5 522
Agrégat 3 : fonctions support	9 254	4 769		2 661	16 684
Hors agrégat	0	0	0	0	0
Total	85 180	18 530	0	4 229	107 939

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 299	1 292	1 331		1 291
- sous plafond	941	1 001	1 047		1 047
- hors plafond	358	291	284		244

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
3 216	3 166	1 408	2 831	793	1 600

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

OST - OBSERVATOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

L'Observatoire des sciences et des techniques (OST) est constitué sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), régi par le chapitre II de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, qui disparaîtra au 31 décembre 2014.

Opérateur de l'État jusqu'à présent, l'OST est appelé à être rattaché au nouveau Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) régi par les articles L. 114-3-1 à L. 114-3-7 du code de la recherche (articles modifiés par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche).

Dans l'attente de la publication du décret en Conseil d'État relatif à l'organisation et au fonctionnement du HCERES, les crédits alloués à l'Observatoire sont maintenus en 2015.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2013		LFI 2014		PLF 2015	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
172 / Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 450	1 450	1 497	1 497	1 497	1 497
Subventions pour charges de service public	1 450	1 450	1 497	1 497	1 497	1 497
Total	1 450	1 450	1 497	1 497	1 497	1 497

BUDGET PRÉVISIONNEL POUR 2014

Le compte de résultat prévisionnel voté par le conseil d'administration retrace 2,823 M€ de produits (-0,355 M€, -11,2 % par rapport aux prévisions pour 2013) pour 3,052 M€ de charges (-0,017 M€, -0,6 %) soit une perte prévisionnelle de 0,229 M€ (excédent prévisionnel de 0,109 M€ en 2013).

Les produits recouvrent les contributions « ordinaires » des membres du GIP, réparties entre ministères (chargés de la recherche, des affaires étrangères, de la défense, de l'équipement et de l'industrie : 1,596 M€ dont 1,497 M€ pour le ministère chargé de la recherche) et autres institutions ou établissements publics (CNES, CEA, CIRAD, CNRS, INRA, INRIA, INSERM, IRD, IRSTEA -ex-CEMAGREF-, ANRT et CPU).

Les dépenses globales de personnel prévues s'élèvent à 2,082 M€ (-0,048 M€, -2,3 % par rapport à 2013), recouvrant la taxe sur les salaires, les rémunérations et les charges pour 28 ETPT en LFI 2014.

Les charges de fonctionnement, qui se composent des dépenses relatives au fonctionnement courant, aux frais de structure et des autres charges (voyages et déplacements, honoraires conseil informatique, achat de données, rapport et ouvrages), représentent 0,970 M€ (+0,031 M€, +3,3 %).

Les dépenses d'investissement prévues au tableau de financement, soit 0,168 M€ (-0,328 M€, -66,1 % comparé au budget prévisionnel précédent) et l'insuffisance d'autofinancement prévisionnelle (-0,230 M€) impliquent un prélèvement sur le fonds de roulement de 0,398 M€ (0,386 M€ en 2013).

PERSPECTIVES 2015

La subvention du GIP OST est reconduite à hauteur de 1,497 M€ au PLF 2015 et le plafond d'emplois s'établit à 28 ETPT.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Produits	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Personnel	2 088	2 082	Ressources de l'État	1 687	1 596
<i>dont charges de pensions civiles</i>	124	124	- subventions de l'État	1 687	1 596
Fonctionnement	1 337	970	- ressources fiscales		
Intervention			Autres subventions	596	672
			Ressources propres et autres	1 395	555
Total des charges	3 425	3 052	Total des produits	3 678	2 823
Résultat : bénéfice	253		Résultat : perte		229
Total : équilibre du CR	3 678	3 052	Total : équilibre du CR	3 678	3 052

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014	Ressources	Compte financier 2013 (1)	Budget prévisionnel 2014
Insuffisance d'autofinancement		230	Capacité d'autofinancement	389	
Investissements	204	168	Ressources de l'État	0	
			Autres subv. d'investissement et dotations	0	
			Autres ressources	0	
Total des emplois	204	398	Total des ressources	389	
Apport au fonds de roulement	185		Prélèvement sur le fonds de roulement		398

(1) voté

DÉPENSES 2014 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2014 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Appui au développement		45			45
Bases de données		45		143	188
Information, communication, valorisation		29			29
Personnels mis à disposition contre remboursement	58				58
Structure et administration générale		350			350
Système d'information et mise en infogérance		200		25	225
Total	58	669		168	895

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2013 (1)		LFI 2014 (2)		PLF 2015
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	24	25	28		28
- sous plafond	24	25	28		28
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		2			
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		2			

(1) La réalisation 2013 reprend la présentation du RAP 2013.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR DÉCIDÉS EN 2010 (PIA I)

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Montant cumulé des crédits reçus au 31/12/2013 (1)	Consommation réalisée cumulée au 31/12/2013	Prévision de crédits reçus au titre de 2014 (2)	Prévision de consommation en 2014	Prévision de crédits à recevoir au titre de 2015 (2)	Prévision de consommation en 2015
3 678	3 678	2 823	2 823	3 515	3 515

(1) Somme des crédits encaissés par l'opérateur de 2010 à 2013 au titre des différents projets auxquels il participe (qu'il en soit le coordinateur ou non).

(2) Prévision du montant des crédits encaissés par l'opérateur en 2014 et 2015.

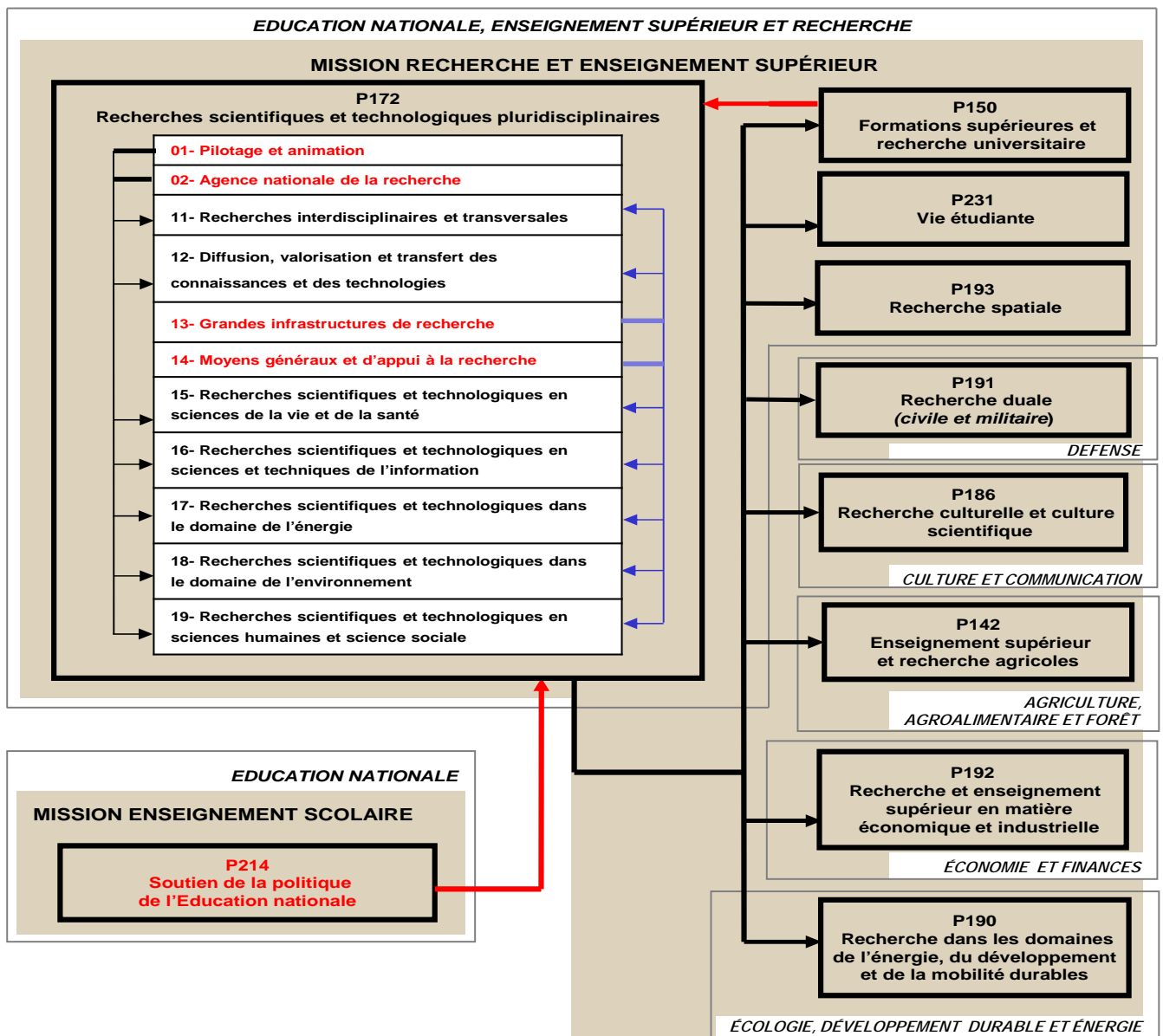
ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Note explicative

Sont reconstitués en comptabilité d'analyse des coûts (CAC) les crédits prévisionnels complets des actions du programme, obtenus après ventilation des crédits de pilotage, de soutien ou de services polyvalents, vers les actions de politique publique.

L'introduction de l'outil CHORUS, comme application de tenue de la CAC depuis le PLF 2014, permet de valoriser dans les PAP, les choix de modélisation analytique préalablement opérés par les ministères pour chacun des programmes dont ils ont la charge.

SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME



LECTURE DU SCHÉMA

Le PLF 2015 a pris en compte la fusion des programmes 172 et 187 en un nouveau programme 172 afin de regrouper l'ensemble des opérateurs de recherche de tous les domaines scientifiques, à l'exception du spatial. Il est proposé d'articuler la recherche des deux programmes sur une nomenclature en six items correspondant aux cinq alliances et à la thématique de la recherche interdisciplinaire et transversale :

1. l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN)
2. l'alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRE)
3. l'alliance des sciences et technologiques du numérique (ALLISTENE)
4. l'alliance nationale de recherche pour l'environnement (ALLENVI)
5. l'alliance nationale des humanités, sciences humaines et sciences sociales (ATHENA)
6. recherches interdisciplinaires et transversales.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé de l'action	PLF 2015 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects *		PLF 2015 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
01 - Pilotage et animation	142 261	-30 896	-111 365	0	-100 %
02 - Agence nationale de la recherche	610 034	-323 507	-286 527	0	-100 %
11 - Recherches interdisciplinaires et transversales	62 938	+19 936	+5 502	88 376	+40,4 %
12 - Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies	149 114	+50 145	+13 045	212 304	+42,4 %
13 - Grandes infrastructures de recherche	290 433	-290 433		0	-100 %
14 - Moyens généraux et d'appui à la recherche	781 030	-781 030		0	-100 %
15 - Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé	1 217 124	+384 742	+107 013	1 708 879	+40,4 %
16 - Recherches scientifiques et technologiques en sciences et techniques de l'information	985 469	+311 438	+86 740	1 383 646	+40,4 %
17 - Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie	579 915	+183 297	+51 065	814 276	+40,4 %
18 - Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement	1 100 883	+348 009	+96 798	1 545 689	+40,4 %
19 - Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales	405 758	+128 300	+35 669	569 727	+40,4 %
Total	6 324 960	0	-2 063	6 322 897	-0 %

* Les données de ventilation sont alimentées par CHORUS.

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les programmes partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des programmes partenaires contributeurs (-)	
	+2 063
Mission « Enseignement scolaire »	-14 770
214 / Soutien de la politique de l'éducation nationale	-14 770
Mission « Recherche et enseignement supérieur »	+16 833
142 / Enseignement supérieur et recherche agricoles	+709
150 / Formations supérieures et recherche universitaire	-109 304
186 / Recherche culturelle et culture scientifique	+298
190 / Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	+29 364
191 / Recherche duale (civile et militaire)	+1 112
192 / Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	+86 158
193 / Recherche spatiale	+7 273
231 / Vie étudiante	+1 223

OBSERVATIONS

INTERDÉPENDANCES DU PROGRAMME MIXTE (ÉMETTEUR/RÉCEPTEUR)

Nombre de programmes partenaires (ou liés)	9
Programmes partenaires hors mission	OUI
Programmes partenaires d'autres ministères	OUI

OBJETS ET RÈGLES STRUCTURANT LA VENTILATION

Objet	Nombre	Observation
Clés de ventilation utilisées	6	Poursuite de la mise en qualité de la CAC
Unités de répartition retenues	2	Euros, effectifs
Familles de soutien ventilé	2	Moyens de pilotage, d'intervention et de soutien

ÉVOLUTION DU MODÈLE

Le modèle analytique CAC applicable au programme mixte 172 reste globalement stable. Cependant, la modification importante qui a conduit à la fusion des deux programmes 172 et 187 permet de rationaliser les actions dédiées à la recherche scientifique et technologique du programme. Le PLF 2015 a permis l'actualisation du modèle ; les règles de ventilation retenues ont simplifié les clés de répartition financières conduisant aux déversements.

PRESENTATION DES FONCTIONS DE SOUTIEN DU PROGRAMME

Les fonctions de soutien du programme se distribuent sur quatre actions. Les actions 1 et 2 sont dédiées aux moyens de pilotage et de soutien de la politique publique de recherche et d'innovation. Les actions 13 et 14 sont dédiées aux moyens de pilotage et de soutien des opérateurs du programme qui regroupe désormais tous les opérateurs de la recherche, hors ceux du domaine spatial.

L'action 1 « Pilotage et animation » rassemble les moyens consacrés :

- aux outils et acteurs concourant au pilotage du programme et de la politique ministérielle de recherche : études et prospective, moyens du haut conseil de la science et de la technologie (HCST), de l'observatoire des sciences et des techniques (OST) et de l'académie des technologies ;
- à l'action européenne et internationale du ministère sur le segment de la recherche ;
- aux moyens et aux dispositifs d'aide aux jeunes scientifiques (conventions CIFRE, post-doctorants), d'animation scientifique (culture scientifique et technique, information scientifique et technique, colloques) et de soutien à la recherche (équipement des contrats de plan État régions, financement de structures diverses) ;
- aux dispositifs de soutien à l'innovation : actions d'incitation au transfert de technologie inscrites aux CPER, mutualisation de la valorisation, concours de création d'entreprises, soutien aux incubateurs d'entreprises ;
- aux fonctions support du périmètre « enseignement supérieur et recherche » du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) : moyens de fonctionnement du site « Descartes », qui héberge la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) ; moyens de fonctionnement des directions régionales de la recherche et de la technologie (DRRT) ; et les crédits de communication.

L'action 2 « Agence nationale de la recherche », regroupe les moyens de fonctionnement et d'intervention de l'ANR.

L'action 13 « Grandes infrastructures de recherche » regroupe les crédits du budget de l'État consacrés par certains opérateurs du programme (CNRS, IFREMER, INRIA, IRD, CEA et institut Paul-Émile Victor (IPEV) aux grands instruments ou équipements communs de recherche (synchrotrons, sources de neutrons, télescopes, centres de calcul, réseaux, station polaire...) dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs.

L'action 14 « Moyens généraux et d'appui à la recherche » concerne les moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique. Ils viennent en appui de ces activités pour fortifier leur efficacité et leur performance, sans se confondre avec elles. Cette action représente les coûts indirects qui ne sont pas a priori imputables à un domaine particulier.

MODALITES DE VENTILATION DES CREDITS DES FONCTIONS SOUTIEN DU PROGRAMME

Actions dédiées aux moyens de pilotage et de soutien de la politique publique de recherche et d'innovation (actions 1 et 2)

Les modalités de ventilation des crédits utilisées dans cet exercice sont conformes aux recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) exprimées dans son avis rendu en janvier 2006. La ventilation (pour partie interne vers les actions « opérateurs » du programme et pour partie externe vers les autres programmes « recherche » de la MIRES) des crédits des actions 1 et 2, qui visent à l'orientation et au pilotage de la recherche, prend en compte, à l'invitation du CIAP, la nature interministérielle de la MIRES et le rôle de coordination de la mission affiché par le programme. Ces actions font l'objet de répartitions basées, en dernier lieu, sur des clés financières.

Action 1 « Pilotage et animation »

- Les crédits d'études et de prospective, de l'action européenne et internationale, de soutien à la recherche et de support du programme (hors les moyens de fonctionnement du site Descartes) sont ventilés (hors actions support) vers les actions affectées à la recherche dans les programmes de la MIRES placés sous la responsabilité du MENESR soit les programmes 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (ventilation interne), 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » et 193 « Recherche spatiale » (ventilation externe).
- Les crédits de fonctionnement du site Descartes, qui bénéficient à la fois à la recherche et à l'enseignement supérieur, sont ventilés (hors actions support) vers les actions des programmes ESR du MENESR, soit les programmes 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (ventilation interne), 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », 193 « Recherche spatiale » et 231 « Vie étudiante » (ventilation externe).
- Les crédits dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique sont ventilés (hors actions support) vers l'action « Opérateurs de la culture scientifique et technique » du programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique » du ministère de la culture et de la communication compte tenu de la proximité des objectifs poursuivis d'une part ; ainsi que vers les programmes ESR du MENESR, soit les programmes 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (ventilation interne), 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » (ventilation externe) d'autre part.
- Les crédits de fonctionnement de l'IHES sont redéployés tout comme les crédits de l'information scientifique et technique à laquelle l'institut contribue vers les actions « Diffusion des savoirs » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Diffusion, valorisation et transfert des connaissances et des technologies » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».
- Les crédits des conventions CIFRE (qui permettent à des doctorants de préparer leur thèse dans une entreprise avec l'appui d'un laboratoire public) sont ventilés vers l'action Recherche du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » en fonction des champs disciplinaires des sujets de thèse recensés par l'Agence nationale de la recherche technologique (ANRT), gestionnaire délégué du dispositif.
- Les crédits réservés à l'accueil de post doctorants sont quant à eux destinés aux organismes de recherche qui rémunèrent ces jeunes chercheurs. Ils sont en conséquence ventilés vers les programmes de rattachement de ces organismes, au prorata des mensualités versées.
- Les crédits destinés aux actions d'incitation aux transferts de technologie, au concours d'entreprises innovantes et aux incubateurs d'entreprises sont ventilés à l'action « Soutien et diffusion de l'innovation » du programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ».

Action 2 « Agence nationale de la recherche »

Les crédits de fonctionnement et d'intervention de l'ANR (appels à projets et financement des dispositifs tels que les instituts Carnot, les pôles de compétitivité, la procédure Euréka, les réseaux technologiques...) sont déversés vers l'ensemble des programmes recherche de la MIREs, au prorata de la part des opérateurs de ces programmes dans la programmation de l'ANR.

Actions dédiées aux moyens de pilotage et de soutien des opérateurs du programme (actions 13 et 14)

La ventilation de ces actions est interne au programme ; elle s'applique d'abord à l'action « Grandes infrastructures de recherche », qui regroupe les crédits du budget de l'État consacrés par certains des opérateurs du programme aux grands instruments ou équipements communs de recherche dont ils sont les maîtres d'ouvrage, les gestionnaires ou les utilisateurs et ensuite, à l'action « Moyens généraux et d'appui à la recherche », qui est dédiée aux moyens particuliers que les opérateurs de recherche du programme mettent en œuvre pour gérer et administrer leurs activités de recherche scientifique et de développement technologique.

Les crédits des actions précitées « Moyens généraux et d'appui à la recherche » et « Grandes infrastructures de recherche » sont ventilées vers les autres actions du programme exécutées par les opérateurs au prorata budgétaire de ces dernières. Dans ces conditions, la budgétisation des subventions aux opérateurs du programme s'effectue en crédits directs alors que l'analyse des coûts permet de présenter parallèlement une maquette en crédits complets par action.

FONCTIONS DE SOUTIEN EXTERNE ET MODALITES DE VENTILATION DES CREDITS

Le programme bénéficie par ailleurs de fonctions de soutien en provenance :

* du **programme 150** « Formations supérieures et recherche universitaire » pour :

- les moyens en personnel de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRl), de la délégation aux usages de l'internet (DUI), du bureau du cabinet ;
- les moyens en personnel et de fonctionnement de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) ;

* du **programme 214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » pour :

- les moyens en personnel des structures de l'administration centrale exerçant des fonctions transversales (directions d'appui regroupées au sein du secrétariat général, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, médiateur de l'éducation nationale, haut fonctionnaire de défense et de sécurité). Ces structures sont placées sous l'autorité conjointe de la ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que de la secrétaire d'état à l'enseignement supérieur et de la recherche.

De manière à construire la dépense complète prévisible du programme 172, les crédits de ces fonctions de soutien font l'objet de déversements vers les actions de politique publique du programme selon des modalités qui sont détaillées dans la présentation de l'analyse des coûts des programmes d'origine.

ANALYSE DES ÉCARTS

Les fonctions de soutien et de pilotage de la politique publique de recherche et d'innovation (actions 1 et 2) représentent un volume de crédits directs de 752,3 M€, soit 11,9 % des crédits directs totaux du programme. Les crédits de l'ANR (610 M€) en constituent la plus grosse part.

Elles font l'objet de déversements internes vers les actions porteuses de politique publique du programme à hauteur de 354 M€ ; de déversements externes vers les autres programmes du périmètre ESR du ministère à hauteur de 280,6 M€ et pour finir de déversements extérieurs vers les autres programmes de la mission MIREs à hauteur de 117,7 M€.

Les fonctions de soutien exécutées par les opérateurs (actions 13 et 14) donnent lieu intégralement et exclusivement à des déversements internes vers les actions de politique publique du programme. Elles sont dotées de 1 071,5 M€ de crédits, soit 16,9 % des crédits directs totaux du programme.

Afin de reconstituer les crédits complets du programme, des crédits en provenance du programme 150 pour un montant de 381 M€ (un déversement de 272 M€ en miroir fait apparaître le solde de 109 M€) ; et du programme 214 pour un montant de 14,7 M€ sont déversés sur le programme 172.

Ces crédits complets représentent les crédits

- au titre des moyens de l'AERES et des crédits de personnel de l'administration centrale de la recherche depuis le P172 (6 % des crédits directs totaux du programme) ;
- au titre des fonctions transversales du secrétariat général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis le P214 (0,2 % des crédits directs totaux du programme)

Les crédits complets du programme après ventilation sont quasiment identiques aux crédits directs. Sur le périmètre des seules actions de politique publique du programme (actions 11, 12, et 15 à 19), les crédits progressent de 40,5 % après ventilations.